

P. 24 LE GRAND ENTRETIEN

RETISSER UN LIEN POSITIF,
HUMAIN ET DE PROXIMITÉ
ENTRE LA POLICE ET LA
POPULATION

Fabien Guillaud-Bataille

P. 28 PARLEMENT

DE L'UTILITÉ
DES DÉPUTÉS
COMMUNISTES

André Chassaigne

P. 42 SCIENCES

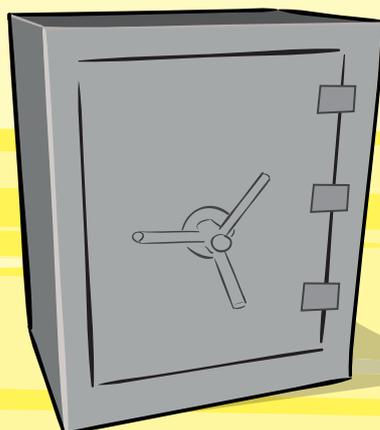
Y A-T-IL (EU)
UNE « GUERRE
DES CIVILISATIONS »
EN SCIENCES ?

Marion Cousin
et Sabine Rabourdin



DOSSIER

ÉVASION FISCALE METTRE FIN AU GRAND HOLD-UP



Parti communiste français



Sans domicile fisc
Ed. du Cherche-Midi

La Revue du projet dans les campagnes présidentielle et législatives de 2017

SOIRÉE EXCEPTIONNELLE!

GRAND DÉBAT « Mettre fin à l'évasion fiscale »

avec, notamment, **Éric Bocquet**, sénateur du Nord, co-auteur avec **Alain Bocquet** de *Sans domicile fisc* et **Pierre Laurent**, secrétaire national du PCF
(sous réserve)

JEUDI 6 AVRIL à partir de 19 heures

Espace Niemeyer (2, place du Colonel-Fabien Paris 19^e - M^o Colonel-Fabien)

SOMMAIRE

3 ÉDITO

Jean Quétier Qui est moderne ?

4 POÉSIES

Francis Combes Vélimir Khlebnikov

5 REGARD

Romain Biteni André Fougeron *Les Juges, le pays des mines*

6 ▶ 22 LE DOSSIER

ÉVASION FISCALE, METTRE FIN AU GRAND HOLD-UP

Igor Martinache, Aurélien Bonnarel Une France *offshore* ?

Éric Bocquet L'évasion fiscale n'est pas un dysfonctionnement du capitalisme libéral, elle en est le cœur

Monique Pinçon-Charlot, Michel Pinçon L'évitement de l'impôt par les plus riches, un phénomène systémique

Fabio de Masi Comment lutter contre la fraude fiscale à l'échelle européenne ?

Nicolas Bonnet Oulaldj Football Leaks, et après ?

Katia Weidenfeld Lutte contre la fraude fiscale : faire primer la justice sur la rentabilité

Jean-Marc Durand Fraude et évasion fiscales, l'urgence de nouveaux pouvoirs des salariés !

Christian Chavagneux Est-ce la fin des paradis fiscaux ?

Éric Alt La corruption de la démocratie

Christine Jakse L'enjeu de la cotisation

Olivier Vadebout Le contrôle fiscal a besoin de moyens humains ?

23 LECTRICES/LECTEURS

Garder la perspective de long terme

24 ▶ 27 TRAVAIL DE SECTEURS

LE GRAND ENTRETIEN

Fabien Guillaud-Bataille Retisser un lien positif, humain et de proximité entre la police et la population

• Debout pour la justice et l'égalité (pétition)

28 PARLEMENT

André Chassaing De l'utilité des députés communistes

30 COMBAT D'IDÉES

Gérard Streiff Macron : Qui finance ? La finance

32 CRITIQUE DES MÉDIA

Acrimed Les radios sont unanimes : Vive le bipartisme !

34 FÉMINISME

Jennifer Ewing « L'identité » féministe contre l'histoire du féminisme anglo-saxon

36 PHILOSOPHIQUES

Miguel Espinoza Une conception naturaliste de la liberté

38 HISTOIRE

Christophe Chiclet L'histoire du Parti communiste de Grèce de 1918 à 1950

40 PRODUCTION DE TERRITOIRES

Magali Delmas Les glaciations du passé et le changement climatique

42 SCIENCES

Marion Cousin, Sabine Rabourdin Y a-t-il (eu) une « guerre des civilisations » en sciences ?

44 SONDAGES

Gérard Streiff Touche pas à ma Poste !

45 STATISTIQUES

Michaël Orand Depuis 2006, le solde migratoire représente 20 % de la croissance de la population

46 LIRE

Gérard Streiff Didier Daeninckx et la littérature jeunesse

48 CRITIQUES

• **John Kenneth Galbraith** *L'Art d'ignorer les pauvres*

• **Catherine Meurisse** *La Légèreté*

• **Jean-Pierre Terrail** *Pour une école de l'exigence intellectuelle*

50 DANS LE TEXTE (LÉNINE)

Florian Gulli et **Aurélien Aramini** De la situation révolutionnaire

52 Commandez des numéros et abonnement

54 Organisez des débats

La rédaction en chef de ce numéro a été assurée par Jean Quétier

La Revue du projet - Tél. : 01 40 40 12 34 - Directeur de publication : Patrice Bessac

Directeur : Guillaume Roubaud-Quashie • Rédacteurs en chef : Davy Castel, Jean Quétier, Gérard Streiff • Secrétariat de rédaction : Noëlle Mansoux • Comité de rédaction : Aurélien Aramini, Hélène Bidard, Victor Blanc, Vincent Bordas, Mickaël Bouali, Étienne Chosson, Séverine Charret, Pierre Crépel, Camille Ducrot, Alexandre Fleuret, Josua Gräbener, Florian Gulli, Saliha Bousseadra, Corinne Luxembourg, Stéphanie Loncle, Igor Martinache, Michaël Orand, Léo Purguette, Marine Roussillon, Bradley Smith • Direction artistique et illustrations : Frédo Coyère • Mise en page : Sébastien Thomassey • Édité par l'association Paul-Langevin (6, avenue Mathurin-Moreau 75 167 Paris Cedex 19) • Imprimerie : Public Imprim (12, rue Pierre-Timbaud BP 553 69 637 Vénissieux Cedex)

Dépôt légal : mars 2017 - N°65 - ISSN 2265-4585 - N° de commission paritaire : 1019 G 91533.

Qui est moderne ?

Il y a quelques mois encore, l'élection présidentielle de 2017 semblait se présenter comme une pure et simple répétition de la précédente, les mêmes protagonistes reprenant simplement leur rôle à contretemps, de manière farcesque. Le paysage paraît bien différent aujourd'hui, et il semble encore pouvoir bouger à l'heure où ces lignes sont écrites. Primaires et renoncements ont balayé certains candidats considérés comme naturels ou installés, pour les remplacer par des *outsiders*, dont la popularité soudaine paraît en grande partie gonflée par les institutions médiatiques. La course à la jeunesse, à la modernité, à la rupture (apparente) avec les traditions et les représentations associées à son propre camp semble constituer un des enjeux de cette campagne. Je laisse volontairement de côté François Fillon dont on ne sait pas bien ce qu'il adviendra dans les semaines qui viennent. Benoît Hamon décide de cliver sur la question du travail, marqueur identitaire de la gauche. Marine Le Pen joue la carte d'une campagne de type *Paris Match*, gommant son nom de famille et misant tout sur la forme pour mieux embrouiller sur le fond. Mais nul, sans doute, n'incarne mieux cette surenchère qu'Emmanuel Macron, candidat « de droite et de gauche », incarnant cette pseudo-synthèse dont Marx disait dans *Misère de la philosophie*, avec une expression qui ne manque pas de sel, qu'elle est une « erreur composée ».

Emmanuel Macron a pour principale ambition de ringardiser tous ses concurrents. L'affaire n'est pas nouvelle. En son temps, Valéry Giscard d'Estaing s'y était attelé en pratiquant l'accordéon et en jouant au football. Michel Rocard et ses amis avaient voulu renvoyer la « première » gauche à un passé archaïque. Fait symptomatique : l'évocation de ces deux noms nous montre que pareilles tentatives résistent mal à l'usure du temps. Faut-il d'ailleurs accorder à Emmanuel Macron la précieuse moder-

nalité dont il s'affuble ? Son discours, nous dit-on, rencontre un écho réel dans la société. Il sait parler à tous ceux que la politique traditionnelle a dégoûtés. Il facilite la flexibilité des salariés, qui ont enfin le droit de perdre leur dimanche à travailler. Il donne de véritables débouchés aux jeunes des banlieues, délaissés et méprisés par tous : ils pourront devenir, sans autre garantie que celle d'être exploités, chauffeurs pour Uber ou livreurs de pizzas pour Deliveroo. Il offre aux étudiants désargentés et friands de mobilité des perspectives inespérées : la destruction de la filière ferroviaire au profit des bus *low cost* polluants et dangereux. Il donne un nouvel imaginaire à une société en panne de vivre ensemble : à chacun, le rêve de devenir milliardaire.

Mais, me direz-vous, tout cela « parle » bien aux gens. C'est bien cela que les gens veulent : travailler le dimanche, voyager dans n'importe quelles conditions, avoir un boulot quel qu'en soit le prix... La critique que nous formulons à l'encontre d'Emmanuel Macron n'est-elle pas elle-même hors-sol, coupée des réalités de la société dans laquelle nous vivons ? Nous ne devons pas avoir peur d'affronter cette question et de répondre franchement : non. Ce qui fait qu'Emmanuel Macron semble être dans le vent, c'est tout simplement le fait qu'il a, littéralement, le nez dans le guidon. Autrement dit qu'il ne voit pas plus loin que le bout de son nez, qu'il en reste à un point de vue qui est celui de l'immédiateté, un point de vue à courte vue. Emmanuel Macron est le candidat de la pseudo-évidence, il n'est pas le candidat de la modernité. Il ne parvient qu'à agrandir grossièrement les parts les plus rétrogrades de notre présent, quand ce qui est en jeu, c'est de penser l'avenir.

En cela, il existe entre cette vision de l'instantané et la modernité au sens fort du terme un abîme infranchissable. Car les communistes, et de manière générale les progressistes rassemblés autour de la candidature de Jean-Luc Mélen-

chon, sont résolument modernes. Les prétendus experts qui n'ont de cesse de proclamer que nos solutions sont les solutions du passé, qui auraient pu (peut-être, n'exagérons rien !) fonctionner pendant les Trente Glorieuses, mais qui seraient inenvisageables aujourd'hui, sont aussi ceux qui prêchent les solutions qui nous ont menés dans le mur et qui continuent à le faire. Nous devons nous montrer ambitieux et mener cette bataille, qui est aussi une bataille de mots et qui est surtout une bataille de fond. La modernité n'est pas une affaire de gadget et de communication, ou du moins elle n'est pas que cela.

Notre modernité peut être cherchée, presque tout entière, dans cette alliance nécessaire du progrès social et de l'écologie que nous opposons à la logique capitaliste. Deux jambes sur lesquelles nous ne pourrions marcher que parce que nous trouverons un appui dans le formidable développement des sciences et des techniques. Prises ensemble, ces ambitions constituent un cercle vertueux qu'il nous appartient de faire connaître. D'où le formidable travail d'éducation populaire qui nous attend. Sachons le mener pied à pied dans les semaines qui viennent car il sera décisif lors des échéances présidentielle et législative. La diffusion du projet des communistes *La France en commun* y contribue, les discours pédagogiques de Jean-Luc Mélenchon aussi. Quant à *La Revue du projet*, elle entend clairement prendre sa part dans la bataille des idées que nous devons mener. À vous de vous l'approprier ! ■



JEAN QUÉTIER
Rédacteur en chef
de *La Revue du projet*

Vélimir Khlebnikov

Vélimir Khlebnikov est sans doute le précurseur génial et la figure la plus méconnue du futurisme russe. Il naît le 28 octobre 1885, dans le village de Toundoutovo, en Astrakhan. Quand il est enfant, son père, chercheur en ornithologie, l'emmène avec lui dans les marais de la basse Volga pour étudier les oiseaux. Il gardera toute sa vie un rapport fort et original à la nature et restera très attaché à la Volga, à ses légendes et à ses histoires, comme celle du révolté Stenka Razine. Étudiant, il fréquente d'abord l'université de Kazan où enseignait Lobatchevski, le père de la géométrie non-euclidienne, qui deviendra aussi l'une de ses figures tutélaires. Pendant ses études scientifiques, il contracte une vive passion pour les chiffres et il a d'ailleurs élaboré toute une théorie (non vérifiée) des nombres, selon laquelle le retour de certaines séries déterminerait les événements de la nature et de la société. Mais Vélimir Khlebnikov est surtout poète et l'un des plus grands. À Saint-Petersbourg, il commence par fréquenter les milieux acméistes qui veulent s'émanciper du symbolisme et sont à la recherche d'une forme de vérité et de clarté, à l'image des parnassiens français. Parmi ces poètes, on peut citer Nikolai Goumilev, Ossip Mandelstam et Anna Akhmatova. Poètes de talent, ils accueillent le jeune homme mais le trouvent trop turbulent. Dès ses premiers poèmes, Khlebnikov s'oppose au « bon goût » de la bonne société et des salons.

Bientôt, il fait la connaissance de Vassili Kamenski, David Bourliouk, Alexei Kroutchenykh, puis Vladimir Maïakovski. Ensemble ils vont constituer l'embryon du groupe cubo-futuriste et en 1912, ils publient leur premier manifeste : *La Gifle au goût public*.

Ces futuristes russes s'opposent dès l'origine aux futuristes italiens et la guerre et la révolution vont encore plus les opposer.

Il y a, chez Khlebnikov, un néoprimitivisme qui le porte à se passionner pour les racines païennes de la Russie et qui s'oppose au goût européen et français des salons. Cette ambiance panslave, cette vitalité sauvage est partagée par d'autres artistes de l'époque comme le Stravinsky du *Sacre du printemps*, le Prokofiev de la *Suite scythe* et de nombreux peintres d'avant-garde qui sont ses amis comme Natalia Gontcharova ou Michel Larionov.

Mais Khlebnikov se distingue aussi par un sens de l'utopie, une capacité à imaginer le futur, dont on ne trouvera l'équivalent que chez Maïakovski, comme en témoigne son grand poème « Lodomir » où il imagine un futur avec des lacs réserves à nourriture, des laboureurs de nuages, des vagues qui produisent de l'électricité et des villes volantes. Le premier nom que se donnent ces jeunes futuristes sera d'ailleurs « *boudietlanie* », les « *aveniriens* ».

Quand éclate la révolution, Khlebnikov, l'homme en marge, le pacifiste irréductible, le timide, le vagabond qui se définissait volontiers comme « *derviche, chamane ou martien* », participe aux événements. Il accompagne un détachement de l'Armée rouge dans son expédition en Iran, mais se perd sur les bords de la Caspienne où les pêcheurs le nomment « *Gul Baba* », le père des roses. Il meurt d'épuisement et de maladie le 28 juin 1922.

Maïakovski, qui le considérait comme le génial initiateur du mouvement, disait qu'il était le plus merveilleux paladin de leur quête poétique.

FRANCIS COMBES

Refus

**Il m'est beaucoup plus agréable
De regarder les étoiles
Que de signer une condamnation à mort.
Il m'est beaucoup plus agréable
D'écouter la voix des fleurs
Chuchotant : « C'est lui ! »
En penchant la tête
Quand je passe dans le jardin,
Plutôt que de voir les sombres fusils
De la garde qui tue
Ceux qui veulent me tuer.
Voilà pourquoi jamais,
Jamais je ne serai gouvernant.**

1922

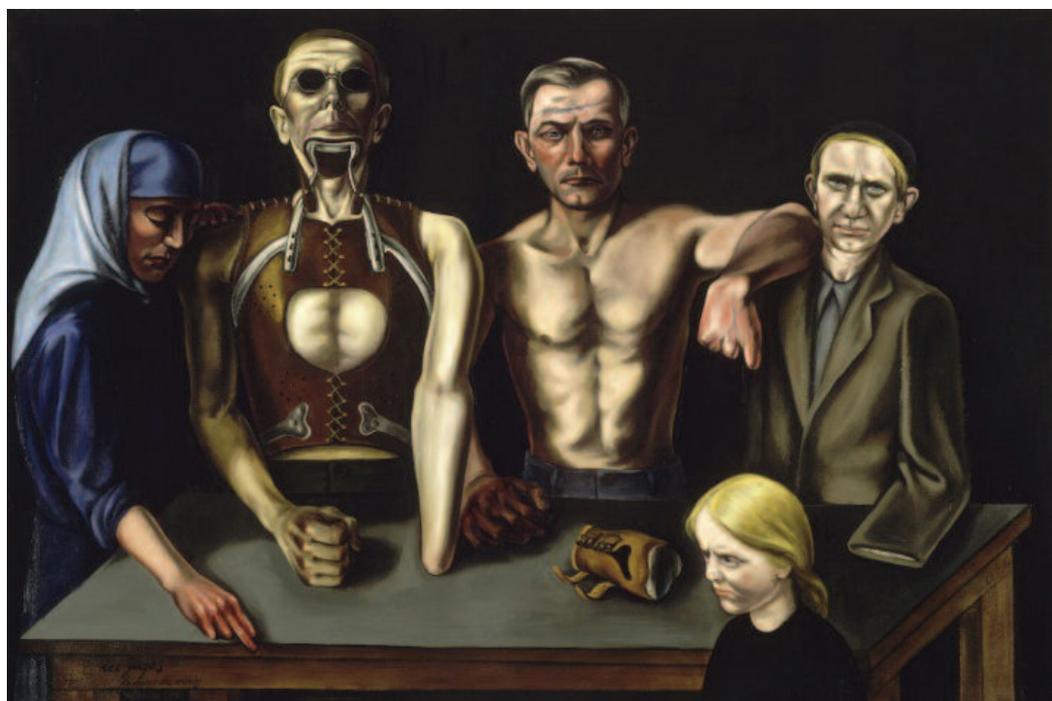
Ladimir

**Et les châteaux du commerce mondial
Où luisent les chaînes de la misère
Avec sur le visage joie mauvaise et enthousiasme,
Un jour tu les réduiras en cendres.
Toi qui t'es épuisé dans d'antiques querelles
Dont la geôle est là-bas dans les étoiles,
Apporte dans ta main une poudre grondante
Appelle le palais à voler en l'air.
Et si dans la lueur des flammes
Le tourbillon de fumée bleu-gris a déjà plongé,
De ta main ensanglantée en guise de drapeau
Lance au destin le gant d'un défi.
Et si le foyer a été bien allumé
Et que la voile de la fumée bleue a bien lancé son
tourbillon
Marche vers la tente qui brûle.
Tu portes la flamme en ton sein, sors-la.
Dans un étui de verre, là où est le château impérial
Les voies de l'explosion sont bonnes
Et même les chicanes de femelles sensées.
Quand dieu lui-même ressemble à une chaîne,
Esclave des riches, où est ton couteau ?**

*in Vélimir Khlebnikov, Créations, L'Harmattan, 2003,
traduit par Claude Frioux.*

André Fougeron

Les Juges, le pays des mines



André Fougeron, *Les Juges, le pays des mines*, 1950.
Collection Centre Pompidou, Musée national d'art moderne.
© Photo : Philippe Migeat/Centre Pompidou, MNAM-CCI/
Dist. RMN-Grand Palais.
© Adagp, Paris 2016

Exposé à la Tate Modern de Londres comme l'un des précurseurs du Pop Art mais oublié en France, le peintre André Fougeron fut l'un des défenseurs du réalisme socialiste à la française. Celui-ci est actuellement présenté dans le parcours « Politiques de l'art » au Centre Pompidou qui permet de redécouvrir cet épisode méconnu de l'histoire de l'art

hexagonal. Cette relecture des collections du Musée d'art moderne situe les œuvres dans leur contexte politique et donne à voir les différentes tentatives des artistes d'influencer le monde qui les entoure, que ce soit dans la jeune Union soviétique avec Vladimir Tatline ou dans la France des années 1960 avec l'Internationale situationniste.

ROMAIN BITENI

ÉVASION FISCALE, METTRE FIN AU GRAND HOLD-UP

Les révélations spectaculaires qui ont émaillé l'actualité de ces derniers mois – des Panama Papers à LuxLeaks – ont mis le problème de l'évasion fiscale sur le devant de la scène. Loin de constituer un phénomène exceptionnel, elle est au cœur même de la logique capitaliste, et c'est bien cette dernière qu'il s'agit de combattre.

PRÉSENTATION

Une France *offshore* ?

PAR IGOR MARTINACHE
ET AURÉLIEN BONNAREL*

D'AFFAIRE EN AFFAIRE

Du 27 février au 30 mars 2017, le tribunal correctionnel de Paris examine une nouvelle affaire d'évasion fiscale : « France Offshore », nom d'une petite société dont l'ambition affichée était de mettre les paradis fiscaux à la portée de tous. De 2000 à 2012, France Offshore se fait connaître en promettant aux petits patrons ou commerçants des montages dans des pays étrangers leur permettant de payer moins d'impôts. Le patron de cette société, Nadav Bensoussan, explique alors qu'il n'y a rien de plus simple que de réduire sa fiscalité : « Quelqu'un qui vend des chaussettes sur Internet peut en un clic changer l'adresse de la société et la mettre dans un pays où l'imposition est beaucoup plus légère. » La société qui a des bureaux dans le chic XVI^e arrondissement parisien exercera ainsi ses activités jusqu'à ce

qu'une opération de police l'oblige fin 2012 à mettre la clé sous la porte. Les enquêteurs ont démonté divers mécanismes (fausses factures, filiales fictives, transferts d'espèces), passant par plusieurs pays et prestataires. On

avec une clientèle sulfureuse et confidentielle de délinquants financiers impliqués dans des arnaques à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), aux quotas de CO₂, ou sur le marché des devises. Cette « affaire » n'est que le

« Il ne faut pas oublier que l'évasion ne se confond pas toujours avec de la fraude, au sens où elle n'est pas illégale, mais au contraire permise, voire facilitée par les systèmes juridiques et fiscaux des différents pays concernés. »

y retrouve le désormais bien connu cabinet d'avocats Mossack Fonseca, acteur principal du scandale des Panama Papers. Cette société aurait permis de soustraire au fisc autour de 760 millions d'euros. La justice reproche également à Nadav Bensoussan d'avoir entretenu des liens

nouvel épisode d'une série qui ne semble guère vouée à se tarir. Si LuxLeaks, l'affaire Cahuzac, les Panama Papers ont défrayé la chronique, d'autres sont restées plus discrètes, faute d'un traitement médiatique aussi important, mais ne sont pas moins lourdes dans leurs implications, telle

la condamnation par la Commission européenne de l'Irlande pour son arrangement fiscal avec Apple qui a consisté à réduire de plus de 13 milliards d'euros le montant des prélèvements obligatoires de la firme dans un État déjà pour le moins permissif en la matière. On a ainsi découvert comment tel artiste ou tel footballeur pouvait céder ses droits à l'image, ou tel milliardaire son yacht ou sa villa à une société-écran domiciliée dans un

qui reconnaît lui-même qu'il s'agit d'estimations *a minima*. L'Union européenne estime elle-même aujourd'hui entre 60 et 80 milliards d'euros les montants escamotés au seul fisc français, et 1000 milliards au niveau de ses vingt-huit pays membres. Mais si elle relève en partie d'une certaine connivence entre les décideurs politiques et les élites économiques, une telle attitude relève aussi d'une certaine logique dans un contexte de dérégulation quasi

nantis s'acquittant d'un montant global d'impôts rapporté à leurs revenus bien inférieur à celui des 90% autres. La faute notamment aux nombreuses – près de quatre cents – « niches fiscales », ces mécanismes permettant de déduire diverses dépenses de ses ressources imposables.

Ces dispositifs qui s'ajoutent aux diverses possibilités de placements à l'étranger et à une fiscalité globalement plus clémente sur les revenus du capital que sur ceux du travail ont érigé « l'optimisation fiscale », comme on l'appelle pudiquement, en véritable secteur économique avec tout un ensemble de professionnels consacrant leur énergie à aider leurs clients ou employeurs à réduire autant que possible la facture due au fisc. Et ces mécanismes induisent tout une chaîne d'inégalités, qui résident dans l'information et la maîtrise de ces rouages juridiques plus ou moins complexes, mais aussi dans les conséquences de leurs usages. C'est ainsi que les riches peuvent faire supporter à la collectivité une part substantielle de leurs investissements immobiliers, du paiement de leurs employés à domicile ou encore des cours de soutien scolaire dont vont bénéficier leurs enfants. Ce faisant, c'est rien moins qu'une nouvelle domesticité à domicile que l'on réactive, tout en renforçant le poids de l'origine sociale sur la réussite scolaire, déjà particulièrement fort en France. Dans le même ordre d'idées, la défiscalisation des dons aux associations et fondations de toutes sortes, si elle favorise l'activité d'organisations socialement utiles, participe également d'un

« Les 5% de ménages les plus nantis s'acquittent d'un montant global d'impôts rapporté à leurs revenus bien inférieur à celui des 90% autres. »

bien mal nommé « paradis fiscal » pour bénéficier de la fiscalité laxiste en la matière, ou comment les firmes transnationales s'étaient fait une spécialité de jouer sur les prix de cession internes entre leurs filiales – surfacturant celles domiciliées dans des pays à la fiscalité jugée lourde pour gonfler le résultat de celles installées sous des cieux plus cléments.

LE MOTEUR DU CAPITALISME MARCHAND

Au-delà de la litanie des noms et des trésors d'imagination déployés derrière ces pratiques, il importe de saisir le caractère véritablement systémique de cette grande évasion fiscale qui, loin d'être un accident du capitalisme marchand contemporain, en constitue au contraire un moteur indispensable. D'une part, il ne faut pas oublier que l'évasion ne se confond pas toujours avec de la fraude, au sens où elle n'est pas illégale, mais au contraire permise, voire facilitée par les systèmes juridiques et fiscaux des différents pays concernés. À l'heure où l'on ne cesse de dénoncer le caractère jugé excessif des déficits publics et des dettes souveraines, confisquant au passage tout débat sérieux sur cette question et occultant en particulier tout questionnement sur l'origine et les bénéficiaires de cet endettement croissant, il peut paraître totalement paradoxal de voir des gouvernements se priver de précieuses et importantes ressources supplémentaires. Ce seraient ainsi au moins 130 milliards de dollars qui échapperaient au fisc à l'échelle nationale, tandis que 8% des capitaux mondiaux seraient hébergés dans les « paradis fiscaux », dont 30% en Suisse d'après l'économiste Gabriel Zucman (*La Richesse cachée des nations*, Seuil, 2013)

totale des flux de capitaux. Élément clé des politiques néolibérales mises en œuvre depuis le début des années 1980, celle-ci organise une véritable mise en concurrence des territoires pour attirer ou conserver les investissements mais aussi les travailleurs les plus « qualifiés », plutôt que de les voir partir chez les voisins, quitte à leur aménager un régime fiscal plus favorable que celui auquel sont soumis les entreprises et ménages moins « mobiles » et plus modestes. En 2010, un rapport du Conseil des prélèvements obligatoires établissait ainsi que les sociétés du CAC 40 s'acquittaient d'un impôt direct représentant en moyenne 8% de leur excédent net d'exploitation contre 22% pour les petites et moyennes entreprises (PME), soit encore bien en-des-

« En 2010, les sociétés du CAC 40 s'acquittaient d'un impôt direct représentant en moyenne 8% de leur excédent net d'exploitation contre 22% pour les petites et moyennes entreprises, soit encore bien en-dessous du taux officiel de 33,33% pour l'impôt sur les sociétés en France. »

sous du taux officiel de 33,33% pour l'impôt sur les sociétés en France. Des chiffres confirmés depuis, y compris par la direction du Trésor de Bercy. De même, les économistes Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez (*Pour une révolution fiscale*, Seuil, 2011) ont mis en évidence le caractère foncièrement régressif du système fiscal français, les 5% de ménages les plus

désengagement apparent de l'État dans les domaines concernés, qui se traduit concrètement en une privatisation des politiques sociales et culturelles qui sont désormais décidées par des mécènes fortunés, en profitant au passage pour redorer leur blason, se faire une publicité à peu de frais et justifier en somme leurs privilèges exorbitants, dans un véritable blanchiment ▶

► symbolique de gains souvent obtenus par l'exploitation des travailleurs. Ceux-ci en tant que citoyens et contribuables sont ainsi extorqués une seconde fois.

DES SOLUTIONS EXISTENT

Pourtant, au-delà de ces constats accablants, des solutions existent, comme le montre ce dossier. Les communistes – et de plus en plus de nos concitoyens – veulent mettre un terme à ce scandale et font de la reprise du pouvoir sur l'argent une bataille centrale. Alain et Éric Bocquet, parlementaires communistes,

formulent des propositions inédites dans leur livre, comme la proposition d'une Conférence des parties (COP) fiscale mondiale qu'ils viennent de faire adopter à l'Assemblée nationale. Les instruments juridiques et informationnels existent ou peuvent être mis en place pour reprendre la main sur les « paradis fiscaux », créatures de nos États, et les sommes qui transitent à travers eux et alimentent aussi parfois au passage les trafics en tous genres comme les groupes mafieux et terroristes. C'est avant tout une affaire de rapports de forces, comme l'ont montré les États-Unis eux-

mêmes avec la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers (Foreign Account Tax Compliance Act, FATCA), il ne faut pas perdre de vue en tous les cas que l'impôt est l'affaire de tous, et le prix à payer pour une société civilisée. Et c'est l'administration fiscale états-unienne qui le dit... ■

*Igor Martinache et Aurélien Bonnarel sont membres du comité de rédaction de *La Revue du projet*. Ils ont coordonné ce dossier.



L'ÉVASION FISCALE N'EST PAS UN DYSFONCTIONNEMENT DU CAPITALISME LIBÉRAL, ELLE EN EST LE CŒUR

Éric et Alain Bocquet, parlementaires communistes, sont les auteurs du livre *Sans domicile fisc*, paru en 2016 aux éditions du Cherche-midi. L'ouvrage est un outil précieux dans la bataille contre l'évasion fiscale.

PAR **ÉRIC BOCQUET***

Quelles sont les raisons qui ont motivé l'écriture, avec ton frère Alain, de l'ouvrage *Sans domicile fisc*, alors que vous aviez déjà chacun participé à plusieurs travaux parlementaires sur cette question ?

Nous voulions porter à la connaissance du plus large public possible les constats et les nombreuses informations sur l'évasion et la fraude fiscales, qui ont été collectées dans le cadre des commissions d'enquête de l'Assemblée nationale et du Sénat, auxquelles nous avons eu chacun l'occasion de participer. J'ai été rapporteur de deux commissions d'enquête du Sénat en 2012 et 2013 réunissant une vingtaine de sénateurs de tous bords, l'une sur l'évasion fiscale internationale et l'autre sur le rôle des banques et des autres institutions financières dans ce détournement. Alain a par la suite dirigé durant six mois une mission d'information de l'Assemblée nationale avec Nicolas Dupont-Aignan. Nos travaux ont largement convergé dans leurs conclusions, tandis que peu après éclataient plusieurs scandales – *LuxLeaks*, l'affaire Cahuzac, les Panama Papers,

etc. – qui ont donné une forte visibilité médiatique à ce phénomène sans en donner toutes les clés. Les rapports parlementaires sont des mines de données et de réflexions intéressantes mais ils restent peu accessibles pour le grand public malgré leur mise à dis-

obstacles que vous avez rencontrés ? Nous sommes d'abord partis du matériau considérable que nous avons accumulé dans le cadre des commissions d'enquête parlementaires auxquelles nous avons pris part. Puis nous avons complété ces

« 8 % de la richesse mondiale serait située dans des places financières *offshore*, échappant ainsi à tout contrôle et toute emprise des systèmes fiscaux nationaux. »

position sur Internet. Nous nous sommes donc efforcés de présenter ces phénomènes apparemment complexes de la manière la plus claire possible, avec l'aide d'un journaliste, Pierre Gaumeton, pour en rendre l'écriture vivante et accessible sans rien sacrifier au fond afin que le livre puisse être lu par le plus grand nombre de nos concitoyens, car c'est un sujet crucial qui nous concerne tous.

Pouvez-vous revenir sur la démarche que vous avez suivie pour enquêter et, en particulier, détailler les principaux

informations en allant rencontrer trente-huit témoins de différents horizons qui, de par leur expérience, pouvaient nous apporter leur éclairage sur les rouages de l'évasion fiscale. Cela va d'Eva Joly, ancienne juge et députée européenne écologiste, au commissaire européen de droite, Michel Barnier, en passant par l'ancien procureur, Éric de Montgolfier, des responsables d'organisations non gouvernementales (ONG), l'économiste Jean Gadrey ou les journalistes Antoine Peillon, Christian Chavaigneux et Xavier Harel, également

auteurs d'ouvrages éclairants sur le sujet. Enfin, nous avons complété l'ensemble par un entretien croisé

cier qui organisent cette grande évasion. Cette forte proximité peut contribuer à expliquer la très grande

données fournies par les institutions internationales telles que la Banque des règlements internationaux, le Fonds monétaire international ou la Banque mondiale. Ils effectuent cependant un véritable travail de titans pour traiter ces dernières qui ne parlent pas d'elles-mêmes.

Au-delà des constats, vous formulez de très nombreuses propositions dans votre ouvrage – près de cent cinquante ! – pour tenter d'enrayer ce fléau. Lesquelles vous paraissent les plus cruciales et aussi les plus urgentes à mettre en œuvre ?

Il faut d'abord faire sauter le « verrou de Bercy », cette disposition réglementaire spécifique à la France qui fait que seul le ministère du Budget peut ester en justice contre un contribuable soupçonné de fraude fiscale. Il faut ensuite mettre en œuvre à l'échelle internationale le chantier de l'harmonisation fiscale. Nous assistons aujourd'hui, et jusqu'au cœur même de l'Union européenne, à un *dumping* sociofiscal qui consiste pour chacun des pays à baisser toujours plus les montants collectés auprès des firmes multinationales et des particuliers les plus fortunés afin d'attirer leurs capitaux sur leur territoire. Il faut à tout prix enrayer cette logique délétère et mettre en place une har-

« L'évasion fiscale représente un manque à gagner de 60 à 80 milliards d'euros par an pour le fisc français et ce montant s'élève à 1 000 milliards d'euros pour l'ensemble des vingt-huit pays de l'Union européenne.

avec Pierre Gaumeton pour essayer de résumer les principaux enjeux soulevés tout au long du livre. S'agissant des obstacles, je ne peux pas dire que nous ayons fait face à de réelles oppositions ouvertes, du fait notamment du sésame que constitue une mission parlementaire, mais nous avons tout de même pu sentir que le système était verrouillé à pas mal d'endroits.

Quels sont les principaux constats que vous avez souhaité porter à la connaissance du plus grand nombre ?

Je dirais qu'ils sont de trois ordres. Les chiffres d'abord : l'évasion fiscale représente un manque à gagner de 60 à 80 milliards d'euros par an pour le fisc français et ce montant s'élève à 1 000 milliards d'euros pour l'ensemble des vingt-huit pays de l'Union européenne. Cela montre bien que tous les pays sont touchés, et pas seulement la France. N'en déplaise à ceux qui ne cessent d'affirmer que notre système d'imposition serait étouffant... Ajoutons à cela qu'environ 8 % de la richesse mondiale serait située dans des places financières *offshore*, échappant ainsi à tout contrôle et toute emprise des systèmes fiscaux nationaux.

Le deuxième constat réside dans la grande intelligence qui est déployée dans l'ingénierie mise en œuvre pour organiser cette évasion à une échelle pratiquement industrielle. De nombreux professionnels se sont spécialisés dans l'organisation de ce qu'ils appellent pudiquement « l'optimisation fiscale » : banquiers, avocats fiscalistes, consultants, etc. Il faut bien comprendre que l'évasion fiscale est au cœur même du capitalisme libéral et n'est en rien un dysfonctionnement de celui-ci, comme l'affirment certains.

Enfin, le troisième grand constat, c'est la très grande connivence, pour ne pas dire plus, qui règne entre les responsables politiques au plus haut niveau et les acteurs du secteur finan-

passivité aux sommets de l'État pour lutter contre ce phénomène malgré les discours volontaristes. N'oublions pas que nos rapports parlementaires ont été adoptés à l'unanimité par les assemblées concernées.

Comme tu l'as rappelé, l'évasion fiscale représente un manque à gagner de 60 à 80 milliards d'euros pour l'État français, soit plus du double des recettes annuelles de l'impôt sur les sociétés. Comment les ONG et les chercheurs sur lesquels vous vous appuyez parviennent-ils à évaluer ces montants qui échappent par définition aux « radars » officiels ?

Ces chiffres sont tirés des travaux

« Nous proposons de mettre en place une Conférence des parties (COP) de la fiscalité et la finance mondiale sur le modèle de ce qu'on a réalisé sur le climat, car il s'agit là aussi d'un phénomène qui dépasse les frontières nationales. »

d'économistes, comme Gabriel Zucman [contacté par *La Revue du projet*, celui-ci a malheureusement dû décliner à regret notre proposition à contribuer à ce dossier en raison d'un agenda trop chargé] qui a mené une recherche très rigoureuse à l'échelle mondiale, ou d'ONG comme le Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD-Terre solidaire) qui a mis au point sur ce sujet une expertise très sérieuse depuis une quinzaine d'années, portant surtout sur les pays développés. Il faut enfin ajouter les journalistes d'investigation et les lanceurs d'alerte qui permettent la divulgation d'informations cruciales ordinairement cachées. Néanmoins, tous ces acteurs appuient leurs estimations sur les

monisation vers le haut pour préserver nos modèles sociaux et les services publics. Nous proposons donc de mettre en place une Conférence des parties (COP) de la fiscalité et la finance mondiale sur le modèle de ce qu'on a réalisé sur le climat, car il s'agit là aussi d'un phénomène qui dépasse les frontières nationales. Enfin, nous proposons aussi de renforcer la transparence des informations concernant les pratiques des banques et des firmes transnationales en étendant la règle du *reporting* pays par pays instaurée pour les premières afin de savoir précisément quels sont le chiffre d'affaires, les bénéfices et le nombre de salariés que chacune réalise et emploie dans chacun des territoires où elle est implantée. ►

► En un mot, il faut démocratiser ce sujet qui concerne l'ensemble des citoyens et que ces derniers puissent faire pression sur leurs dirigeants pour qu'ils passent vraiment à l'action.

Quelles réactions avez-vous rencontrées après la parution de votre ouvrage, notamment parmi vos confrères de l'Assemblée nationale et du Sénat ?

Nous avons eu très peu de réactions

officielles du côté des institutions : pas un mot sur la question au sein de la commission des finances de l'Assemblée par exemple, pas un seul reportage de la Chaîne parlementaire (LCP Assemblée nationale et Public Sénat). En revanche, nous avons multiplié les rencontres-débats depuis la sortie du livre en septembre dernier et rencontré un écho très favorable du public partout où nous sommes passés. Nous avons senti que le sujet

interpellait nos concitoyens qui manifestent un véritable engouement pour en savoir plus et pour faire en sorte que les choses changent en la matière. ■

***Éric Bocquet** est sénateur (PCF) du Nord.

Propos recueillis par Igor Martinache.

L'ÉVITEMENT DE L'IMPÔT PAR LES PLUS RICHES, UN PHÉNOMÈNE SYSTÉMIQUE

Tous les membres de la classe dominante sont mobilisés d'une manière ou d'une autre dans l'évasion et la fraude fiscales.

PAR **MONIQUE PINÇON-CHARLOT**
ET **MICHEL PINÇON***

Des énarques aux avocats fiscalistes, des banquiers aux économistes à la langue experte, des patrons du CAC 40 à certains journalistes à la solde d'actionnaires militants du néolibéralisme, c'est bien l'oligarchie qui, depuis le sommet de l'État et des assemblées parlementaires, organise en France, mais aussi en Europe et à travers le monde, le plus grand casse des temps dits « modernes ».

Si certains événements défraient la chronique, telle la demande de la nationalité belge par Bernard Arnault, la première fortune de France, en septembre 2012, ou l'exil fiscal médiatisé de Gérard Depardieu peu après, ils ne doivent pas masquer le caractère systémique du refus des plus riches à contribuer à la solidarité nationale. Ceux-ci s'emploient non seulement à s'affranchir de leurs impôts, mais aussi plus largement des « contraintes » liées à une appartenance nationale envisagée comme un frein au déploiement du capitalisme dérégulé et financiarisé.

DES POLITIQUES COMPLICES ET/OU FRAUDEURS

Les hommes politiques au plus haut sommet de l'État sont au mieux complices ou, pire, fraudeurs eux-mêmes. Là encore, le cas de Jérôme Cahuzac, ministre socialiste du Budget chargé

de traquer la fraude fiscale, qui s'est avéré être lui-même un fraudeur fiscal depuis plus de vingt ans, ne doit là encore pas occulter les enjeux structurels. En dépit de cette affaire, les socialistes ont maintenu le pouvoir discrétionnaire du ministre du Budget avec la pérennisation du « verrou de Bercy », dérogation au droit commun instituée par la loi du 29 décembre 1977. Dans le droit français, ce sont en effet les magistrats judiciaires qui prennent la responsabilité d'engager des poursuites au pénal. Sauf dans le droit fiscal, où le ministre du Budget peut seul décider d'aiguiller comme il l'entend le traitement de la fraude fiscale vers le pénal ou la repentance. Certains fraudeurs, en général ceux d'origine sociale modeste, sont dirigés vers les tribunaux correctionnels, tandis que d'autres, souvent membres de l'oligarchie, seront aiguillés vers des « cellules de régularisation » afin d'échapper à la menace de poursuites pénales, à condition que les impôts dus soient acquittés, agrémentés de quelques pénalités.

LA LÉGITIMATION DU « VERROU DE BERCY »

Ce « verrou de Bercy » a connu une légitimation définitive dans la torpeur de l'été 2016. À partir d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) portant sur le principe de la séparation des pouvoirs, engagée par un pharmacien poursuivi pour fraude fiscale à la taxe sur la valeur ajoutée

(TVA), le « verrou de Bercy », qui viole précisément le principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs entre l'administration fiscale et la justice, a en effet été jugé conforme à la Constitution par le Conseil constitutionnel le 22 juillet 2016. Or qui compose le Conseil constitutionnel chargé

« Dans le droit fiscal, le ministère du Budget peut seul décider d'aiguiller comme il l'entend le traitement de la fraude fiscale vers le pénal ou la repentance. »

de veiller à la conformité des textes nouveaux et existants à la Constitution ? Une dizaine de « sages » cooptés, dont le président, Laurent Fabius, fils d'une riche famille d'antiquaires qui a succédé à Jean-Louis Debré, maillon d'une dynastie familiale politico-médicale. Originalité spécifique française, les anciens présidents de la République en deviennent membres de droit. François Hollande va donc y siéger dès le printemps 2017 puisqu'il n'a pas tenu sa promesse de

supprimer ce droit des anciens présidents à siéger dans cette instance suprême du contrôle du législatif. En dehors des anciens présidents, les

les différents aspects du monde social afin de masquer la réalité crue des rapports entre les classes sociales. Le saucissonnage du réel a l'avantage

est une des conditions de la reproduction de l'ordre social, comme le fait de détourner la curiosité quant à la composition sociale des institutions comme des commissions de déontologie.

En multipliant les contestations spécialisées concernant, de manière séparée, la fraude fiscale, la spéculation financière, les profits des actionnaires ou les inégalités scolaires, on peut gagner des batailles mais perdre la guerre. La lutte contre la fraude fiscale des plus riches et la concurrence fiscale au sein de l'Europe et entre les pays les plus riches de la planète, peuvent avoir des effets délétères comme la baisse généralisée des taux d'imposition sur les sociétés. Avec la promesse de Donald Trump de réduire de 35 % à 15 % le taux américain, les multinationales n'auront bientôt plus besoin des paradis fiscaux. Le renard sera ainsi totalement libre dans le poulailler planétaire. ■

« Le discours libéral soigneusement distillé à destination des classes moyennes et populaires autonomise les différents aspects du monde social afin de masquer la réalité crue des rapports entre les classes sociales. »

autres membres sont cooptés par les plus hautes autorités politiques : le président de la République, le président du Sénat et celui de l'Assemblée nationale, cultivant un entre-soi peu propice aux débats pourtant nécessaires en la matière.

L'ARBITRAIRE DES POUVOIRS DE L'OLIGARCHIE DOIT RESTER MASQUÉ

Le discours libéral soigneusement distillé à destination des classes moyennes et populaires autonomise

d'empêcher la réflexion et en particulier la mise en relation de secteurs de l'activité économique et sociale pourtant étroitement liés. De surcroît, la mise en perspective historique est volontairement rendue impossible par les patrons du CAC 40, dont plusieurs sont aussi propriétaires des principaux média, avec des informations chargées de créer quotidiennement des événements présentés sans cause et sans principe. L'arbitraire des privilèges, et des pouvoirs qui vont avec, doit rester masqué. Telle

*Monique Pinçon-Charlot et Michel Pinçon sont sociologues, anciens directeurs de recherche au CNRS.

COMMENT LUTTER CONTRE LA FRAUDE FISCALE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE ?

Alors que la Commission européenne est présidée par Jean-Claude Juncker, directement impliqué dans l'affaire Luxembourg Leaks, l'Union européenne apparaît clairement comme un des lieux où le *dumping* fiscal s'organise. Comment lutter contre ce fléau ? Au parlement européen, des élus résistent.

ENTRETIEN AVEC **FABIO DE MASI***

Pouvez-vous revenir rapidement sur le scandale Luxembourg Leaks et les révélations qui en ont résulté ?

Les révélations concernant les scandales fiscaux des riches, des puissants et des grands groupes s'accumulent. Avant même LuxLeaks, il y avait eu Offshore Leaks et Swiss Leaks, et immédiatement après il y a eu les Panama Papers et Bahamas Leaks. Tout cela révèle un système criminel qui permet aux riches et aux grands groupes d'escroquer la majorité de l'humanité et qui va jusqu'à favoriser le trafic d'êtres humains et le financement du terrorisme. Avec LuxLeaks, l'implication des gouvernements européens éclate au grand jour. Le

Luxembourg a permis pendant des décennies à des grands groupes de payer moins d'1 % d'impôts sur leurs bénéfices.

Le Luxembourg a fondé une grande partie de son système économique sur l'évasion fiscale. Quel rôle joue le secteur bancaire et financier dans l'économie luxembourgeoise ? Quelles sont les conséquences de la politique de Jean-Claude Juncker en ce domaine ?

Après la crise de l'acier dans les années 1970, le Luxembourg s'est transformé en une gigantesque place financière de l'ombre. Mais avant même cela, en France, en Allemagne et ailleurs, des banques ont profité de la faible régulation et de la maigre surveillance qui avaient cours au Luxem-

bourg pour y conclure des affaires qui auraient été interdites dans leurs pays d'origine. Aujourd'hui, au Luxembourg, des personnes bien informées parlent d'un État-mafia, dans lequel le secteur financier constitue la raison d'État et où, hormis quelques rares militants de gauche, plus personne ne critique la fusion entre la politique et le capital financier.

Le secteur bancaire et financier joue donc aussi bien le rôle de profiteur direct que d'intermédiaire amical. Bahamas Leaks, LuxLeaks, Panama Papers – tous ces scandales montrent que les banques et les prestataires de services financiers, mais aussi les cabinets d'avocats, jouent un rôle central dans le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et l'évitement de l'im- ▶

► pôt. Il arrive souvent, par exemple, que les employés de ce type d'entreprises se présentent comme les mandataires de sociétés écrans, afin que les véritables propriétaires restent cachés.

Le président de la commission européenne, Jean-Claude Juncker, a été l'architecte et le parrain du cartel fiscal. De 1989 à 2013, il a été ministre et chef du gouvernement, il a attiré des entreprises comme Amazon à l'aide de rencontres personnelles et, avec ses fonc-

de lutter contre la fraude fiscale dans l'Union européenne ?

Les commissions nous servent de moyen de pression publique et elles nous aident à dévoiler les scandales de blanchiment. Cela n'a d'effet immédiat sur la législation que là où le parlement européen est codécisionnaire. Cela ne concerne que le blanchiment d'argent et, dans certains cas, la transparence et le devoir d'information, mais pas la législation fiscale. Par ailleurs, le travail du par-

« Pour empêcher le dumping fiscal, des taux d'imposition minimum internationaux sont absolument nécessaires, mais les traités européens ne le permettent pas. »

tionnaires au conseil de l'Union européenne, il a entravé les progrès de la lutte contre le *dumping* fiscal. Le parlement européen a finalement pu le vérifier par l'intermédiaire de la commission LuxLeaks qui a eu accès aux originaux de documents secrets. L'Union européenne perd chaque année des centaines de milliards d'euros à cause de cela, alors que la majorité de la population souffre des coupes budgétaires et de la récession.

En dehors du Luxembourg, plusieurs autres pays européens pratiquent le *dumping* fiscal (la City de Londres, les Pays-Bas, la Belgique, l'Irlande). Comment expliquer cela ?

En effet, il ne s'agit pas seulement du Luxembourg. La concentration de la richesse et le pouvoir des grands groupes internationaux corrompent les gouvernements du monde entier. Nos recherches montrent que plusieurs gouvernements préservent activement des failles et entravent la transparence concernant les places financières de l'ombre.

Évidemment, les petits pays ont des problèmes économiques structurels, précisément lorsqu'un pays comme l'Allemagne entraîne la zone euro dans l'endettement et la récession par ses excédents d'exportation. Mais le *dumping* fiscal n'est pas une solution, à la fin tout le monde va plus mal – à part les grands groupes.

Au parlement européen, vous êtes vice-président de la commission d'enquête « Panama Papers » concernant le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale, qui remplace la commission LuxLeaks. Quel rôle jouent ces commissions ? Ont-elles les moyens

lement est massivement entravé. Les documents des gouvernements et de la commission ne sont pas fournis et les témoins, par exemple les responsables politiques, ne sont pas obligés de se présenter aux auditions. En cela, le parlement est démuné.

De plus, l'Union européenne n'a globalement que des compétences limitées dans la lutte contre l'évasion fiscale des grands groupes. En raison de l'architecture des traités européens, la commission ne peut s'appuyer que sur le droit de la concurrence et exiger des compensations financières de la part de certains groupes qui ont obtenu des avantages spécifiques de la part de certains gouvernements. Ces avantages sont considérés comme une subvention publique illégale. L'argent est restitué aux États qui ont autorisé ces combines fiscales. Si, par exemple, Google paye 1 % d'impôts et Apple 0 %, c'est un problème. Mais si tous les deux payent 0 % d'impôts, il n'y a plus de problème. La commission doit alors prouver que les entreprises ont bénéficié de prix faussés lors de transactions déterminées. Le système est beaucoup trop compliqué.

Quelles sont, d'après vous, les mesures urgentes qu'il faudrait prendre à l'échelle européenne pour mettre un terme à l'évasion fiscale ?

Au sein de l'Union européenne nous avons tout d'abord besoin d'une véritable transparence en ce qui concerne les grands groupes et les sociétés écrans. Cela voudrait dire publier les bénéficiaires, les chiffres d'affaires, les employés, classés par pays. Cela permettrait de voir qu'une entreprise fait d'importants bénéficiaires dans un pays dans lequel elle paye très peu d'im-

pôts, ou qu'elle déclare des bénéficiaires dans un pays où elle ne produit rien. Par ailleurs, il faut que les noms des véritables propriétaires de sociétés écrans soient rendus publics, afin d'empêcher la dissimulation de richesse. C'est ce que nous exigeons dans le cadre des négociations en cours concernant la directive anti-blanchiment d'argent. Mais de nombreux gouvernements continuent à faire blocage.

À long terme, nous devons aller vers un système qui considère les grands groupes internationaux comme une unité et qui répartit de manière centralisée les bénéficiaires entre les différents pays en fonction de l'activité économique. Pour empêcher le *dumping* fiscal, des taux d'imposition minimum internationaux sont absolument nécessaires, mais les traités européens ne le permettent pas. La fiscalité sur les entreprises a énormément baissé dans le monde entier ces dix à vingt dernières années, elle est passée en moyenne de 40 % à environ 20 %. La Hongrie a récemment introduit dans l'Union européenne le premier taux d'imposition à un chiffre avec ses 9 %.

« La concentration de la richesse et le pouvoir des grands groupes internationaux corrompent les gouvernements du monde entier. »

Dans la mesure où il est peu vraisemblable que des solutions internationales ambitieuses soient adoptées, nous avons également besoin de sanctions efficaces contre les paradis fiscaux qui refusent de coopérer – par exemple une forte imposition à la source. Il faut retirer leur licence aux cabinets d'avocats et aux banques qui apportent leur contribution à la fraude fiscale. ■

*Fabio de Masi est député européen (Die Linke). Il est vice-président de la commission d'enquête concernant le blanchiment de capitaux, l'évasion fiscale et la fraude fiscale.

Entretien réalisé par Aurélien Bonnarel et traduit par Jean Quéfier.

FOOTBALL LEAKS, ET APRÈS ?

Si la fraude fiscale était un championnat international, le football porterait quatre étoiles à son maillot. L'affaire Football Leaks révélée par le consortium de journalistes European Investigative Collaborations (Collaborations européennes en matière d'investigation, EIC) a mis en lumière les pratiques des « icônes » du football mondial, parmi lesquelles Cristiano Ronaldo qui aurait dissimulé 150 millions d'euros dans les paradis fiscaux.

PAR **NICOLAS BONNET OULALDI***

Les salaires et indemnités de transfert qui explosent à chaque *mercato* en disent déjà long sur les logiques spéculatives des propriétaires de clubs, qui traitent les joueurs comme des actifs financiers. Plusieurs enquêtes démontrent qu'il s'agit de l'un des marchés les plus dérégulés de la planète, avec une mainmise de la finance et une avancée inquiétante de la corruption et du blanchiment d'argent liés aux paris sportifs. Près d'un tiers des indemnités de transfert des joueurs est reversé à des intermédiaires *via* un système opaque fait de montages financiers avec des rétro-commissions qui disparaissent dans les paradis fiscaux. Dans certains cas, une part des droits de transfert appartient à un fonds d'investissement grâce à un système de tierce propriété alimentant les comptes d'hommes d'affaires éloignés du sport.

LIBÉRER LE SPORT DES LOGIQUES DE MARCHÉ

Le malaise est profond. Déjà, en 2010, l'Union des associations européennes de football (UEFA) avait adopté une nouvelle disposition qui impose aux clubs de ne pas dépenser plus que leurs ressources propres. Dans le même ordre d'idées, certains sports comme le rugby ont mis en place un système de régulation de la masse salariale des clubs : le *salary cap* (plafond salarial). Le gouvernement français avait planché sur des mesures pour un « football durable » avec l'idée de plafonner les rémunérations. Il a fait adopter une énième loi le 15 février pour préserver l'éthique et la transparence, aboutissant à la création d'un organisme fédéral chargé du contrôle administratif, juridique et financier de l'activité des agents sportifs, sur le modèle du contrôle de gestion des clubs professionnels. Ces réformes sont certes des avancées mais, agissant à la marge, elles ne bouleverse-

ront pas la logique du capitalisme. L'objectif premier d'une loi sur le sport doit être de le libérer définitivement des logiques de marché. L'affaire Football Leaks démontre qu'il faut une opération vérité sur la nature de l'argent privé qui circule. D'où viennent ces sommes colossales ? Qui peut mettre tant d'argent dans les transferts et les salaires des joueurs ? Une

nisme relevant d'une mission de service public et répondant à des critères d'efficacité sociale. Ses acteurs, notamment la structure associative, les éducateurs sportifs et les associations de supporters, devraient être au cœur d'un fonctionnement démocratique et citoyen. Enfin, le financement du sport ne peut plus rester dépendant des droits

« Près d'un tiers des indemnités de transfert des joueurs est reversé à des intermédiaires *via* un système opaque fait de montages financiers avec des rétrocommissions qui disparaissent dans les paradis fiscaux. »

fois de plus, ce sont des lanceurs d'alerte, un supporter de football et des journalistes, qui ont fait œuvre de vigilance citoyenne. Libérer définitivement le sport de l'emprise financière nécessite une intervention citoyenne et publique forte, une exigence de démocratie, de transparence, et la maîtrise collective des structures d'organisation et de gestion. L'État a la responsabilité d'impulser ce mouvement de fond avec des mesures concrètes.

Dans mon ouvrage *Libérer le sport – vingt débats essentiels* (Éditions de l'Atelier, 2015), j'avance plusieurs propositions. D'abord, la création d'une agence mondiale de lutte contre la corruption dans le sport, qui aurait le pouvoir et les moyens de se livrer à toutes les investigations nécessaires sur le plan mondial pour démasquer les réseaux à l'origine des actions de corruption et de fraude fiscale. Nous proposons également d'instaurer des salaires plafonds et une échelle des rémunérations, de mettre fin au *mercato* et aux agents maquignons, et d'interdire les paris sportifs. Un club sportif ne devrait pas être géré comme une entreprise, mais comme un orga-

de retransmission télévisuelle, des jeux et des paris sportifs. Il doit reposer sur un autre système, pour lequel toutes les entreprises du pays seraient mises à contribution par des prélèvements obligatoires sur leur valeur ajoutée, comme c'est le cas pour la formation continue. L'intervention citoyenne et la maîtrise publique nécessitent des moyens que ne permettent pas les sommes consacrées par le ministère des Sports. Menons dès à présent la bataille pour que 1 % du budget national soit consacré au sport : ces 3 milliards d'euros pourraient l'émanciper du marché et répondre aux besoins de développement de toutes les pratiques sportives, dont le financement repose trop sur les familles et pas assez sur la solidarité nationale. ■

*Nicolas Bonnet Oulaldi est responsable de la commission Sport du conseil national du PCE.

Réagissez aux articles, exposez votre point de vue.

Écrivez à revue@pcf.fr

LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE : FAIRE PRIMER LA JUSTICE SUR LA RENTABILITÉ

La fraude fiscale ne fait que rarement l'objet de poursuites pénales. L'administration espère récupérer davantage d'argent en négociant avec les fraudeurs qu'en les condamnant. Une mansuétude des pouvoirs publics qui contribue à entretenir la spirale de l'évasion fiscale.

ENTRETIEN AVEC **KATIA WEIDENFELD***

L'ouvrage que vous avez récemment publié avec le politiste Alexis Spire s'intitule *L'Impunité fiscale* (Éditions La Découverte, 2015). Pourriez-vous revenir sur le sens de ce titre ?

L'impunité est ici à entendre comme l'absence de répression pénale, pas de réponse administrative. Cet aspect nous a paru intéressant à étudier à deux titres : d'une part parce que la justice pénale est l'expression privi-

aucune affaire au pénal tandis que son homologue traitant des personnes physiques les plus fortunées, la Direction nationale des vérifications de situations fiscales, n'en a porté qu'un nombre infime au regard des redressements notifiés. À l'inverse, la majorité des procédures pénales se concentre sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu d'assez petites entreprises et d'entrepreneurs individuels.

Comment cette « impunité » se produit-elle au niveau des différents maillons du contrôle et de la répression ?

Tout commence par le contrôle fiscal. Quand l'administration estime qu'un contribuable a fraudé délibérément, un redressement assorti de pénalités lui est notifié. Et c'est seulement lorsque celui-ci manifeste une absence totale de coopération que des poursuites sont engagées. Dans ce cas, ce n'est pas l'inspecteur qui décide seul, mais sa hiérarchie (chef de brigade, inspecteur référent pour le pénal, direction départementale jusqu'au ministère central). Cette procédure a pour conséquence que ce ne sont pas les fraudes les plus graves,

elle s'interdit de transiger directement avec le contribuable. Or ces fonctionnaires ont pour objectif de récupérer les sommes les plus élevées : ils ont donc intérêt à négocier plutôt qu'à engager des poursuites longues et incertaines. Au-delà des effets produits par ce « verrou de Bercy » qui laisse au ministre du Budget le monopole des dénonciations en matière fiscale, il faut également pointer le rôle de la Commission des infractions fiscales (CIF) qui doit donner son aval avant toute poursuite. Or les critères qu'elle prend en compte, peu transparents, sont loin d'être purement juridiques. Enfin, quand un procureur est finalement saisi d'un dossier, celui-ci est déjà très cadré. De plus, trois à cinq ans se sont déjà passés depuis les faits, et généralement le parquet s'abstient de mener des investigations complémentaires approfondies, jugées coûteuses au regard des gains attendus. Ce faisant, il laisse dans l'ombre les intermédiaires (avocats, experts-comptables) et les bénéficiaires économiques de la fraude (par exemple les grands groupes de bâtiment et travaux publics [BTP] donneurs d'ordres des petites sociétés redressées dans le bâtiment) pour se concentrer sur les

« Au-delà des réseaux, il existe des rouages institutionnels qui favorisent l'inaction contre certains délits. »

légée de la hiérarchie des valeurs de la république à un moment donné, d'autre part parce qu'en matière fiscale, celle-ci fait intervenir différentes administrations, fiscale et judiciaire, ce qui permet d'interroger la construction de cette impunité différemment des sociologues, comme les Pinçon-Charlot, qui soulignent non sans raison la solidarité entre les puissants. Notre objectif était de montrer qu'au-delà des réseaux, il existe des rouages institutionnels qui favorisent l'inaction contre certains délits.

Tous les contribuables bénéficient-ils de cette « mansuétude » des pouvoirs publics ?

Il faut d'abord noter que les poursuites pénales concernent moins d'un millier de fraudeurs fiscaux chaque année, alors qu'au moins quinze mille sont repérés. En outre, quand on regarde dans le détail, au moins pour la période de notre enquête, la direction chargée de contrôler les très grandes entreprises n'a fait remonter

mais celles qui ont le plus de chances d'être condamnées par le juge qui sont amenées au pénal. Les contrevenants conseillés par des avocats expérimentés qui arrivent à faire passer la faute pour une erreur et les dossiers impliquant des pays étrangers sont moins susceptibles d'être poursuivis. L'administration fiscale craint toujours la création d'un précédent si un juge déclare un type de montage légal. Ensuite, lorsque l'administration prend la décision de poursui-

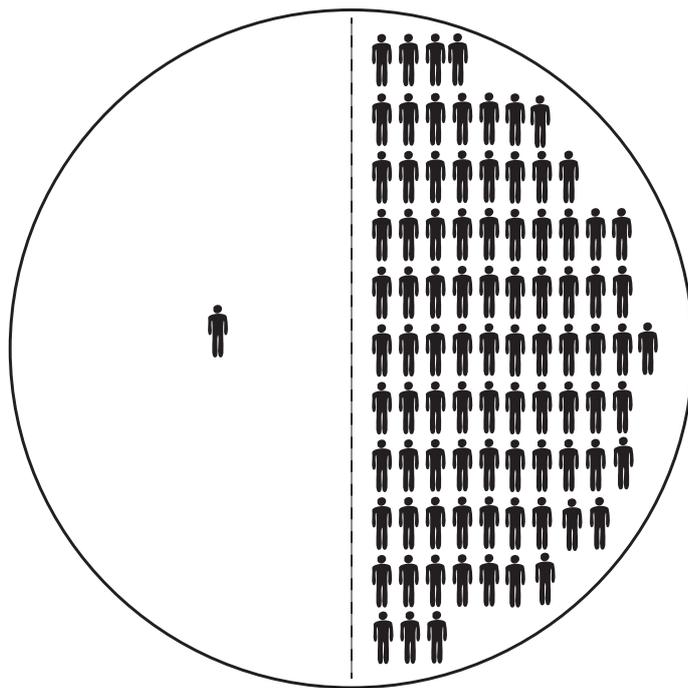
seuls contribuables fautifs. Nous sommes donc face à un entonnoir qui trie les fraudeurs : ceux qui ne savent pas dialoguer avec l'administration fiscale sont les premiers poursuivis, notamment les étrangers (23 % des condamnés en 2011).

Même si les poursuites sont rares, qu'en est-il des condamnations prononcées ?

Il s'agit le plus souvent de peines de prison avec sursis. Or dans la mesure où la probabilité d'une nouvelle

« Les délits fiscaux font l'objet d'un traitement différent des autres : l'objectif de rentabilité prime sur le souci de faire respecter la loi. »

Le « juste » partage des richesses de notre monde



condamnation dans les trois ans est pratiquement nulle, c'est purement symbolique. Et encore, étant donné que, en 2010, le Conseil constitutionnel a invalidé la publication automatique de la condamnation au nom du principe d'individualisation de la peine, la plupart restent dans l'ombre. La loi a rétabli cette publication, mais les pratiques des juges font preuve d'une certaine inertie en la matière.

Comment avez-vous enquêté sur ce phénomène ?

Nous avons d'une part réalisé une quarantaine d'entretiens auprès de différents acteurs de la chaîne de contrôle et de l'autre construit une base de données compilant l'ensemble des affaires de fraude fiscale jugées en 2011, afin d'étudier les propriétés sociologiques des personnes poursuivies. La Direction générale des finances publiques laisse entendre que « tout a changé » en la matière, mais les statistiques des condamnations ne sont plus publiées depuis 2012.

Cette mansuétude des pouvoirs publics en matière fiscale est-elle nouvelle ? Sinon, comment a-t-elle évolué au fil du temps ?

La distorsion entre la fermeté de la loi et l'impunité d'une majeure partie des contrevenants s'observe dès que la fraude fiscale a été théorisée au Moyen Âge. Ses facteurs ont en revanche évolué : sous l'Ancien Régime, c'est moins la fraude fiscale que celle des percepteurs qui est redoutée. Au XIX^e siècle, seules les fraudes aux impôts indirects, sur les

droits de consommation, sont poursuivies, celles touchant aux contributions directes ne sont passibles que d'amendes administratives. En revanche, le contrôle des agents de l'administration fiscale est très étroit. Contrairement aux autres fonctionnaires, ceux-ci peuvent directement être poursuivis devant une juridiction pénale. Par la suite, l'affermissement législatif des peines contre la fraude fiscale ne constitue pas un marqueur politique. Si c'est sous le Front populaire que les primodélinquants en matière de fraude fiscale deviennent passibles d'emprisonnement, c'est ensuite en 1952 sous le gouvernement Pinay qu'est adoptée la seconde grande loi aggravant les peines. Mais les logiques sont différentes : dans le premier cas, il s'agissait de marquer l'incivisme que représentait la fraude, dans le second, de récupérer un manque à gagner dans un contexte de « détente fiscale ». Un argument que l'on retrouve jusqu'aujourd'hui et qui escamote l'enjeu de la répartition de la charge fiscale. Autre exemple montrant l'absence de marquage politique : la volonté de dépénaliser la fraude fiscale. Envisagée sous le quinquennat Sarkozy, elle a été en partie réalisée par la loi Sapin 2 qui, avec le mécanisme de convention judiciaire d'intérêt général, entérine la possibilité de dépénaliser de nombreuses infractions au nom du pragmatisme.

Comment pourrait-on enrayer ce phénomène ? Suffit-il de changer la loi ?

Inutile de modifier la loi car les peines ne sont pas prononcées. Il faut avant tout simplifier l'entonnoir : réduire les filtres précédant les poursuites judiciaires et notamment supprimer la Commission des infractions fiscales. Il faudrait également déconnecter le contrôle fiscal et la procédure pénale qui pourraient se dérouler en parallèle et plus successivement. La mise en place de la police fiscale représente un début de mise en œuvre, mais elle ne compte que cinquante enquêteurs, bien en dessous de ses homologues européens. Dans la même veine, la qualification de blanchiment de fraude fiscale, qui permet de contourner le « verrou de Bercy », est de plus en plus utilisée par les juges. Mais on voit bien que les délits fiscaux font l'objet d'un traitement différent des autres : l'objectif de rentabilité prime sur le souci de faire respecter la loi. Il faut aller plus loin et déconnecter dans les têtes la procédure administrative et la procédure pénale qui ne poursuivent pas le même but. Or on va dans l'autre sens, comme l'ont montré les affaires Cahuzac et Wildenstein qui ont entériné la subordination de la logique pénale à la logique fiscale en considérant que l'annulation d'un redressement fiscal empêchait toute poursuite pénale. ■

*Katia Weidenfeld est professeure d'histoire du droit contemporain à l'École nationale des chartes.

Entretien réalisé par Igor Martinache.

FRAUDE ET ÉVASION FISCALES, L'URGENCE DE NOUVEAUX POUVOIRS DES SALARIÉS !

Si les riches peuvent fuir aussi facilement le fisc, c'est aussi faute de réels pouvoirs de contrôle des salariés sur la gestion des grandes entreprises et des banques. L'intervention étatique ne suffira pas, il faut que les travailleurs s'en mêlent.

PAR JEAN-MARC DURAND*

Affaires Kerviel et Cahuzac, Panama Papers, LuxLeaks, Football Leaks, les cas de fraudes s'accumulent. À chacun de ces épisodes, les responsables politiques de ce monde dénoncent très officiellement les pratiques appelées aujourd'hui d'évitement fiscal. Ils ne se privent également pas de pointer la perte de recettes budgétaires ainsi engendrée.

UN ÉNORME GÂCHIS

Il est vrai que cette privation de rentrées fiscales représente de coquettes sommes. En France, le montant se situe entre 60 et 80 milliards d'euros, en Europe, il avoisine les 1 000 milliards. Frauder le fisc revient clairement à priver le peuple d'un juste retour sur sa participation essentielle à la création de la richesse. Des sommes considérables ne sont ainsi pas investies dans les services publics, dans l'emploi de fonctionnaires, dans des activités humainement utiles et protectrices de l'environnement. Quel gâchis !

Ce manque à gagner pour la collectivité humaine prend sa source dans les pratiques et les critères de gestion des entreprises et des banques. Rares sont leurs mises en cause directes sauf dans le cas d'énormes scandales comme ceux d'HSBC, de Goldman Sachs, de Google, d'Apple ou d'Amazon. Pour autant, même si on réussissait à endiguer l'évitement fiscal, cela suffirait-il à réorienter durablement la politique économique vers des choix d'efficacité sociale et environnementale ?

Il est bien plus simple, bien plus croustillant médiatiquement, de s'acharner sur le cas d'individus pris la main dans le sac. Il ne s'agit en aucun cas de disculper qui que ce soit mais seulement de se demander pourquoi et comment des individus ont pu accumuler et dissimuler des sommes aussi importantes au fisc ? Pour l'heure toutes les déclarations d'intention, toutes les promesses sont restées velléitaires. De la qualification

de paradis fiscal aux décisions de permettre l'échange d'informations financières et fiscales entre pays jusqu'au *reporting*, les effets concrets de ces mesures se font attendre. Un de leurs défauts majeurs est qu'elles échappent à tout contrôle des citoyens et des salariés et qu'elles ne

mêmes de la production où le patronat utilise tous les moyens possibles pour réduire la part salariale dans la valeur ajoutée, la priorité d'une réforme fiscale moderne est une nouvelle maîtrise de l'argent des entreprises. Il s'agit ainsi, plutôt que de le faire disparaître, de réformer l'impôt

« L'usage de nouveaux outils pour répondre à des critères économiques, sociaux ou écologiques capables de constituer une alternative doit relever de la responsabilité sociale et collective du salariat et au-delà de tous les citoyens. »

s'en prennent pas directement aux modes de gestion des entreprises et des banques.

UNE AUTRE CONCEPTION DU RÔLE DE LA FISCALITÉ ET DES BANQUES

Il y a donc encore très loin entre les intentions affichées et l'entrée en application de dispositions concrètes d'intervention et de contrôle. Aujourd'hui l'argent en circulation a deux origines principales. D'une part, la production vendue des entreprises que l'utilisation des nouvelles technologies décuple. De l'autre, les banques et leur capacité de création monétaire par le crédit. À ces deux sources s'ajoute la spéculation boursière. Une telle réalité suppose une autre conception du rôle de la fiscalité et des banques passant nécessairement par de nouveaux droits et pouvoirs des salariés.

Certes, il est urgent de réformer la fiscalité des personnes pour une meilleure justice en faisant contribuer à leur niveau réel les hauts revenus et en rééquilibrant le produit des prélèvements directs par rapport à celui des prélèvements indirects (taxe sur la valeur ajoutée [TVA]). Mais parce que les inégalités se fabriquent bien avant la distribution des revenus, c'est-à-dire dans les conditions

sur les sociétés en lui donnant un caractère incitatif fort pour une autre utilisation du produit de la richesse créée par le travail salarié. C'est pourquoi il y a besoin d'un nouvel impôt sur les sociétés, progressif en fonction du chiffre d'affaires et modulé selon que les bénéfices sont utilisés pour des investissements porteurs de nouvelles qualifications, donc de formation et de rémunération, et de nouveaux emplois dans le cadre de normes environnementales précises. C'est pourquoi il s'agit aussi de proposer un impôt local sur le capital des entreprises, taxant notamment les robots, et de rénover l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en intégrant dans son assiette les biens professionnels, cela de façon modulée en fonction de la politique salariale et de l'emploi de l'entreprise.

DES SALARIÉS DOTÉS DE CONTRE-POUVOIRS DÉCISIONNELS DANS LA GESTION

L'application pleine et entière d'une telle réforme ne sera atteinte qu'à condition d'en placer le suivi et la surveillance sous le contrôle des salariés dotés de contre-pouvoirs décisionnels dans la gestion de leurs entreprises. Cela pourrait se traduire par une obligation de formation des délé-

gués des comités d'entreprise aux techniques comptables et fiscales, par le pouvoir des collègues salariés d'exiger la présence permanente de représentants de l'administration fiscale et d'experts-comptables dans les réunions de CE, par un droit d'activation par les CE de contrôles fiscaux et sociaux, ainsi que par la présence de délégués du CE lors des principales réunions qu'impose la transparence du débat oral et contradictoire entre l'administration fiscale et le contribuable lors d'un contrôle.

Face aux moyens considérables dont disposent les plus fortunés et les grandes entreprises pour frauder ou tout simplement pour pousser au bout les pratiques d'évitement fiscal que la loi rend elle-même possible, il serait vain de ne s'en remettre qu'à des interventions de type étatique. L'immixtion directe des salariés est incontournable pour assurer l'efficacité des réformes proposées. Mais il faut aller plus loin. Cette inci-

ation, il faut l'appliquer aux banques qui disposent d'une puissance monétaire énorme avec le crédit bancaire et dont il s'agit – parce qu'en plus elles utilisent notre argent (salaires, retraites, pensions en dépôt) –, de contrôler et d'orienter l'utilisation. Des outils existent pour cela, comme les garanties d'emprunt ou les bonifications d'intérêt (prise en charge par de l'argent public de tout ou partie des intérêts payés par une entreprise à sa banque). Avec un petit montant de fonds publics on pourrait mobiliser un montant très élevé de crédits pour répondre à des critères économiques, sociaux ou écologiques au lieu de financer les dividendes, les offres publiques d'achat (OPA), les délocalisations et autres destructions d'entreprises.

C'est pourquoi nous proposons la création de fonds régionaux pour abaisser le coût des crédits d'investissements sécurisant l'emploi et la formation. C'est pourquoi nous proposons d'adosser ces fonds régionaux

à un fonds national au sein d'un pôle financier public et la création d'un fonds de développement social et écologique européen qui financerait le développement des services publics, voire d'une nouvelle industrialisation.

Pour assurer une utilisation saine et efficace de l'argent public et de celui que les banques accordent aux entreprises, de nouveaux pouvoirs de décision et d'intervention des salariés dans les gestions sont indispensables. L'usage de nouveaux outils pour répondre à des critères économiques, sociaux ou écologiques capables de constituer une alternative doit relever de la responsabilité sociale et collective du salariat et, au-delà, de tous les citoyens. C'est cela le cœur de la lutte des classes en ce début de XXI^e siècle. ■

***Jean-Marc Durand** est membre de la commission économique du conseil national du PCF.

EST-CE LA FIN DES PARADIS FISCAUX ?

Le plan d'action de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) visant à contrôler une transaction financière à l'étranger d'un particulier et les pratiques douteuses des multinationales représente une première étape d'un chantier inachevé.

PAR **CHRISTIAN CHAVAGNEUX***

La crise des *subprimes* aura au moins eu un aspect positif : la lutte contre les paradis fiscaux fait désormais partie des priorités du Groupe des vingt (G20). Il a mandaté l'OCDE pour définir le contenu concret des nouvelles politiques destinées à remettre en cause ces territoires. Deux orientations sont aujourd'hui suivies à l'encontre des particuliers et des entreprises aux pratiques fiscales douteuses et elles vont dans le bon sens. Mais elles ne représentent que la première étape d'une bataille qui prendra encore de longues années.

TRAQUER LES FRAUDEURS FORTUNÉS

Pour traquer les particuliers fraudeurs, un standard mondial d'échange automatique d'informations fiscales est en cours de mise en œuvre. Selon ce principe, dès que le ressourceur

tissant d'un pays réalise une transaction financière à l'étranger, le fisc de son pays d'origine en est automatiquement informé. Dans ces conditions, ouvrir un compte bancaire en Suisse par exemple devient bien moins attrayant !

Une centaine de pays se sont engagés dans ce processus. Il sera effectif dès septembre 2017 pour la majorité des grands pays industrialisés ainsi que des paradis fiscaux importants comme les îles Caïmans, le Luxembourg, les îles Vierges britanniques, les îles Anglo-Normandes ou l'Irlande. Ils seront rejoints en 2018 par la Suisse, Monaco, les Bahamas ou Singapour. Il deviendra alors inutile de sortir son argent d'un pays pour le dissimuler dans un autre.

Pour autant, le processus n'est pas sans faille. Par exemple, l'île de Saint Kitts offre la citoyenneté à tous ceux qui lui apportent un investissement de 250 000 dollars dans l'industrie de la canne à sucre. Une fois payé ce coût

d'entrée, un Français pourrait ouvrir un compte en Suisse en se présentant comme résident de l'île dont le fisc recevra l'information... pour ne rien en faire. Cela dit, un Européen deve-

« L'île de Saint Kitts offre la citoyenneté à tous ceux qui lui apportent un investissement de 250 000 dollars dans l'industrie de la canne à sucre. »

nant subitement résident d'une île perdue attirera vraisemblablement l'attention de ses autorités fiscales. Autre problème : si les États-Unis acceptent de recevoir l'information ►

► du monde entier, ils ont promis d'accorder un jour la réciprocité mais sans calendrier précis. Un bel appel d'air pour le Delaware et les autres États américains parasites (Nevada, Wyoming...) qui se comportent comme des paradis fiscaux. Mais la bonne nouvelle, c'est que l'ensemble des pays ont prévu de revoir régulièrement les conditions de l'échange d'informations et de boucher les trous qui pourraient apparaître.

LES MULTINATIONALES SOUS PRESSION

En octobre 2015, l'OCDE a présenté un plan d'action en quinze points contre les pratiques fiscales douteuses des multinationales. Celles-ci vont devoir, par exemple, fournir aux autorités fiscales du pays de leur maison mère une comptabilité pays par pays précisant, dès 2017, chaque année, pour chaque pays d'implantation, le montant de leur chiffre d'affaires, le nombre d'employés, les bénéfices réalisés, les impôts payés et quelques autres informations qui seront ensuite échangées de manière automatique avec les autres pays. Les autorités fiscales vont ainsi pouvoir vérifier si bénéfices et impôts sont bien décl-

rés dans les territoires où ont lieu les activités. Une information clé mais qui ne sera malheureusement pas publique. Selon un sondage réalisé fin décembre 2016 par le cabinet d'audit EY, seul un tiers des entreprises était prêt à ce stade.

Un autre point important du plan d'action de l'OCDE porte sur les accords fiscaux secrets entre des grandes firmes et certains États, les fameux *rulings*, comme ceux accordés par le Luxembourg qui ont donné lieu au scandale LuxLeaks. Ils devront désormais faire l'objet d'un échange automatique entre administrations fiscales et cette transparence va diminuer leur intérêt.

L'OCDE souhaite également remettre en cause les pratiques fiscales douteuses des multinationales en matière de prix de transferts. Les prix de transferts sont les prix auxquels les différentes filiales d'une multinationale se facturent entre elles des biens (matières premières, produits intermédiaires...) et des services (financiers, comptables...) ainsi que des droits de propriété intellectuelle (utilisation de brevets, de logiciels, droit d'utilisation d'une marque...).

Ces prix sont manipulés pour orga-

niser des transferts artificiels de bénéfices vers les paradis fiscaux. L'OCDE tente de remettre en cause ces pratiques. Toutes les propositions de l'institution ne vont pas dans le bon sens. Beaucoup de pays ont établi au fil des ans des *patent boxes*, des niches fiscales destinées à attirer sur leur territoire des activités à haute valeur en droits de propriété intellectuelle. Si les pays du G20 sont d'accord pour mettre fin à ce dumping fiscal, il pourra néanmoins subsister jusqu'en 2021.

ALLER PLUS LOIN

Pour être crédible, la bataille menée par les États devra cependant aller plus loin. Pratiquer l'échange automatique d'informations fiscales sur les particuliers et les *rulings* n'a d'intérêt que si les administrations fiscales peuvent traiter les données, or les États ne cessent de tailler dans leurs effectifs. De même, une véritable lutte contre les paradis fiscaux passe par la poursuite des comptables, fiscalistes et autres experts qui servent d'intermédiaires aux fraudeurs.

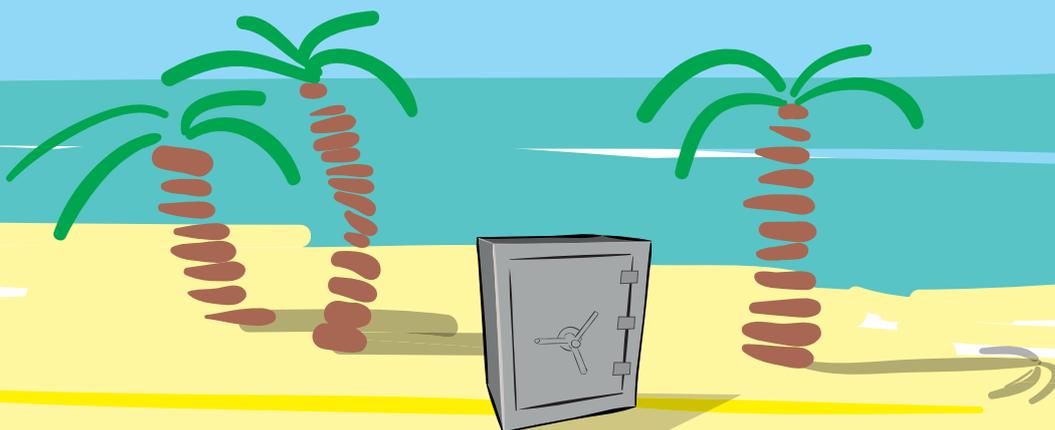
Enfin, un point n'a pas été traité par le G20 : la capacité qu'offrent les paradis fiscaux de spéculer en toute opacité. Au-delà de l'évitement fiscal, ces territoires permettent des prises de risques spéculatives, identifiées par le G20 dès 2009 mais contre lesquelles aucune mesure n'a été prise.

C'est la première fois depuis les années 1920 que les grands pays industrialisés tentent de définir des règles internationales de taxation dans une économie mondialisée qui assurent que chacun paie sa juste part d'impôt. Un chantier important qui reste pour l'instant inachevé. ■

*Christian Chavagneux est éditorialiste à *Alternatives économiques*.

QU'EST-CE QU'UN PARADIS FISCAL ?

Les paradis fiscaux sont des espaces juridiques fictifs qui permettent de découpler l'endroit où une transaction économique se produit (toucher un salaire, un héritage, des profits...) et l'endroit où elle est enregistrée et donc taxée. Ainsi, l'argent dissimulé par les personnes aisées ne se trouve pas dans les coffres-forts suisses, pas plus que les profits de Google ne sont aux Bermudes ! Ces liquidités sont placées sur les grands marchés financiers internationaux et seuls les droits de propriété de ceux qui les détiennent sont artificiellement enregistrés dans ces territoires. C'est ce que l'on appelle le principe de la résidence fictive, un service d'opacité que monnaient les paradis fiscaux. Comme leur nom l'indique, ils offrent également à leurs clients des taux d'imposition faibles ou nuls.



LA CORRUPTION DE LA DÉMOCRATIE

Certains progrès législatifs ont été réalisés depuis 2013 après le scandale Cahuzac et les révélations sur une évasion fiscale massive (Swiss Leaks, LuxLeaks, affaire UBS, Panama papers...). Une Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) a été mise en place pour vérifier les déclarations de patrimoine et d'intérêts. Une agence anticorruption a été créée, le statut des lanceurs d'alerte amélioré, les groupes de pression encadrés par la loi. Un parquet national financier a renforcé l'efficacité de la justice en ce domaine. Ces avancées sont utiles. Mais elles ne suffisent pas à tenir une promesse d'exemplarité.

PAR **ÉRIC ALT***

DES PROMESSES NON TENUES

Les promesses de réformes constitutionnelles de 2012 n'ont pas été tenues. Elles ne visaient pourtant qu'à normaliser le statut judiciaire du chef de l'État, à supprimer une partie du pouvoir du ministre de la Justice sur la nomination des procureurs et à supprimer la Cour de justice de la République.

La justice demeure faible et sans moyens à la hauteur des enjeux. Certes, Jérôme Cahuzac et Claude Guéant ont été condamnés. Mais le procès de Christine Lagarde a été une caricature. Aucun dossier concernant Nicolas Sarkozy n'a encore été jugé. Et Patrick Balkany est toujours maire de Levallois-Perret...

La loi Sapin 2 prend acte de cette faiblesse de la justice : elle autorise la transaction judiciaire dans certains dossiers, notamment la corruption des agents publics à l'étranger. L'État renonce ainsi à donner à la justice les moyens de lutter contre la grande corruption. Il va s'accommoder de sanctions financières négociées, non inscrites au casier judiciaire.

« Beaucoup reste à faire pour mettre un terme à la prolifération des micropartis (ils sont plus de 400). »

La vie politique demeure malade de son financement. Beaucoup reste à faire pour publier les comptes certifiés des partis (comme sont publiés les comptes des sociétés), pour renforcer les moyens de la Commission

nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) et pour mettre un terme à la prolifération des micropartis (ils sont plus de quatre cents).

L'affaire Pénelope Fillon et le scandale des « étrennes des sénateurs UMP » révèlent l'insuffisance persistante du contrôle des dépenses parlementaires. Symboliques mais significatives, les lois qui imposent aux candidats à une élection politique un casier judiciaire vierge seront exami-

capitalisme est aujourd'hui excessivement dérégulé, mondialisé et financiarisé. Ces trois caractéristiques font que ce capitalisme est désormais criminogène : il recèle des incitations et des opportunités aux fraudes d'une intensité nouvelle. » Cette intensité menace les démocraties elles-mêmes. Peu à peu, les États perdent leur souveraineté en matière fiscale, ils lèvent l'impôt sur une assiette érodée par la fraude et l'évasion fiscales. Ils perdent leur souveraineté judiciaire : de plus

« Peu à peu, les États perdent leur souveraineté en matière fiscale, ils lèvent l'impôt sur une assiette érodée par la fraude et l'évasion fiscales. »

nées en février 2017 pour la première fois. Elles ne seront donc pas adoptées avant la fin de la législature.

Les marchés publics représentent un montant évalué entre 120 et 150 milliards d'euros. Leur contrôle est aléatoire. Plus généralement, le contrôle de légalité des actes administratifs est devenu une véritable passoire. Pour bon nombre d'élus, il ne constitue plus qu'une fiction.

PERTE DE SOUVERAINETÉ ET CAPITALISME CRIMINOGENE

Les abus dans l'usage du secret défense sont parfois connus, comme dans l'affaire de frégates de Taïwan, mais aucune conséquence n'en a été tirée... Le secret fiscal demeure, protégé notamment par le « verrou de Bercy » qui confère au ministre de l'Économie le monopole des poursuites en ce domaine. En revanche, l'adoption de la directive sur le secret des affaires fait du secret la règle et de la transparence l'exception. Elle devrait être transposée pour avril 2019 au plus tard.

Pour Jean-François Gayraud, commissaire de police et chercheur : « Le

en plus, les États-Unis sanctionnent les faits de corruption commis par des entreprises étrangères.

Tout reste à faire pour mettre en place la transparence comptable (*reporting* public pays par pays) des sociétés multinationales, pour mettre en place un registre public des sociétés écrans, pour mettre en œuvre l'échange d'informations en matière fiscale à partir des banques vers les États...

Le temps presse : la crise économique offre un terrain favorable au développement des activités illégales. La corruption et la fraude appauvrissent la population et affaiblissent les États. Dans *Le Retour du prince* de Roberto Scarpinato (Éditions La Contre Allée, 2015), le procureur général de Palerme voit ainsi dans l'Italie contemporaine un processus complexe et global de transformation et de restructuration du pouvoir. Ce processus concerne aussi, avec seulement des différences d'intensité, tous les autres États de l'Union. ■

*Éric Alt est membre du Syndicat de la magistrature.

L'ENJEU DE LA COTISATION

La fraude, les exonérations massives et le gel des taux de cotisation représentent une perte énorme pour les salariés. Au-delà même du manque à gagner, ces attaques constituent un renforcement de la logique capitaliste. Les solutions à apporter font débat parmi les communistes, le point de vue de l'association Réseau salariat insiste sur la dimension révolutionnaire de la cotisation.

PAR **CHRISTINE JAKSE***

L'ÉVASION SOCIALE

Les chiffres concernant l'évasion sociale passent du simple au triple entre l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) – 7,4 milliards au plus – et la Cour des comptes (*Rapport de la Cour des comptes sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale*, chapitre IV, La lutte contre les fraudes aux cotisations sociales : des enjeux sous-estimés, une action à intensifier, septembre 2014) – entre 20 et 25 milliards –, sur un total de 260 milliards d'euros de cotisations sociales collectées. Les méthodes statistiques mobilisées expliquent l'écart ; l'ACOSS a d'ailleurs apporté à la Cour des comptes une réponse plutôt solide sur le plan statistique (*Note d'étude et résultats d'évaluation de l'évasion sociale – une estimation basée sur les contrôles aléatoires*, Direction de la statistique, des études et de la prévision, ACOSS, avril 2016). L'ACOSS préfère aussi parler d'évasion sociale plutôt que de fraude car les inspecteurs des Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF) doivent notamment discerner entre fraude réelle – qui ne fait pas de doute dans le cadre du travail dissimulé –, détournement du système par dumping social (*via* le détachement de salariés, qui relèvent alors du système de sécurité sociale de leur pays) et agissement volontaire ou non du contrevenant. Je ne souhaite pas entrer dans le débat sur les chiffres car toute fraude est évidemment condamnable, plus encore quand elle prend racine dans le travail dissimulé ou le dumping social intrinsèque au régime capitaliste. La concurrence, les marchés publics, avec la logique du moins-disant, encouragent ces pratiques. On pourrait faire le parallèle avec ce que certains appellent avec un incroyable aplomb « l'optimisation » fiscale : quand la cotisation sociale ou l'impôt ne sont pas collectés, ce sont les deux formes de socialisation de la

monnaie qui sont attaquées. Constatons aussi que ces sommes correspondant à la fraude ne sont pas compensées par la fiscalité, comme l'est l'essentiel des 27 milliards d'euros d'exonérations sociales, qui ne cessent de grossir avec le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) – 90 % des salariés sont désormais concernés par les exonérations. Cette compensation contribue au passage à renforcer la fiscalisation de la sécurité sociale et donc le contrôle d'un État et d'un parlement bien peu démocratiques, dans une institution maîtrisée par les représentants des salariés jusqu'en 1967. Mais la plus virulente des attaques

là où le régime général commençait à la réduire. Il a parallèlement encouragé les complémentaires, voire les surcomplémentaires dans la logique du revenu différé, et la capitalisation.

LA COTISATION PATRONALE SUBVERSIVE DU CAPITALISME

L'ensemble de ce mouvement ouvre aujourd'hui la porte à un revenu de base fiscalisé, enraciné dans la logique d'assistance, qui ne constitue aucunement une alternative émancipatrice, bien plutôt un accompagnement au durcissement du système capitaliste en liquidant les droits des salariés.

La fiscalité est certes une forme de

« La plus virulente des attaques contre la cotisation sociale, [...] est celle qui a consisté à geler par décision politique les taux de cotisation patronale, puis salariale, entre 1979 et les années 1990. »

contre la cotisation sociale, bien au-delà de la fraude et des exonérations, est celle qui a consisté à geler par décision politique les taux de cotisation patronale, puis salariale, entre 1979 et les années 1990, organisant le déficit structurel du régime général, justifiant la création de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES), c'est-à-dire le recours aux marchés financiers.

Ce gel a empêché la poursuite de l'extension du régime général à toute la population, la couverture de l'ensemble du risque, l'ouverture à d'autres volets (logement, transport, etc.). Il a contribué à fiscaliser la sécurité sociale par la contribution sociale généralisée (CSG) et les taxes affectées (35 %), destinés en partie aux minima sociaux (couverture maladie universelle [CMU], aujourd'hui la CMU complémentaire, revenu de solidarité active [RSA], minimum vieillesse). Il a approfondi la pauvreté,

socialisation de la monnaie – et certaines fiscalités permettent des productions non marchandes louables – mais la cotisation patronale dans son mode de calcul et d'administration jusqu'en 1967 va au-delà. Elle est subversive du capitalisme, alors que la fiscalité, même prise sur la production, ou encore sur les revenus du capital contribue à le légitimer. La cotisation patronale n'est pas revancharde car elle s'émancipe du capital ; elle ne cherche pas à corriger les inégalités du système capitaliste, en transformant la lutte travail/capital en lutte riches/pauvres ; elle élargit les droits des salariés et, mieux, elle réalise une production alternative à la production capitaliste.

Car le vrai débat, qui n'est évidemment jamais posé ainsi, est le suivant : faut-il produire dans ou hors du capital, qui en décide et surtout, qui maîtrise cette production ? Jusqu'aux ordonnances de 1967, les représen-

tants des salariés dans les caisses ont décidé non seulement de verser des salaires socialisés (retraite, indemnités chômage, allocations familiales, indemnités journalières) mais aussi de produire un système de soins d'une efficacité redoutable, fondé pour l'essentiel sur la cotisation patronale, capable de payer des soignants et de subventionner les investissements massifs des hôpitaux publics (centres hospitaliers universitaires [CHU]), le tout sans recourir au marché du travail et aux marchés financiers.

La leçon est bien la suivante : c'est à ceux qui créent la richesse, nous autres, salariés et indépendants, que doit revenir la décision de produire, combien, comment, où, selon quelles conditions. Le film de Gilles Perret *La Sociale*, avec la belle figure de Jolfréd

« C'est à ceux qui créent la richesse que doit revenir la décision de produire, combien, comment, où, selon quelles conditions. »

Frégonara (qui nous a malheureusement quittés l'été dernier) nous retrace un peu cette conquête, qui ne doit pas être regardée dans une perspective nostalgique mais dans une

visée de champ des possibles, la tête haute.

L'augmentation de la cotisation patronale et son administration par les producteurs que nous sommes, proposition que je n'ai pas encore vue dans les programmes des différents candidats à l'élection présidentielle, amorceront notre émancipation du capital, jusqu'à la conquête de la valeur économique totale, au-delà des 20 % de produit intérieur brut (PIB) actuels. Imaginez les perspectives écologiques et anthropologiques que ce projet ouvre ! ■

*Christine Jakse est sociologue. Elle est docteure en sociologie de l'université Paris-Ouest Nanterre-La Défense.

LE CONTRÔLE FISCAL A BESOIN DE MOYENS HUMAINS

Les choix gouvernementaux qui affaiblissent la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'alignent sur les *desiderata* patronaux font le jeu de l'évasion fiscale. L'octroi de nouveaux moyens pour les contrôles fiscaux représenterait pourtant un investissement extrêmement utile.

PAR OLIVIER VADEBOUT*

Aujourd'hui, à écouter le gouvernement, il n'y a aucun doute : la lutte contre la fraude fiscale serait une priorité absolue ! Et en plus, ce serait une réussite à mettre à son crédit. Ainsi, fièrement, il annonce que les résultats de la lutte contre la fraude se sont encore améliorés : ils atteignent 21,2 milliards d'euros en 2015 (+10 % en un an) contre 18 milliards d'euros en 2013 et 19,3 milliards d'euros en 2014. La même hausse est constatée pour les droits encaissés.

Pour lui, la stratégie de lutte contre la fraude fiscale privilégie quatre axes : l'amélioration des outils du contrôle, le renforcement de la lutte contre la fraude à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le renforcement de l'action pénale et une meilleure connaissance des flux financiers internationaux entre les entreprises liées. L'enjeu est de contrôler par exemple les prix de transfert (c'est-à-dire les flux financiers internationaux correspondant à des services ou à des ventes entre entreprises de mêmes groupes), grâce à des

dispositifs comme le reportage pays par pays (érosion de la base d'imposition et transfert de bénéfices [BEPS]) et les échanges d'informations avec les partenaires.

Selon le gouvernement, c'est sur cette base que les choses s'amélioreraient. Il n'y a pourtant pas lieu de se féliciter de ces réformes. Bien au contraire, la réorganisation actuelle du contrôle fiscal porte en germe la destruction des chaînes de travail et une attaque contre celui-ci. Par exemple, là où historiquement un centre des finances publiques connaissait parfaitement son terrain fiscal, les différentes restructurations l'éloignent de la proximité avec les contribuables et avec la réalité économique d'un territoire. Dans le cadre de ces réorganisations, la Direction générale des finances publiques (DGFIP) imagine, sans limites, des dispositifs de pilotage du contrôle au niveau interrégional, voire encore plus éloigné du tissu fiscal.

UNE PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL ACCRUE

Dans le même temps, la DGFIP entend mettre au point de nouveaux outils. Outils qui s'avèrent toujours plus pén-

bles pour le travail des collègues chargés des contrôles fiscaux. Dernière innovation : un logiciel « Rialto Mémo » contraignant, chronophage qui impose constamment de faire et refaire pour justifier le travail, au détriment du temps consacré aux investigations. C'est exaspérant, voire infantilisant. De plus, la volonté sous-jacente de standardiser le travail de vérification révèle une certaine volonté de cadrer la mission, qui recommande au contraire une grande adaptabilité des méthodes de recherches et de constatations, résultant des fruits de l'expérience. Or la tendance à la DGFIP, par la volonté du gouvernement de répondre aux demandes du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), dans le cadre de son pacte de responsabilité, c'est de transformer la vérification en audit, pour instaurer « une relation de confiance avec les entreprises ». La force du contrôle fiscal se base évidemment sur des outils juridiques et techniques, mais aussi sur la technicité et la qualité de l'ensemble des agents de la DGFIP qui travaillent dans sa sphère : l'agent d'accueil qui récolte les informations, ceux qui vérifient les comptabilités des entreprises ou qui ►

► exploitent les données des déclarations des particuliers, les brigades de recherches... Or c'est bien la dimension humaine qui est aujourd'hui oubliée par le gouvernement dans sa communication et dans les félicitations qu'il s'octroie!

DES CHIFFRES INSUFFISANTS

En ce sens, les chiffres du contrôle peuvent paraître bons! Pourtant ils sont très en deçà de ce que ce qu'ils pourraient être, si le gouvernement avait investi dans la DGFIP au moins une partie de ce qu'il a choisi de donner aux entreprises. À l'heure où il a fait

quer et recouvrer les impôts qui ne rentrent pas dans les caisses de l'État. On le sait: les chiffres sont souvent sujets à controverse, mais la fraude est estimée à plus de 80 milliards d'euros. Sans aucun doute le renforcement de la DGFIP et la création d'emplois permettraient d'aller plus loin dans les contrôles et la traque des nouveaux montages frauduleux, notamment liés aux paradis fiscaux. Inutile de se lancer ici sur une éventuelle règle de trois, un simple constat suffit: désarmer de façon importante la DGFIP ne peut que ralentir la lutte contre la fraude. De plus, si le gouvernement se targue

transmises par certaines banques étrangères. Outre le fait que l'on peut s'interroger sur le régime fiscal incitatif, mis en place spécifiquement (dont l'absence de poursuites pénales, quels que soient les montants) ou la nature même de cette structure (qualifiée de « service de blanchiment de fraude fiscale » par la CGT Finances publiques) on ne peut que constater qu'elle ne s'est accompagnée d'aucune création d'emplois! Dès lors, cela se traduit par du transfert de collègues de la DGFIP qui n'exerceront plus leur mission sur le terrain. À déshabiller Paul, Jacques n'est pas forcément mieux couvert. De plus, renforcer les moyens humains aurait un aspect dissuasif sur la fraude. On ne peut se satisfaire de récupérer l'argent après coup: c'est évidemment négatif pour les finances de l'État. L'objectif de la DGFIP en matière de contrôle fiscal est budgétaire (faire rentrer l'argent), répressif (sanctionner) mais aussi dissuasif (s'assurer que la loi est bien appliquée). Tant mieux si un contrôle ne débouche sur rien, cela voudra dire que les droits et les obligations de chacun ont été respectés! Encore faut-il que l'on soit contrôlé très régulièrement et pas une fois tous les vingt ou trente ans, pour que le caractère dissuasif ne soit pas abandonné.

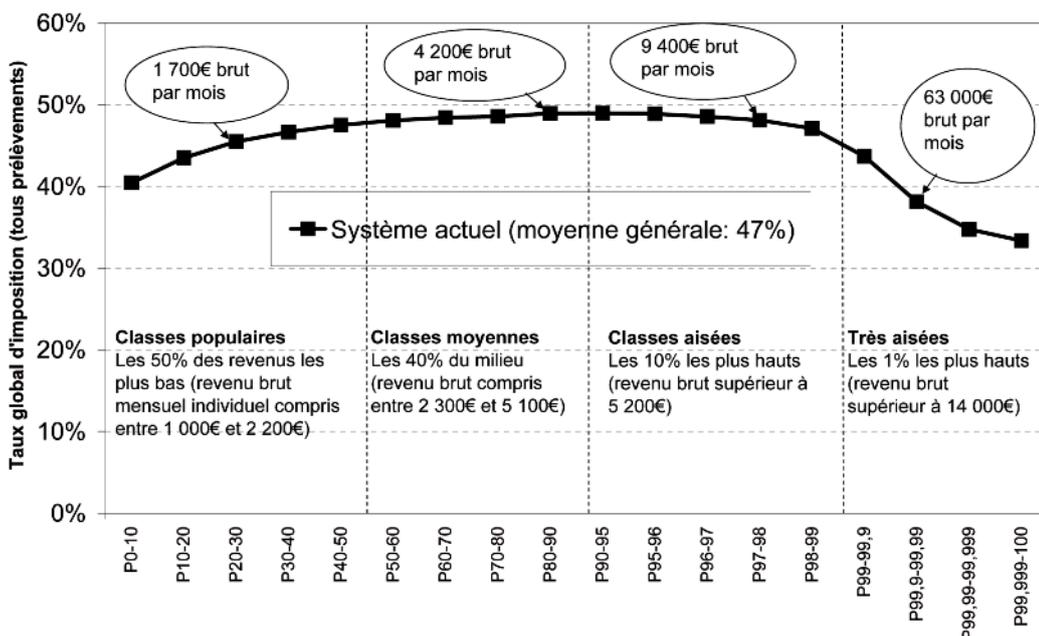
« Là où historiquement un centre des finances publiques connaissait parfaitement son terrain fiscal, les différentes restructurations l'éloignent de la proximité avec les contribuables et avec la réalité économique d'un territoire. »

le choix de donner plus de 40 milliards d'euros aux entreprises sans contrepartie, notamment *via* le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), il a aussi décidé de supprimer des milliers d'emplois à la DGFIP (en moyenne plus de deux mille par an). C'est autant de collègues qui manquent aujourd'hui pour détecter, tra-

de chiffres importants de recouvrement sur le contrôle fiscal, c'est aussi parce qu'ils incluent les résultats de la création provisoire d'une nouvelle structure depuis 2013: le service de traitement des déclarations rectificatives (STDR). Il traite les rapatriements de fonds étrangers par des contribuables fortunés, identifiés dans des listes

*Olivier Vadebout est secrétaire général de la CGT Finances publiques.

UN SYSTÈME FAIBLEMENT PROGRESSIF... OU FRANCHEMENT RÉGRÉSSIF



Percentiles de revenu individuel

Lecture: le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupe de revenus au sein de la population 18-65 ans travaillant à au moins 80% du plein temps. P0-10 désigne les 10% des personnes avec les revenus les plus faibles, P10-20 les 10% suivants, P99.999-100 désigne les 0,001% les plus riches. La moyenne générale d'imposition est de 47% en moyenne. Les taux d'imposition croissent légèrement avec le revenu jusqu'au 95^e percentile puis baissent avec le revenu pour les 5% les plus riches.

Source: C. Landais, T. Piketty & E. Saez, *Pour une révolution fiscale*, chap. 1, p. 50.



Garder la perspective de long terme

Bonjour,

J'ai lu avec attention le dernier dossier de *La Revue du projet* relatif au terrorisme. C'est un dossier de qualité qui arrive à point nommé dans un moment politique marqué par la perte d'un certain nombre de repères.

Il remet de la rationalité là où il y en a si peu dans les débats politiques ambiants, il permet de mettre des mots, justes, là où nous avons le plus grand mal à nous exprimer durant ces derniers mois.

La prise de distance que le dossier permet est d'autant plus importante pour nous, progressistes, que le terrorisme, par delà les victimes physiques, attaque également la perspective d'un avenir commun.

Une critique cependant : on sent bien une tension dans ce dossier : d'un côté la nécessité de tirer l'ensemble des fils expliquant l'émergence de la dernière incarnation du terrorisme (« Daech »), de l'autre le traitement non à chaud mais tiède des événements que nous avons connus. Autrement dit, une tension dans une double

ambition : incarner une prise de recul de long terme et poser les bases d'un projet ou donner une vision complexe de l'actualité.

Ou pour le dire autrement, pour être provocateur, pouvons-nous réellement faire de la politique contre-terroriste un sujet de « projet », avec la prise de distance que ce sujet nécessite ? De mon point de vue, la réponse est dans la question. Pour autant, à l'inverse, une excellente série d'articles (ceux de P. Barbancey, de R. Fahmi, etc.) pose les bases des réponses en matière de politique internationale que notre projet doit comporter.

D'une certaine façon, on ne peut que vous excuser du traitement d'un sujet d'actualité dans le cas du présent dossier, c'est salutaire et probablement nécessaire. Mais essayez de garder la perspective de long terme qui fait votre marque de fabrique pour les prochains numéros !

À bientôt ■

Marcel Bapartin

LA REVUE
DU PROJET
MARS 2017

LE GRAND ENTRETIEN

Retisser un lien positif, humain et de proximité entre la police et la population

Après la vague d'indignation soulevée par le viol de Théo Luhaka, **Fabien Guillaud-Bataille**, chargé des questions de sécurité à la direction nationale du PCF évoque pour *La Revue du projet* le contexte d'extrême tension entre la police et la population, notamment dans les quartiers populaires. Il développe l'analyse des communistes et leurs propositions pour une police républicaine.

Que disent à votre avis de notre société, les difficultés de la justice et des médias dominants à qualifier de viol l'acte subi par Théo ?

Il y a plusieurs raisons. D'abord l'aspect « technique ». On ne parle pas de la même chose si c'est un viol ou pas. Cela change la juridiction et les peines encourues. Il y a un temps pour prendre la mesure de l'accusation portée. Le deuxième aspect est politique : un certain nombre de médias et de responsables politiques marchent sur des œufs pour éviter d'augmenter la tension mais aussi pour protéger l'institution policière d'une accusation très grave. Le troisième aspect est d'ordre « culturel ». La société dans laquelle nous vivons a un rapport très problématique avec la notion de viol. Les féministes parlent d'ailleurs de « société ou de culture du viol ». Elle se fonde sur des représentations où il y aurait toujours une part de responsabilité chez l'agressé et une part de désir chez l'agresseur. C'est une question très lourde à traiter. Il est indispen-

sable de rappeler que le viol c'est un contact ou un rapport à caractère sexuel imposé par la force quelle que soit l'intention de l'agresseur.

S'agit-il d'un fait isolé ?

La réponse est évidemment non. Il s'agit d'un pic d'expression de la violence qui

être poursuivis pour outrage et rébellion. De façon générale, il est très difficile d'avoir des éléments statistiques sérieux sur ces faits puisque seuls ceux qui passent le mur de l'actualité sont portés à notre connaissance et, de façon plus sporadique, des violences extrêmement graves comme celle qu'a subie

« Les sénateurs communistes ont déposé un projet de loi, il y a quelques mois, pour encadrer les contrôles d'identité afin de lutter contre les contrôles au faciès. »

intervient dans un contexte où celle-ci est banalisée. Les rapports de la police avec la population passent trop souvent par des vexations, un manque de respect, des provocations qui parfois ne sont pas sans réponse, des bousculades, des coups qui amènent les interpellés à

Théo. Elles vont jusqu'à entraîner la mort, je pense au décès d'Adama Traoré mais aussi, bien sûr, de toutes les victimes avant lui. Le niveau de violence exercé est alors tel qu'on ne peut pas parler d'accident. Le malaise est très profond, il faut le traiter.



manifestez avec nous pour lutter
contre toutes les violences policières,

https://www.youtube.com/watch?v=q6_9A3EfRos&feature=youtu.be

La vague d'indignation populaire a été l'occasion saisie par des casseurs pour semer le trouble. Comment continuer une mobilisation pacifique ?

Objectivement, il y a un problème. Ceux qui sont censés encadrer et garantir le bon déroulement des mobilisations portent le même uniforme que ceux qui sont pointés du doigt. Cela crée une situation complexe dans laquelle ceux – une petite minorité – qui ne sont là que pour commettre des actes de violences trouvent les conditions pour semer le trouble. La question est : qui va structurer les mobilisations ? Il me semble important qu'il y ait, dans ces mobilisations, des éléments familiaux d'autorité. Des mères, des pères, des adultes des quartiers populaires qui ont eux-mêmes vécu des rapports compliqués à la police et qui souhaitent que ça change en manifestant pacifiquement. C'est aussi une responsabilité du mouvement social, des associations, des partis. Quand je regarde les images de la place de la République, certains de ceux qui

allaient à la confrontation avec la police étaient manifestement membres de mouvements organisés, tels qu'on a pu

projeter de loi, il y a quelques mois, pour encadrer les contrôles d'identité afin de lutter contre les contrôles au faciès. Le

« Lorsque les injustices sont galopantes, lorsque la misère progresse partout, lorsque la promesse républicaine n'est pas tenue, l'État est délégitimé. »

les voir lors des manifestations contre la loi Travail. J'émetts des doutes sur leurs préoccupations quant à la situation de Théo et des autres victimes de violences policières.

Quelles propositions le PCF, ses élus, formulent-ils pour que cessent les contrôles au faciès et les brutalités policières ?

Une chose est sûre : ce sont les sénateurs communistes qui ont déposé un

flou dans lequel ceux-ci se déroulent induit une part de subjectivité qui ouvre la porte à des contrôles fondés sur l'apparence ou la couleur de peau. Cette proposition de loi est toujours au Sénat, elle a été travaillée avec des associations qui ont d'ailleurs pointé ce flou dans lequel se déroulent les contrôles d'identité en faisant condamner l'État pour pratiques discriminatoires. Il semble assez logique que les personnes concernées puissent connaître l'identité pro- ▶

► professionnelle des policiers qui les contrôlent, c'est-à-dire leur matricule.

Certains parlent de caméras placées sur les agents...

On a un exemple à ciel ouvert : aux États-Unis, les policiers ont des caméras partout : sur eux, sur leur véhicule. Et pourtant les violences existent à un niveau très inquiétant. Certes, on en a les images mais le but est avant tout de les réduire. Cela passe plutôt de notre point de vue par une formation des policiers qui permette de créer une nouvelle norme. Une définition de comment doit se passer un contrôle et de son but. Quand on est dépositaire de l'autorité de l'État, tous les comportements, tous les gestes sont plus lourds, ils demandent de la retenue et du jugement.

Ces faits surviennent après des mobilisations policières menées hors des syndicats et orchestrées en partie par des éléments d'extrême droite. Quel projet le PCF porte-t-il pour une police

moyenne et parmi ceux qui votent le poids du FN est important. C'est aussi le cas chez les catégories C de la fonction publique, chez les aides-soignants, chez les ouvriers... Par ailleurs, lorsque

« La priorité est donc de retisser un lien positif, humain et de proximité entre la police et la population. »

républicaine, agissant pour le respect du droit de chacun à vivre en sécurité ?

Les violences policières ne datent pas d'hier. Le climat global dans la police est le reflet de celui de la société. Les policiers votent globalement moins que la

les injustices sont galopantes, lorsque la misère progresse partout, lorsque la promesse républicaine n'est pas tenue, l'État est délégitimé. Par conséquent ceux qui sont dépositaires de son autorité le sont aussi. Pour renouer avec le

PÉTITION

DEBOUT POUR LA JUSTICE ET L'ÉGALITÉ

Un témoignage nous hante depuis le 2 février : celui d'un jeune travailleur aulnaysien hospitalisé depuis lors, Théo Luhaka. Les constats médicaux sont dramatiquement clairs : le jeune homme est blessé au niveau du visage et du crâne, porte « une plaie longitudinale du canal anal » et a subi une « section du muscle sphinctérien », ce qui a nécessité une prescription de soixante jours d'incapacité totale de travail. Une matraque l'a atteint gravement sur une dizaine de centimètres, ce qui pourrait entraîner une infirmité permanente. Nul doute que la vie de Théo Luhaka est bouleversée à jamais.

Qui est responsable de ce crime abject, de ce viol intolérable ? Le témoignage de Théo Luhaka, appuyé par de nombreuses vidéos, est sans appel : des fonctionnaires de police, chargés d'assurer la sécurité de notre peuple, sont accusés. Et remontent ces mots d'Émile Zola : « La France a sur la joue cette souillure » (« J'accuse »). Assurément, on ne saurait sombrer dans les amalgames visant à faire penser que tous les policiers du pays sont des violeurs en puissance ou des complices malfaisants. Cependant, douze ans après la mort de Zyed et Bouna fuyant des forces de police perçues comme des agresseurs à Clichy-sous-Bois, quelques mois après celle d'Adama Traoré dans le Val-d'Oise, nul ne pourra plaider le « dérapage d'individus isolés », le nuage égaré dans un ciel serein.



LA SITUATION EST GRAVE ET APPELLE UNE RÉACTION

En premier lieu, la justice doit faire son travail, tout son travail, avec la fermeté qui s'impose.

Le viol n'est pas une anecdote, un malentendu, un accident. Il est, selon l'article 222-23 du Code pénal, « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise ». On le sait, le sentiment d'impunité face au viol et aux violences sexuelles en général est massif. Il est difficile d'en parler, d'être pris au sérieux par les autorités lorsqu'on se décide à porter plainte, *a fortiori* quand l'accusé est un agent des forces de l'ordre dans l'exercice de ses fonctions. Nous saluons le courage de Théo et nous mettons en garde tous ceux qui minimisent ce crime qu'est le viol : banaliser le viol nous met en danger toutes et tous.

Le racisme n'est pas une anecdote, un malentendu, un accident. Un fonctionnaire de police, en aucun cas, quelles que soient les circonstances, quelle que soit la personne à laquelle il s'adresse, ne peut proférer d'injures racistes. Non, « bamboula », ça ne reste pas « à peu près convenable » comme l'a prétendu un policier du syndicat Unité SGP Police. Ces paroles qui minimisent et justifient l'intolérable sont une

service public de police, il est donc d'abord nécessaire de retravailler en profondeur le cadre social et républicain global. La priorité est donc de retisser un lien positif, humain et de proximité

la tension. Il n'y a pas si longtemps, avec la police de proximité que Nicolas Sarkozy a mise à bas, les policiers connaissaient des habitants par leur nom, les côtoyaient dans la vie de tous les jours

20 000 postes supplémentaires dont 5 000 destinés à assumer les tâches administratives qui éloignent aujourd'hui les agents du terrain. Cela doit permettre de soulager les effectifs, mis à rude épreuve depuis la mise en place de l'état d'urgence. Je rappelle que cinquante-quatre policiers se sont donné la mort avec leur arme de service l'année dernière. Cela dénote d'un mal-être terrible dans la profession. Nous pensons que, dans le cadre de ces nouveaux recrutements, il faudra revoir les missions de la police et en finir avec la politique du chiffre qui a sa part dans les contrôles d'identité systématiques. La police doit pouvoir se consacrer à des tâches moins quantifiables mais plus utiles pour le lien social et la tranquillité publique. ■

« En finir avec la politique du chiffre qui a sa part dans les contrôles d'identité systématiques. »

entre la police et la population. Cela passe par l'attachement des policiers à un territoire et à ses habitants par une présence régulière et durable. Il faut renoncer aux équipes volantes dont les manières d'intervenir créent souvent de

et disposaient ainsi d'une connaissance fine du terrain. Cela nécessite des moyens pour ce service public. Les communistes ont parfois la réputation de ne pas aimer la police, il n'en reste pas moins que c'est nous qui proposons de créer

honte pour ceux qui les prononcent et pour ceux qui ne les condamnent pas ; elles disent aussi la profondeur du problème raciste qui concerne, on est contraint de le constater, plus que quelques individualités policières marginales. Le racisme est une arme de destruction massive : quand on est au service de la République, on ne le minore pas, on le combat avec la dernière des énergies.

L'homophobie n'est pas une anecdote, un malentendu, un accident. Des humoristes en quête d'audience croient utile à leur carrière de faire rire sur ce drame et de donner dans une homophobie tranquille, associant viol et relation homosexuelle. C'est abject. Théo a été victime de sévices et d'insultes (« fiotte », « salope ») qui n'ont rien d'une relation homosexuelle mais tout d'un sadisme phalocratique.

La discrimination n'est pas une anecdote, un malentendu, un accident. Comment ne pas constater que ces abomina-

tions ne concernent pas indistinctement tous les habitants de notre pays ? A-t-on jamais entendu qu'un vieux banquier du 7^e arrondissement de Paris avait eu l'anus accidentellement ravagé par une matraque policière lors d'un contrôle d'identité impromptu ?

Ça suffit ! Ne laissons pas faire. Le peuple de France a fait trois Révolutions, a fait surgir la Commune de Paris, a lutté dans la Résistance et mené tant de combats pour que ce mot figure au plus haut : l'égalité. Ce chemin révolutionnaire et républicain, tout montre que nous nous en sommes écartés. Il est grand temps de le reprendre. C'est un nouveau contrat qu'il faut forger, entre la police républicaine et notre peuple, entre les citoyens de ce pays quels que soient leur passé, leur couleur, leur sexe, leur lieu de vie, leur classe. C'est urgent et ça ne se fera pas sans notre implication déterminée : debout pour la justice et l'égalité ! ■

PREMIERS SIGNATAIRES

Guillaume Roubaud-Quashie, professeur d'histoire-géographie, directeur de *La Revue du projet*

Gilles Dehais, président de SOS Homophobie

Augustin Grosdoy, coprésident du MRAP

Emmanuelle Piet, présidente du Collectif féministe contre le viol

Louis-Georges Tin, président du CRAN (Conseil représentatif des associations noires de France)

Abdelkrim Branine, rédacteur en chef de *Beur FM*

Frédéric & Guillaume Coyère, graphistes

Didier Daeninckx, écrivain, prix Goncourt de la nouvelle 2012

Seloua Luste Boulbina, philosophe

Alain Ruscio, historien

Alice Zeniter, romancière, prix littéraire de la Porte Dorée 2010

Malik Zidi, acteur, César 2007

Éliane Assassi, sénatrice de Seine-Saint-Denis

Hélène Bidard, maire adjointe de Paris

Sidi Dimbaga, maire adjoint de Bagneux

Camille Lainé, secrétaire générale du MJCF

Denis Öztörün, maire adjoint de Bonneuil-sur-Marne

Philippe Rio, maire de Grigny.

De l'utilité des députés communistes

Le 2 février dernier, les députés du Front de gauche ont présenté, dans le cadre de leur « niche parlementaire » (séance annuelle durant laquelle notre groupe parlementaire est maître de l'ordre du jour), quatre propositions pour les soumettre au vote de l'Assemblée nationale.

PAR ANDRÉ CHASSAIGNE*

CONFÉRENCE DES PARTIES (COP) DE LA FINANCE MONDIALE, L'HARMONISATION ET LA JUSTICE FISCALE

La première était une proposition de résolution européenne appelant le gouvernement français à être à l'initiative d'une « COP de la finance mondiale, l'harmonisation et la justice fiscale ». À l'image de la COP sur les changements climatiques, il est, en effet, urgent de conduire une démarche tout aussi combative à l'égard des dérives de la finance mondiale, la fraude et l'évasion fiscales, et de réunir autour de la table tous les acteurs concernés. C'était le sens de cette proposition de résolution qui a été adoptée à une large majorité.

Il appartient désormais au gouvernement de se saisir de cette résolution de l'Assemblée nationale et de porter cette belle idée empliée de paix, de justice et de démocratie aux Nations unies. L'enjeu est en effet planétaire : près de 25 000 milliards d'euros seraient aujourd'hui logés dans les paradis fiscaux ! Il faut impérativement que nous parvenions à réorienter ces masses de capitaux vers la satisfaction des besoins des peuples, les pays en développement et la lutte contre le réchauffement climatique. Une telle COP de la finance et de la fiscalité permettra de définir une stratégie et une éthique partagées par tous les pays. Les députés du Front de gauche continueront de porter cette exigence, devenue celle de la représentation nationale jusqu'à la fin de la législature et lors de la législature à venir.

« À l'image de la COP sur les changements climatiques, il est, en effet, urgent de conduire une démarche tout aussi combative à l'égard des dérives de la finance mondiale, la fraude et l'évasion fiscales, et réunir autour de la table tous les acteurs concernés. »

LA REVALORISATION DES RETRAITES AGRICOLES

Le deuxième texte que nous avons examiné au cours de notre niche était une proposition de loi visant à assurer la revalorisation des retraites agricoles. La première mesure de ce texte pose le principe d'une retraite à 85 % du SMIC net au 1^{er} janvier 2018, au lieu des 75 % prévus par le droit actuel. Elle répond à une revendication forte des associations de retraités et des syndicats agricoles à l'heure où la pension moyenne des agriculteurs se situe aujourd'hui sous le seuil de pauvreté et qu'un retraité sur trois perçoit une pension inférieure à 350 euros par mois. Cette mesure sera financée par une taxe additionnelle à la taxe sur les transactions financières. Cette nouvelle

recette du régime complémentaire obligatoire des non-salariés agricoles permettra ainsi d'assurer le retour à l'équilibre du régime complémentaire obligatoire et de garantir les ressources nécessaires à l'atteinte de 85% du SMIC. Le second volet du texte consacré à la revalorisation des pensions de retraite dans les outre-mer prévoit le bénéfice d'attribution de points complémentaires et l'extension du bénéfice du régime complémentaire aux salariés agricoles dans les

départements d'outre-mer. Une mesure indispensable au regard de leur extrême faiblesse et des inégalités de traitement.

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité et doit désormais poursuivre son parcours législatif pour bénéficier aux dizaines de milliers de retraités agricoles. Dès le vote conforme par les sénateurs, elle pourra rapi-

dement être mise en œuvre. Il convient donc désormais d'en obtenir son inscription à l'ordre du jour du Sénat dès la reprise des travaux parlementaires.

L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La troisième proposition de loi examinée par l'Assemblée nationale visait à agir concrètement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il s'agit, en effet, d'un enjeu sociétal majeur mais la majorité n'a pas souhaité le prendre à bras-le-corps et a préféré vider cette proposition de son contenu.

Alors que les inégalités professionnelles demeurent criantes dans notre pays – les femmes continuant de percevoir des rémunérations inférieures en moyenne de 24% à celles des hommes – et que les femmes subissent de plein fouet les effets des temps partiels imposés, les sept articles visant à contraindre les entreprises ne respectant pas l'égalité salariale ou qui abusent du temps partiel à l'encontre des femmes ont été supprimés au nom du respect des équilibres trouvés dans l'ANI (accord national interprofessionnel) de 2013 et la loi Travail.

Finalement, la proposition a été adoptée en ne conservant que deux mesures : l'allongement de la durée du congé maternité de seize à dix-huit semaines et le relèvement du congé paternité de onze à quatorze jours.

Au-delà des discours énoncés dans l'hémicycle, ce sont bien les actes qui permettront aux femmes d'avoir de nouveaux droits sur lesquels s'appuyer pour voir leur situation avancer.

LE TRAITÉ DE LIBRE-ÉCHANGE SIGNÉ ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA

La dernière proposition, adoptée elle aussi, est une résolution européenne portant sur le traité de libre-échange signé entre l'Union européenne et le Canada, plus connu sous le nom de CETA. Notre résolution exige, d'une part, de consulter en urgence le parlement avant la mise en œuvre provisoire du CETA (prévue le 1^{er} mars) et, d'autre part, de soumettre sa ratification à la volonté populaire *via* l'organisation d'un référendum. Le CETA porte, en effet, des risques majeurs pour notre agriculture, l'environnement et nos services publics et il est inen-

visageable que ce traité, négocié dans la plus grande opacité, soit appliqué dès avant sa ratification par notre parlement.

Depuis l'adoption de cette résolution – rendue possible

parce que le groupe socialiste a choisi l'abstention pour ne pas trancher entre ses députés favorables au CETA et ceux qui s'y opposent –, le gouvernement n'a pas souhaité respecter la volonté exprimée par la représentation nationale. Nous avons, en effet, très rapidement écrit au Premier ministre pour demander l'inscription de cette consultation à l'ordre du jour de l'assemblée nationale. Courrier qui reste encore à ce jour sans réponse...

Comme nous le craignons, le 15 février dernier, le parlement

européen a adopté cet accord de libre-échange et c'est désormais au niveau national que la bataille doit être menée.

Dès la semaine suivante, nous nous sommes ainsi associés à d'autres députés de gauche (nous sommes plus d'une centaine au total) pour saisir le Conseil constitutionnel et lui demander « un examen détaillé de la compatibilité de l'accord de libre-échange avec la Constitution ». Si le Conseil constitutionnel déclarait le CETA

incompatible avec la Constitution, nous nous opposerions bien évidemment à la révision constitutionnelle qui serait alors obligatoire avant une ratification par notre parlement. S'il estimait le traité compatible, nous exigerions alors un référendum comme le prévoit la résolution de l'Assemblée nationale adoptée à notre initiative.

Cette journée du 2 février aura permis l'adoption de quatre propositions législatives au service du progrès social. Nous avons ainsi fait la démonstration de

l'utilité des députés Front de gauche et de la nécessité d'avoir à l'assemblée un groupe qui a le souci du plus grand nombre et de l'intérêt général. ■

*André Chassaigne est député (PCF) Front de gauche.

« La pension moyenne des agriculteurs se situe aujourd'hui sous le seuil de pauvreté, un retraité sur trois perçoit une pension inférieure à 350 euros par mois. »

« Consulter en urgence le parlement avant la mise en œuvre provisoire du CETA (prévue le 1^{er} mars) et soumettre sa ratification à la volonté populaire via l'organisation d'un référendum. »

Macron : qui finance ?

La finance

Macron s'offre une campagne électorale grand format qui va coûter « bon-bon », comme on dit. Mais il n'a guère de souci à se faire : l'homme évolue au cœur de la planète finance.

PAR GÉRARD STREIFF

Comment Macron fait-il, sans parti derrière lui (sinon l'évanescent mouvement « En marche ! »), pour assurer financièrement sa campagne ? Au fur et à mesure que nos média se « macronisent », les journalistes se montrent de plus en plus respectueux à l'égard du « Petit prince ». N'empêche : la question est posée. Dans un polar d'Alexandra Marinina, *Quand les dieux se moquent*, un des enquêteurs, au lieu de se demander rituellement « à qui profite le crime ? », répète, pour stimuler ses recherches, « qui finance ce crime ? ».

Dans cette campagne présidentielle, on pourrait poser la même question : qui finance les candidats ? Le financement de la campagne électorale, en principe, est régi aujourd'hui par des règles. Sarkozy en sait quelque chose, poursuivi par la Justice pour avoir enfreint la loi. Par exemple, les dons des Français sont plafonnés à 7 500 euros par personne et par an ; et le coût total d'une campagne ne peut pas dépasser 16 millions d'euros (pour le premier tour).

On remarquera ici une première astuce : « En marche ! » n'est pas un parti mais une association. Et pour les associations, les contributions d'entreprises ne sont pas plafonnées. Passons.

SANS PARTI ET SANS ÉLUS, COMMENT FAIT DONC MACRON ?

Ici ou là (France Info, *Les Inrockuptibles*), des plumes complaisantes ont colporté la version officielle, qui tient du conte de fées. Macron s'appuierait sur une foule d'adhérents qui le subventionneraient. Dix-huit mille portefeuilles, dit-on (mais 165 000 adhésions gratuites). Pour un versement de 5,1 millions d'euros (sources JDD, 12 février). Macron comp-

jure le candidat. Pour l'avant-campagne, en tout cas, ce n'est pas tout à fait vrai. Le livre de Frédéric Says et Marion L'Hour, *Dans l'enfer de Bercy : enquête sur les secrets du ministère des Finances* (Éditions JC Lattès) révélait, fin janvier, que le candidat de « En marche ! » avait employé les moyens mis à sa disposition par Bercy pour financer ses premiers dîners de campagne. Ses auteurs affirmaient qu'en 2016 le ministre de l'Économie avait utilisé « à lui seul » 80 %

« Le ministre de l'Économie avait utilisé "à lui seul" 80 % de la totalité de l'enveloppe des frais de représentation accordée à son ministère. »

terait recueillir de la sorte 8 millions d'euros, et emprunter les 8 autres millions auprès de quatre banques. Le candidat multiplierait les dîners et galas aux quatre coins du monde, de Londres à Beyrouth, où chaque convive pourrait payer jusqu'à 7 500 euros le ticket, le prix plafonné justement.

Londres a tout l'air d'être un haut lieu du financement macronien. Une indiscretion du journal *Paris Match* rapportait, en mai 2016, alors que Macron était encore ministre de l'Économie, qu'il y « aurait levé près de 10 millions de livres sterling, 12 millions d'euros ». Info, intox ? Alors, qui finance vraiment Macron ? « Je ne touche pas un sou d'argent public »,

de la totalité de l'enveloppe des frais de représentation accordée à son ministère... pour tout une année – soit 120 000 euros du 1^{er} janvier au 30 août. Des frais de bouche, selon la formule, plutôt gourmands. Il aurait reçu, sur son temps professionnel, dans l'enceinte du ministère, des écrivains, des journalistes, des philosophes, des politologues, notamment au cours de dîners, « parfois deux par soir », dit-on – il faut un bel appétit ! – sans rapport avec ses activités ministérielles.

Revenu à la vie civile, Macron a utilisé son carnet d'adresses de banquier. Un de ses porte-paroles pour les questions financières, Sylvain Fort, est un

ancien de la BNP. L'homme qui fait office de trésorier de sa campagne, Christian Dargnat, est banquier, ancien de la BNP (décidément) et du MEDEF.

Le journal *Le Figaro* du 26 janvier indiquait que « l'actuel candidat d'"En marche!", qui a été banquier chez Rothschild & Cie, est très soutenu dans son ancienne banque ».

Rothschild & Cie est une banque d'affaires recréée par David de Rothschild en 1983 après la nationalisation de 1981 de la Banque Rothschild. Selon Wikipédia, « c'est une des toutes premières banques françaises dans le domaine du conseil en fusion-acquisition », en financement et restructuration de dettes et en marchés des capitaux. Elle est sur ces « métiers » dans le top 3 des établissements français. En 2012, elle a détrôné BNP (encore elle), pour se placer en tête du classement en volume d'activité avec 62 fusions-acquisitions pour plus de 24 milliards d'euros.

DES COMPÈRES BIEN INTRODITS DANS LES MILIEUX D'AFFAIRES

C'est un des compères de Macron, Grégoire Chertok, qui fait le *go-between* (l'intermédiaire) entre l'institution financière, les « investisseurs » et le candidat. Un personnage intéressant que ce Chertok, symptomatique de cette faune de privilégiés qui se jouent bien des frontières gauche/droite, ce qui est précisément le catéchisme macronien. Chertok est un banquier d'affaires, associé-gérant et membre du comité exécutif de Rothschild & Cie. Mais il est également conseiller régional Les Républicains depuis 2010 et conseiller municipal de Paris depuis 2014. Considéré, selon Alain Minc, comme l'une des figures emblématiques « d'une nouvelle génération de banquiers » (il est né en 1966), cet homme d'affaires a eu à gérer des dossiers comme la prise de participation de Bouygues dans Alstom, la fusion GDF/Suez ou la fusion Publicis/Omnicom. Chertok est classé 4^e du top 5 des banquiers d'affaires les plus actifs d'Europe en 2006 et figure parmi les « 50 leaders de la planète finance » dans le classement Stratégie Finance Droit. Idéologue à ses heures, il est membre du club « Le Siècle ». (On remarquera au passage qu'en ratissant dans les milieux de l'argent, Macron ramène dans ses filets des *aficionados*

de tous les *think tanks* en vogue, Terra Nova, Le Siècle, l'Institut Montaigne, des lieux d'intégration par excellence de la

« En somme, les riches se paient un candidat. »

classe dominante, où sans doute est née l'idée de sa candidature.)

Le *JDD* confirme que ce sont bien les milieux d'affaires qui ont été les premiers à le soutenir. « Tous les banquiers de la place ont eu droit à leur dîner (voir plus haut) ou buffet de sensibilisation et les

épouses étaient systématiquement conviées. »

Plus généralement, Emmanuel Macron bénéficie d'un très fort soutien des patrons, séduits par son discours libéral sur l'économie. Entre son bref séjour à la banque Rothschild, ses deux années à l'Élysée, où il était chargé des dossiers économiques, et ses deux années à Bercy, il a su se tisser un solide réseau. C'est *Le Figaro* (10 février, p.17) qui notait que Macron « est soutenu par de grands patrons de presse et un puissant réseau de fortunés ». Et le journal *Les Échos* observait, malicieux, que les milliardaires « sont très nombreux à regarder d'un œil favorable sa démarche et ses projets. Au risque pour lui de passer, aux yeux de l'opinion publique, pour un homme acquis à leur cause ». En somme, les riches se paient un candidat. ■

LES TUTEURS DE MACRON

Henry Hermand : le milliardaire des supermarchés, qui finançait pendant des décennies le rocardisme (et fut proche de Terra Nova), a été le premier parrain d'Emmanuel Macron, dès 2002. C'est Hermand qui l'aide par exemple pour acquérir en 2007 son appartement parisien. Récemment décédé.

Claude Bébéar : fondateur du groupe d'assurances AXA, il a aussi créé l'Institut Montaigne, cercle libéral réputé proche du patronat. Selon *Le Figaro*, il aurait poussé Macron, avec l'ex-président du Crédit lyonnais Jean Peyrelevade, à lancer son mouvement. Selon une formule éprouvée, AXA ne met pas tous ses œufs dans le même panier puisque l'actuel patron du groupe, Henri de Castries (pardon : Henri de La Croix de Castries), soutient fermement Fillon !

Xavier Niel : le patron d'Iliad-Free.

Marc Simoncini : le fondateur du site de rencontres Meetic.

Saïd Hammouche : le patron du cabinet de recrutement Mozaïk RH, surnommé le « DRH des banlieues ».

Catherine Barbaroux : la présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), qui avait remis à Bercy en janvier un rapport proposant de revoir les qualifications professionnelles nécessaires pour exercer certains métiers.

Françoise Holder : des boulangeries Paul et Ladurée. Cette ancienne magistrate consulaire au tribunal de commerce de Lille, longtemps membre actif du MEDEF, ex-sarkozyste, est une des neuf délégués d'En marche !

Gaël Duval : P-DG de JeChange.fr

Axelle Tessandier : a créé une start-up aux États-Unis et a lancé le meeting de « En marche » le 12 juillet 2016.

Ludovic Le Moan : Sigfox.

Frédéric Mazzella : BlaBlaCar.

Bref, pas mal pour un candidat hors système.

Chaque mois, *La Revue du projet* donne carte blanche à l'association ACRIMED (Action-CRItique-MÉDias) qui, par sa veille attentive et sa critique indépendante, est l'incontournable observatoire des média.

Les radios sont unanimes : Vive le bipartisme !

À la radio, **les matinales** ont réellement démarré leur campagne en septembre 2016 en donnant la parole aux membres du Parti socialiste et de Les Républicains. Pour les autres, il n'est resté que quelques miettes à se partager.

PAR **ACRIMED**

L'élection présidentielle française se déroulera les 23 avril et 7 mai 2017. Pourtant, la campagne dans les média avait déjà commencé en octobre 2012 dans *Le Journal du Dimanche* : « Le JDD a refait le match de la dernière présidentielle. Six mois après, Nicolas Sarkozy serait en tête au premier tour et les deux candidats [Nicolas Sarkozy et François Hollande] à égalité au second » (14 octobre 2012). Cette information inutile n'est que la première d'une longue série.

Quatre ans plus tard, en septembre 2016, débute donc la grande rentrée de la campagne présidentielle. Entre les primaires (à droite, à gauche, ou à Europe Écologie les Verts [EELV]), l'annonce (ou non) de François Hollande de briguer une seconde mandature et les interrogations sur les intentions d'Emmanuel Macron (ira-t-il ou pas ?), les média ne savent plus où donner de la tête. Très rapidement, la presse se trompe en voyant Juppé gagner face à Sarkozy dans une primaire que François Fillon va largement remporter. Les mêmes tombent de haut quand François Hollande déclare qu'il ne se présentera pas. Les chaînes d'information en continu commentent les

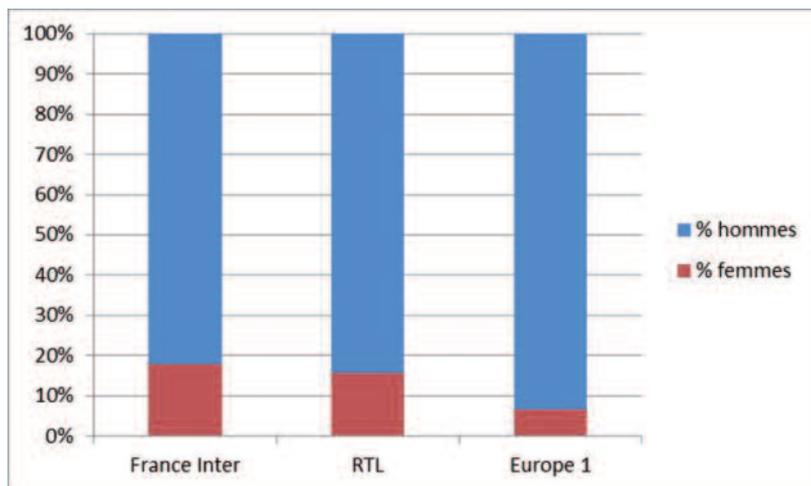
commentaires des uns et des autres... en continu. Et les radios roulent pour le bipartisme, distribuant des cartons d'invitation pour les membres du Parti socialiste (PS) et des Républicains (LR).

DES CHIFFRES ACCABLANTS

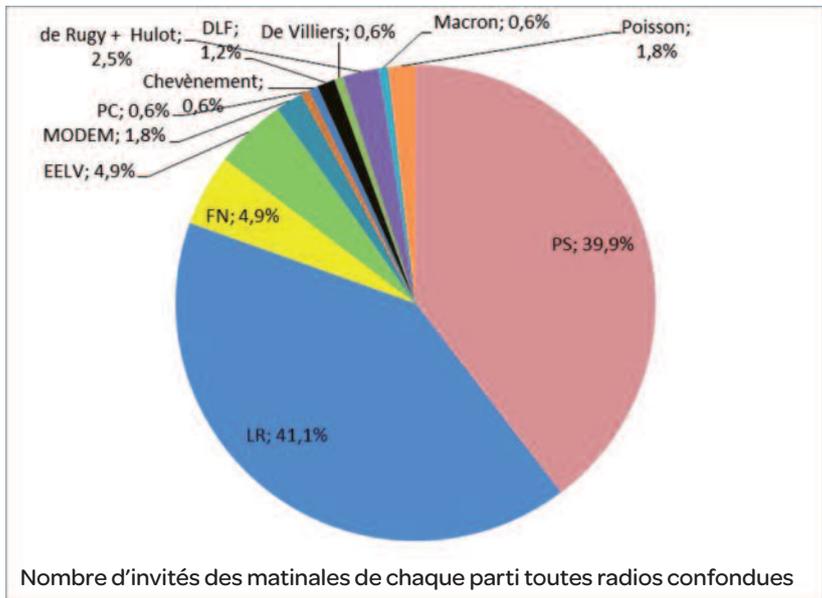
Sur ce point, le recensement des invités des tranches matinales des trois radios généralistes les plus écoutées (France Inter, RTL et Europe 1) est sans équivoque. Selon Médiamétrie, la matinale animée par Patrick Cohen était suivie par 1 958 000 auditeurs en novembre 2016, celle de Yves Calvi par 1 715 000 et celle animée par Thomas Sotto était écoutée par 1 275 000 auditeurs.

Du 5 septembre au 23 décembre 2016, nous avons relevé 235 invités dans les trois matinales (les émissions spéciales, aux États-Unis par exemple, n'ont pas été prises en compte), dont 163 sont des hommes et des femmes appartenant à des partis politiques. Les autres invités (72) sont des intellectuels (17), des artistes (11), des P-DG ou représentants du patronat (11), des économistes orthodoxes (7), des hommes politiques étrangers (6), des syndicalistes (3, la CFDT à deux reprises, et FO une fois), des économistes hétérodoxes (2) et des professionnels d'autres corps de métiers (15).

Le premier constat est terrible : parmi les 235 invités, nous comptabilisons seule-



Invités et invitées des matinales sur France Inter, Europe 1 et RTL selon le genre.



ment 32 femmes pour 203 hommes, soit 13,6 % de femmes qui s'expriment dans les trois matinales les plus écoutées. En regardant la proportion de femmes invitées dans les matinales selon les radios, on constate que France Inter a convié 15 femmes pour 69 hommes, RTL, 12 femmes pour 64 hommes et Europe 1, seulement 5 femmes pour 70 hommes. Jean-Pierre Elkabbach, l'intervieweur de la tranche horaire, ne brille pas par son féminisme...

Sur les 163 invités politiques, 64 appartiennent au PS et 67 à LR, soit 81 % des invités. Les 31 places restantes sont partagées entre le FN (8 invitations), EELV (8), le MODEM (3), Jean-Frédéric Poisson (3), Debout la France (2), François de Rugy (2), Nicolas Hulot (2), le PCF (1), Emmanuel Macron (1), Philippe de Villiers (1) et Jean-Pierre Chevènement (1). Cette bipolarisation, reflet de la V^e République et de son bipartisme, était exactement du même acabit en 2006 comme nous le relevons : « Sur les 161 invités politiques des matinales (du 4 septembre au 30 novembre [2006]), 62 appartiennent au PS et 68 à l'UMP, soit plus de 80 % des invités. » Les autres partis se partageaient déjà les miettes. Le troisième constat est que, si l'on excepte la venue de Ian Brossat (PCF) le 1^{er} novembre sur RTL, pas un seul représentant de la gauche de gauche, non gouvernementale, n'a été invité durant quatre mois. Ni Jean-Luc Mélenchon de la France insoumise, ni Philippe Poutou du NPA et ni Nathalie Arthaud de Lutte ouvrière, pourtant tous les trois candidats à l'élection présidentielle, n'ont été conviés. De plus, pas un seul porte-parole de la gauche « antilibérale » ne s'est exprimé sur les plateaux des trois grandes radios en tant qu'invité principal des matinales. Jean-Luc Mélenchon a été invité au cours de la matinale de France Inter le 4 janvier 2017, soit après la période

que nous avons étudiée. Mais il convient de souligner qu'il n'était pas l'invité principal de la matinale, mais seulement « l'invité de 7h50 » (pour une interview de 10 minutes) de Léa Salamé. Enfin, le FN, qui récolte désormais des scores comparables à ceux du PS et de LR aux premiers tours des élections, n'a bénéficié que de 4,9 % des invitations.

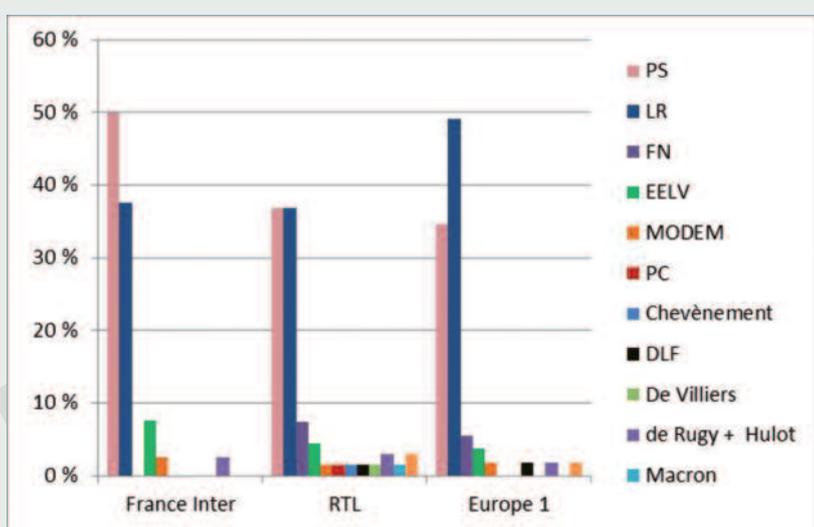
DES CHIFFRES INÉQUITABLES

En zoomant sur la composition des invitations de chaque radio, on constate que France Inter est certainement celle qui privilégie le plus la « bipolarisation » puisque 87,5 % des invités sont membres des deux partis (PS et LR). De plus, la radio publique fait la part belle à la gauche « de gouvernement » : 50 % des invités sont membres du PS et 7,5 % de EELV. Ainsi, LR – malgré la primaire de la droite – n'a bénéficié « que » de 37,5 % des invitations. Sur RTL, l'équilibre est plus visible (PS : 36,8 % et LR : 36,8 %). Enfin, Europe 1 s'est passionné pour la primaire de droite (49,1 % pour LR, et

34,5 % pour le PS). Pour les autres : des miettes, encore et toujours. Chez Les Républicains, Alain Juppé arrive en tête avec sept invitations (viennent ensuite François Fillon avec six passages, puis Bruno Le Maire et Jean-Pierre Raffarin avec quatre invitations). Au PS, Benoît Hamon (5 fois) a été plus souvent convié que Manuel Valls (4) ou Ségolène Royal (4). Marine Le Pen n'a été invitée qu'une seule fois et Jean-Luc Mélenchon aucune fois.

À la lecture des recommandations du CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), le sang peut vite monter à la tête. S'il est clairement indiqué que – hors période électorale – l'opposition parlementaire doit bénéficier au minimum de la moitié du temps de parole cumulé du Président, du gouvernement et de la majorité parlementaire, le flou est de mise dès lors qu'il s'agit des interventions des personnalités relevant de formations parlementaires n'appartenant ni à la majorité ni à l'opposition ou à des formations politiques non représentées au Parlement : « Les éditeurs [de services de radio et de télévision] assurent à ces personnalités "un temps d'intervention équitable" au regard des éléments de représentativité des formations politiques auxquelles elles se rattachent, notamment le nombre d'élus et les résultats des consultations électorales. »

Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup... Et au regard des chiffres dévoilés plus haut, on se demande donc quelle peut être la définition du « temps d'intervention équitable » selon le CSA. Et selon France Inter, RTL et Europe 1. ■



Nombre d'invités des matinales de chaque parti par radio.

« Je n'ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c'est que les gens me traitent de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus de me confondre avec un paillasson. »

Rebecca West, écrivaine et essayiste anglo-irlandaise.

« L'identité » féministe contre l'histoire du féminisme anglo-saxon

Face à la réduction de l'histoire du féminisme anglo-saxon, il est urgent de rappeler sa portée proprement politique et émancipatrice.

PAR JENNIFER EWING*

Carol Hanisch, auteur en 1969 d'un texte intitulé *The Personal is Political (Le personnel est politique)*, constatait il y a trois ans, lors d'une conférence à Boston, l'effacement de la dimension politique du féminisme au profit d'un féminisme devenu simple affaire d'identité et de choix individuel.

LA PERTE DE LA DIMENSION POLITIQUE DU FÉMINISME

Hanisch évoque la responsabilité du mode de financement de l'action sociale aux États-Unis dans cette métamorphose du féminisme. Selon elle, beaucoup d'organisations pour la protection des femmes battues, d'assistance aux victimes de viol ou d'aide à l'avortement se sont éloignées du mouvement de libération des femmes sous la pression des besoins de financement de leurs actions. Aux États-Unis, c'est, par exemple, la Rockefeller Foundation qui finance la Ms Foundation for Women et la Feminist Majority Foundation qui, à leur tour, financent les organisations : ainsi ce mode de financement contribue à séparer l'action sociale de sa dimension politique et à dépolitiser l'action sociale envers les femmes.

Cette perte du contenu proprement politique et révolutionnaire du féminisme

ne s'arrête pas aux frontières états-uniennes : en décembre 2001, une conférence réunissait à Londres une journaliste du *Guardian*, deux représentantes de l'agence de publicité St Luke's, la fille d'Anita Roddick (fondatrice des magasins The Body Shop) et une représentante de la Fawcett Society, association portant le nom de la militante suffragiste Millicent Fawcett, et dont les buts sont décrits, à la conférence, dans les termes suivants : « vendre le féminisme et un certain modèle d'activisme ». Or, dit la représentante : « Nous rencontrons des difficultés à intéresser un large public aux formes traditionnelles de ces deux produits » ; les jeunes femmes considèrent qu'il n'y a plus besoin de combat féministe. Surtout, elles sont réticentes à se coller des étiquettes. Il fallait donc trouver le moyen de les encourager à se considérer comme féministes.

Depuis quelques années renaît un intérêt pour le féminisme, spécifiquement pour le fait de se considérer comme féministe. On trouve cette tendance non seulement là où on s'y attendrait, c'est-à-dire dans des associations féministes, mais aussi dans la publicité, dans les revues de mode, et à Hollywood. Si cet intérêt peut être positif, il ne va pas sans poser quelques problèmes. On le trouve souvent sous forme de références historiques, comme des photos, par exemple des suffragettes, ou d'une manifestation des années 1960 ou 1970, personnages de femmes évoqués pêle-mêle, dans des juxtapositions parfois incongrues, comme l'en-tête du webzine anglais *The Vagenda* où l'on voit

se bousculer des portraits de Simone de Beauvoir, Diana Spencer, Daria, Frida Kahlo et La Joconde, qui sourient et ne s'entre-tuent pas.

On s'attache aussi à certaines vignettes comme celle de l'omniprésente Rosie the Riveter, avec son bandana et ses manches retroussées. C'est une marque d'enthousiasme – souvent exprimé à titre personnel – pour l'histoire du féminisme. Si ces références attestent une popularisation de l'iconographie féministe, il semble toutefois que la substance de cette histoire fasse aujourd'hui défaut. En réduisant l'histoire politique et sociale réelle du féminisme, la popularisation de l'iconographie féministe ne conserve plus que la dimension déclaratoire de cette identité : se préoccuper de la réalité sociale, économique et politique des femmes importe moins que d'afficher un féminisme de façade. De même, les grandes figures historiques du féminisme ne sont plus présentées comme des actrices de la lutte politique ou de la pratique théorique, seule est conservée leur image comme énième variation d'une identité féministe. Elles ne sont donc plus philosophes, juristes, sociologues, romancières, ni marxistes, pragmatistes ou libérales, mais de simples icônes unidimensionnelles.

On se livre ainsi à une certaine nécromancie où on les dresse dans leur tombe, on les anime, on leur confère des traits de caractère. Les suffragettes deviennent ainsi des pourfendeuses de préjugés, amatrices de jiu-jitsu, toujours rationnelles, courageuses et souriantes, même

sous les matraques de la police ou en prison, toujours avec une citation historique au bout des lèvres. Dans cette perspective disparaît le fonds social et matériel sur lequel s'élevaient les résistances de ces femmes. La dimension tragique de cette histoire où plus de la moitié de la population n'existait pas en tant que sujet politique, et où des femmes ont dû se faire battre, être emprisonnées, et en souffrir les conséquences sur leur santé physique et mentale pour le reste de leur vie, n'est plus une tragédie mais simplement une coutume bizarre du passé.

UNE HISTOIRE ÉPURÉE DU FÉMINISME

Dans son histoire des mouvements féministes de l'époque moderniste *Dreamers of a New Day*, l'historienne Sheila Rowbotham tente de promouvoir la figure de l'Américaine Margaret Sanger. Cette dernière est présentée comme une militante procontraception, portée par un souci pour la situation des femmes des quartiers pauvres qui ne doivent pas se retrouver avec trop d'enfants à charge. Mais l'historienne passe totalement sous silence l'eugénisme de Sanger, qui s'exprime aussi, très souvent, dans son attitude à l'égard de ces mêmes femmes, qui constitueraient en l'état une menace pour l'avenir de la race humaine. Une autre historienne, Lucy Delap, travaillant sur la même époque, évoque la figure de Dora Marsden, fondatrice d'une petite revue de littérature moderniste. L'historienne prend soin de décrire cette figure du féminisme comme une effrontée à la langue bien pendue à la tête d'un groupe de femmes affichant leur sexualité. Le lecteur risque d'être déçu par la réalité de Marsden, une ex-suffragette qui a vécu la majorité de sa vie dans un coron de mineurs abandonné, avec sa mère et son chat, rédigeant de longues polémiques sur l'anarchisme, l'individualisme, la Déesse et les phases de la Lune, d'abord pour sa revue *The Egoist*, puis pour son recueil de théologie.

Dans ces conditions, cette présentation épurée de l'histoire du féminisme et de la vie réelle de ces femmes ne semble plus vouloir conserver ce qui est susceptible d'entretenir l'imagerie victorieuse du féminisme tel qu'il se déploie aujourd'hui au détriment de l'histoire des femmes et de leurs vies réelles. Les figures historiques du féminisme ne sont admises parmi nous que si elles correspondent à l'imagerie à laquelle elles ont été réduites. Comme le dit une certaine Mika Gupta, parlant de Simone de Beauvoir dans un article paru

en 1986 dans la revue anglaise *Spare Rib* : « Je trouvais ses mots puissants parce qu'elle comprenait ce que je ressentais. En même temps, je la trouvais aliénante : il n'y avait aucun interstice où je puisse glisser ma propre expérience. » Or l'étude de l'histoire des femmes et du féminisme ne peut se réduire à la simple recherche d'un « moi féministe » éternel. On ne peut faire appel à l'histoire comme on se rend chez le notaire pour réclamer son héritage. En outre, à travers cet héritage contrasté se transmettent des figures de femmes qui n'ont pas grand-chose à voir avec

la pratique identitaire. On invoque souvent ce principe comme justification pour parler principalement de ses choix de consommatrice, ou au contraire, pour fustiger les mauvais choix ou s'autoflageller, enfin, pour donner au choix, par exemple, de son rouge à lèvres, une dimension tout à fait disproportionnée. En réalité, la formule de Hanisch ainsi que son texte visent tout autre chose, à savoir la pratique de la conscientisation, selon laquelle les expériences directes des femmes sont mises en commun collectivement, afin de mieux saisir la situa-

« Le féminisme, vidé de sa charge proprement politique et réduit à une dimension purement iconographique, n'est plus qu'un mot et une image : un slogan de publicitaires. »

l'histoire du féminisme : c'est le cas, notamment, de Rosie the Riveter qui vient d'une campagne datant de la Deuxième Guerre mondiale pour encourager les femmes à remplacer leur mari dans les usines. D'autres, si elles font certes partie de l'histoire du féminisme, ne se réclamaient pas de cette étiquette, d'ailleurs très floue jusqu'à la seconde vague des années 1960 et 1970. Chez les suffragettes anglaises, par exemple, on trouve un mélange de théosophie et d'autres formes de mysticisme. Pour d'autres, c'est leur christianisme qui les pousse à militer, non seulement pour le vote des femmes, mais aussi contre la prostitution, le « vice » ou les maladies vénériennes. D'autres enfin, qu'on a coutume d'appeler les « féministes historiques » et qui militent encore aujourd'hui, semblent avoir beaucoup de difficultés à se reconnaître dans le féminisme actuel. Ce dernier ne semble retenir d'elles que l'image victorieuse de leurs photos de jeunesse, sans rien entendre de leurs discours présents, ce qui conduit à une forme de dépolitisation, voire peut être vécu comme une dérive de leur propre histoire politique.

L'état des lieux que dresse Carol Hanisch est d'autant plus décourageant pour l'auteur que le titre de son ouvrage devenu fameux, *Le personnel est politique*, est sans doute le principe le plus malmené de toute l'histoire du féminisme. Selon un débat récent à la BBC, *Le personnel est politique* serait à l'origine de la poli-

tion globale des femmes. Le texte de Hanisch est en réalité fortement inspiré de l'essai de Mao Zedong *De la pratique*, sa collègue Kathie Sarachild le cite explicitement dans son texte *Consciousness-Raising : a Radical Weapon*, ainsi que Malcolm X, car toutes deux ont appris cette pratique au sein du mouvement des droits civiques. Ce qui frappe dans les témoignages, et qui fait le caractère révolutionnaire de cette pratique, c'est qu'il ressort en général quelque chose de la discussion qui n'y était pas au départ. Loin de gagner une identité, les participantes risquent de perdre toutes celles qu'elles portaient jusque-là. C'est un risque qu'on ne court pas dans le féminisme purement autoproclamé, qui offre beaucoup de certitudes et peu d'ouvertures. Le féminisme, vidé de sa charge proprement politique et réduit à une dimension purement iconographique, n'est plus qu'un mot et une image : un slogan de publicitaires. Il est donc urgent d'arracher le féminisme à cette gangue publicitaire et de réaffirmer sa portée révolutionnaire et émancipatrice. Le féminisme ne relève pas du « développement personnel » ou de l'attitude de la « bonne consommatrice », il est porteur d'un souci du monde et d'une réelle volonté de le transformer. ■

*Jennifer Ewing est doctorante en civilisation britannique à l'université de Strasbourg.

« Le communisme n'est pour nous ni un état qui doit être créé, ni un idéal sur lequel la réalité devra se régler. Nous appelons communisme le mouvement réel qui abolit l'état actuel. Les conditions de ce mouvement résultent des prémisses actuellement existantes. » Karl Marx, Friedrich Engels - *L'Idéologie allemande*.

Une conception naturaliste de la liberté

Le fondement philosophique de cette méditation sur la liberté est le naturalisme intégral. La doctrine est illustrée ici par l'idée selon laquelle le comportement humain dit libre, comme celui de tout ce qui existe, est causalement déterminé. La liberté est déterminée par la satisfaction du *conatus* et par la recherche d'optimisation de tous les moyens dont on dispose en vue de cette satisfaction.

PAR MIGUEL ESPINOZA*

LE NATURALISME INTÉGRAL

J'appelle mon naturalisme « intégral » parce que je pense, contrairement au naturalisme scientiste et réductionniste, que la vie, la conscience, l'histoire, la société et la culture sont, elles aussi, naturelles et intrinsèquement intelligibles, même si leur émergence et leurs relations mutuelles renferment des énigmes. Par exemple, nous n'avons pas les concepts appropriés pour décrire et expliquer comment les particules ultimes de la physique basculent pour composer une matière vivante et consciente qui pense, et comment elles basculent ensuite à nouveau pour redevenir, avec le cadavre, matière inanimée. Mais les énigmes ne sont pas une raison pour affirmer que ce que nous ne comprenons pas n'existe pas ou n'est pas intelligible en soi ; elles ne justifient pas qu'on se précipite à postuler un monde supranaturel qui produirait plus de problèmes que de solutions (pour commencer, le non-naturel n'est dicible que par la négation).

D'après le naturalisme intégral, la réalité se compose de plusieurs strates qui émergent causalement de la dynamique de la matière continue, puissance universelle, ultime, présente dans tout ce qui existe. Autrement, il faudrait admettre l'in vraisemblable, à savoir que la nature naît du néant par hasard, spontanément, ce qui voudrait dire aussi que, spontanément et par hasard, elle peut disparaître à tout moment. Les strates d'émergence les

plus aisément distinguables par notre perception sont celles de la physicochimie, de laquelle émerge la matière vivante, laquelle à son tour donne naissance, chez les animaux, aux consciences individuelles qui forment une société. Il y a à chaque stade à la fois une discontinuité, car la vie n'est pas n'importe quel arrangement physico-chimique, et une continuité causale, étant donné qu'il y a une énergie ou une information qui transite de la cause à l'effet. L'eau présente des propriétés, des comportements et des lois différents de ceux de ses composants. Mais il y a aussi une continuité car les composants ne disparaissent pas au moment de former l'eau (on peut les récupérer) : ce qui a changé, ce sont les relations entre eux, car toute chose est un ensemble de composants et de relations, ces dernières étant aussi substantielles que les éléments. Maintenant voici ce que le naturalisme permet de concevoir : étant donné que l'être humain est une unité dans une multiplicité de strates, il faut s'attendre à ce que son comportement ne soit pas fondamentalement très différent de celui des autres animaux supérieurs ; il faut s'attendre à ce qu'en tant qu'être vivant il soit partiellement comme les végétaux, et qu'en tant que système dynamique matériel et énergétique, il soit soumis partiellement aux mêmes contraintes mécaniques et physiques qui structurent et guident tout système physique.

IDÉE DE LA LIBERTÉ

Je serais reconnaissant au lecteur de bien vouloir développer ces brèves lignes sur la liberté en faisant appel à sa propre intuition et à sa connaissance de la

multiplicité de sens de ce concept. Pour ma part, je pense que si tout ce qui existe est conditionné par la matière, l'espace, le temps ; si tout est déterminé par une série de causes multiples et variées, alors la liberté, en aucun sens, en aucun cas, ne peut être l'état d'un esprit libre affranchi des contraintes naturelles. Le libre arbitre, le choix et les autres concepts plus ou moins proches de la même famille (la contingence, le hasard, etc.) ne peuvent être des événements spontanés. Puisque rien n'échappe à la nécessité de la relation causale et que nous sommes doués d'une subjectivité, je définis le libre arbitre comme l'intériorisation de la nécessité. J'aimerais contribuer à la compréhension de cette idée en analysant cette double thèse : *primo*, l'objectif final de tous nos actes, aussi bien conscients qu'inconscients, est la satisfaction du *conatus* ; *secundo*, au moment d'agir nous essayons toujours, comme tous les corps sujets aux principes variationnels de la mécanique, d'optimiser un critère ou une valeur.

LA SATISFACTION DU CONATUS, CAUSE FINALE SUPRÊME

Depuis des temps immémoriaux, les humains ont dû s'émouvoir devant l'effort de tout être vivant pour survivre, ou bien, moins dramatiquement, devant l'impulsion naturelle — *conatus* — vers un objet représenté comme un but (Aristote, les stoïciens). À l'époque moderne, après Hobbes et Leibniz, Spinoza généralise le *conatus* : « Chaque chose, autant qu'il est en elle, s'efforce de persévérer dans son être. » M'écartant maintenant

de Spinoza, car il a rejeté de façon erronée la cause finale, je pense que la satisfaction du *conatus* est la cause finale suprême de notre comportement. Dans des conditions normales, nous faisons tout ce qui est à notre portée pour continuer à vivre, et ce de la meilleure façon. Une fois en vie, on n'a pas le choix, mais, dans l'absolu, rien n'est plus mystérieux que cette impulsion : on ne comprend pas qu'exister soit préférable à ne pas exister. Je partage l'avis de ceux qui pensent que le sentiment de responsabilité lié au libre arbitre — la fierté et la honte, le mérite et le démérite, etc. — est une astuce de l'évolution en vue de préserver la vie de la société. Affirmer que la satisfaction du *conatus* est la cause finale suprême de l'action implique que les autres objectifs choisis sont en même temps, mais non dans le même sens, des moyens, des étapes vers la satisfaction du *conatus*. Et c'est dans la recherche d'un chemin en vue d'arriver à une fin que la recherche d'optimisation, que la structure et la signification du principe de la moindre action devient un modèle pertinent.

L'OPTIMISATION EN TANT QUE GUIDE DE NOS CHOIX

Il est tout à fait pertinent d'étudier la liberté, bien que non exclusivement, avec quelques idées de la mécanique, de la théorie de systèmes ou de la théorie du contrôle, tels que les principes d'optimum, le principe de la moindre action, les opérations de guidage d'une trajectoire. Ces concepts mécaniques sont régulateurs d'un processus, raison pour laquelle ils signifient une réinterprétation scientifique de la cause finale qui guide une élection. Les principes d'optimisation (expression qualitative) permettent de comprendre qu'une puissance, dans son déploiement, tend à minimiser ou à maximiser un critère ou une valeur (expression quantitative). Les recherches des premiers mathématiciens et physiciens de l'Antiquité — Pythagore, Archimède, Héron d'Alexandrie et *alii* — nous ont appris à apprécier les formes optimales. Aristote a eu une intuition qui s'est révélée source généreuse de connaissances à travers les âges : « La nature ne fait rien en vain. » Les Anciens, qui savaient penser, ont considéré que si un phénomène pouvait être décrit de plusieurs façons, celle qui optimise un critère important est la description vraie. Dérivons la conclusion : la perfection révèle une vérité. Les premiers mathématiciens et physiciens modernes ont, à leur tour, amélioré le contenu scientifique précis, quantitatif et calculable de l'idée ancienne de parcimonie. Sans oublier qu'au X^e siècle le mathématicien perse de Bagdad, Ibn Sahl,

avait découvert la loi de la réfraction de la lumière, redécouverte sept siècles plus tard en Europe sous le nom de loi de Snell-Descartes.

Rappelons donc que tout corps en mouvement possède une énergie cinétique et une énergie potentielle. L'énergie cinétique est l'énergie du mouvement, le travail que fera le corps en mouvement une fois qu'il s'arrêtera ; et l'énergie potentielle est celle accumulée due à sa position, à sa forme ou à son état, ce qui inclut l'énergie gravitationnelle, électrique, nucléaire et chimique. À chaque point du chemin, il y a une différence entre l'énergie cinétique et l'énergie potentielle. L'action est la somme de ces différences, ce qui s'intègre par rapport au temps entre l'instant initial et l'instant final. On remarque que souvent les systèmes naturels, parcimonieux, emploient le plus possible l'énergie potentielle. Le principe de la moindre action généralise cette tendance et stipule que les systèmes, dans leurs mouvements, tendent à dépenser le moins d'énergie possible, à minimiser l'action. De cette façon, entre les mains des mécanistes modernes, la vague intuition ancienne et médiévale d'après laquelle la nature est parcimonieuse est devenue une idée précise : ce que la nature économise, c'est l'énergie, une grandeur mathématiquement mesurable et susceptible de se combiner d'une façon calculatoire avec d'autres quantités.

Comme lui, nous essayons de nous développer de la meilleure façon possible étant donné notre constitution particulière ; et pour prendre une décision, nous faisons appel à la meilleure connaissance, c'est-à-dire à la connaissance de causes. C'est pourquoi une personne intelligente et raisonnable, avant de décider, essaie d'augmenter sa connaissance du champ auquel appartient la décision ; et si elle réussit à le compléter, elle se convainc qu'une seule décision s'impose. La liberté, en connaissance de cause, disparaît : tout comme pour le fil d'eau, il n'y avait finalement qu'une seule trajectoire, le chemin optimal, celui qui lui permettait d'aller le plus loin, étant donné son énergie et l'organisation causale de son environnement. Il est à remarquer que le besoin de satisfaire le *conatus* et la recherche d'optimisation qui déterminent l'action dite libre existent, invariablement et toujours, soit consciemment soit inconsciemment — la recherche consciente n'est pas nécessaire.

Tous les aspects de l'action humaine ne sont pas quantifiables. Les scientifiques font preuve d'une grande ingéniosité pour élaborer des échelles concernant des phénomènes qualitatifs (considérez, par exemple, l'histoire des thermomètres). Mais comment graduer quantitativement la participation de la conscience, l'influence psychique ou sociale, favorable ou défavorable, du

« L'esprit, percevant la nature de l'intérieur, se rend compte qu'elle l'a fait naître et s'épanouir avec les mêmes mécanismes qu'elle a utilisés ailleurs dans ses œuvres. »

Le fil d'eau qui descend d'une colline est en contact avec le terrain, le touche, laisse les traces des tentatives avortées car une nécessité plus forte vient couper, vient contrarier la voie d'une autre nécessité moins forte : seule la nécessité limite la nécessité. Le fil d'eau emprunte le meilleur chemin, celui où il utilise le mieux possible tous les éléments pertinents tels que les propriétés de l'eau, la force de gravitation, les caractéristiques du relief, etc. Ainsi, pour toute évolution, il n'y a qu'une trajectoire possible, celle effectivement suivie, et qui est comparable à d'autres chemins mathématiquement conçus grâce à l'abstraction. Imaginons maintenant, analogiquement, l'être humain à la place du fil d'eau. Notre action, comme le comportement du fil d'eau — cela ne peut être autrement —, suit les lois de la nature.

milieu dans lequel s'exerce l'action volontaire ? C'est pourquoi la recherche de valeurs extrêmes, telle qu'on l'observe par exemple en mécanique rationnelle, ne peut être identique à l'étude du comportement humain — la relation est analogique. Les principes de la mécanique sont un modèle. Mais, bien entendu, faut-il le dire, ce n'est pas parce que tout ce qui concerne l'action consciente n'est pas quantifiable que la conscience n'est pas naturelle. L'esprit, percevant la nature de l'intérieur, se rend compte qu'elle l'a fait naître et s'épanouir avec les mêmes mécanismes qu'elle a utilisés ailleurs dans ses œuvres. ■

*Miguel Espinoza est philosophe. Il est professeur honoraire à l'université de Strasbourg.

L'histoire du Parti communiste de Grèce de 1918 à 1950

De la montée du fascisme à la guerre froide, le KKE (Kommounistiko Komma Elladas), Parti communiste de Grèce, a traversé tragédies, avanies et trahisons.

PAR **CHRISTOPHE CHICLET***

A cause de ses propres spécificités (absence de prolétariat, lente et tardive constitution de l'État-nation, situation géopolitique entraînant l'intervention incessante des puissances), la Grèce s'est longtemps tenue à l'écart des grands courants socialistes qui ont traversé l'Europe occidentale du XIX^e siècle. L'aube du XX^e voit apparaître quelques groupes et journaux anarchistes et socialistes. En 1908, aux marches de l'hellénisme, naît la première organisation ouvrière : la Fédération socialiste qui regroupe le prolétariat juif de Salonique, que rejoignent l'année suivante des ouvriers turcs et bulgares. La Confédération générale des travailleurs grecs (GSEE) est fondée le 28 octobre 1918, suivie le 23 novembre du Parti socialiste ouvrier grec (SEKE-PSOG), né de la réunion de la Fédération socialiste de Salonique et de onze petits groupes socialistes. Fondé après la révolution d'Octobre, ce parti ne va pas connaître les affres de la scission du congrès de Tours en France. En avril 1920, il adhère à la III^e Internationale, ajoute le « c » (communiste) à son sigle. Le 26 novembre 1924, le PSOG-C prend naturellement le nom de PCG (KKE). De 1920 à 1936, il va suivre la même voie que tous les autres membres de l'IC : bolchevisation, classe contre classe, front populaire. Les socialistes seront les premiers à partir, suivis dès 1923 par les partisans de Trotsky (ou archéomarxistes) qui fondent le KOMLEA. Jusqu'en 1931, le KOMLEA sera plus puissant que le KKE. Moscou impose à ce dernier le slogan de « Macédoine-Thrace indépendante », ce qui gêne les militants grecs et en particulier la masse des Grecs d'Asie

mineure chassés de Turquie en 1922-1923. Le parti est alors divisé en trois tendances. Moscou décide de faire le ménage et impose un nouveau secrétaire général, Nikos Zachariadis (1903-1973). En 1935, comme le PCF et le PCE, le KKE organise un front populaire et rentre au parlement en janvier 1936. En mai, les ouvriers de Salonique déclenchent une grève révolutionnaire. En août, le général Metaxas impose sa dictature et fonde un régime profasciste. Le KKE est décimé, infiltré et divisé par la police politique du régime.

RÉSISTANCE ET RENAISSANCE

C'est le 2 novembre 1940 qu'apparaît la première fissure entre le communisme grec et Moscou. Quelques jours plus tôt, les armées italiennes, massées à la frontière albanaise, ont attaqué la Grèce. Du fond de sa prison, Nikos Zachariadis appelle à une « guerre de libération nationale contre le fascisme, pour une Grèce nouvelle dotée d'un régime populaire ». Les communistes yougoslaves sont sur la même ligne. En avril 1941, les armées allemandes occupent la Grèce. Les militants du KKE emprisonnés profitent de la débâcle pour s'évader massivement. Ils rejoignent Athènes, chassent les espions infiltrés et réorganisent la direction du parti. Dès mai, des maquis s'organisent dans les montagnes. Un mois plus tard, l'URSS est attaquée et le KKE reçoit l'ordre de passer à la lutte armée. En septembre, il fonde l'EAM (Front de libération nationale) qui regroupe tous les patriotes, des libéraux aux communistes, et qui comptera près de deux millions de membres à la libération, sur sept millions d'habitants. En février 1942, l'ELAS (Armée populaire de libération nationale) voit le jour. Mais la direction du KKE privilégie encore les grèves générales dans les grandes villes, plutôt que la création de

zones libérées dans la montagne, comme Tito commence à le faire. En mai, sans l'accord du bureau politique, Aris Velouchiotis (1906-1945) prend la montagne avec neuf hommes, les premiers « andartes » (partisans) et libère son premier village peu après. Il sera nommé par l'ELAS « archikapétanos » (chef militaire des partisans) qui regroupera plus de cinquante mille combattants aguerris à la libération.

Churchill voit d'un mauvais œil la mainmise communiste sur la Grèce. Ses agents sur le terrain privilégient les groupes résistants anticomunistes, dont certains finiront par collaborer avec les occupants. Cela conduira à la première guerre civile entre résistants, de gauche et de droite (octobre 1943-mars 1944), au plus grand bénéfice des Allemands qui vont affaiblir les maquis en semant la zizanie. L'ELAS gagne cette première guerre civile, mais est affaiblie militairement.

ENTRE RÉVOLUTION ET CONCESSIONS

La résistance de l'EAM-ELAS-KKE, majoritaire sur le terrain, ayant déjà libéré 40 % du territoire, est désormais confrontée à des forces antagonistes et contradictoires dont elle sera la victime six mois plus tard. Pour Churchill il n'est pas question de laisser la Grèce aux communistes car elle est sur la route géostratégique de l'empire des Indes (Gibraltar, Malte, Grèce, Chypre, Palestine, Irak), d'autant que le gouvernement royal grec en exil est installé au Caire et à Londres. Il faut compter aussi sur une réminiscence du « grand jeu », c'est-à-dire la compétition entre Londres et Saint-Petersbourg sur l'accès aux mers chaudes. Quant à Staline, il ne souhaite pas s'opposer aux Anglo-Américains, qui ravitaillent l'Armée rouge, pour la petite Grèce. Il est plutôt intéressé par l'Europe

centrale élargie, de la Baltique à l'Adriatique. D'ailleurs, en octobre 1944, Churchill et Staline vont se partager les Balkans agrandis : Grèce pour le Royaume-Uni, Bulgarie, Roumanie, Hongrie pour l'URSS et la Yougoslavie à 50-50. Josip Broz, devenu le maréchal Tito, va faire exploser ce 50-50. Son objectif est de créer une fédération socialiste comprenant la Slovénie, la Croatie, la Bosnie, la Serbie, le Monténégro, la Macédoine (ancien royaume de Yougoslavie) et, plus largement, une fédération balkanique dont il serait le leader. Pour cela, dès 1943, il aide militairement les maquis communistes albanais et grecs et soutient les partisans slavo-macédoniens grecs qui sont le fer de lance de la résistance de l'ELAS dans le nord du pays. Son idée est de rattacher le nord de la Grèce en partie slavophone à sa fédération balkanique, lui permettant ainsi un accès au port de Salonique, indispensable pour son développement économique et donc son *leadership* politique sur les trois mers : Adriatique, Égée, Noire. Bref, le KKE est bien petit dans ce jeu d'échecs à trois.

ENTRE L'ENCLUME ET LE MARTEAU

Churchill va tout faire pour que la résistance de gauche reconnaisse le gouvernement royaliste en exil, puis participe de façon minoritaire à un gouvernement d'union nationale et enfin mette ses forces armées sous commandement britannique. Pour contrer Londres et son gouvernement monarcho-fasciste en exil, sur une idée des émissaires de Tito, la résistance démocratique fonde son propre gouvernement : le PEEA (Comité politique de libération nationale). C'est lui qui dirige les zones libérées : élections de députés, de maires, gestion de l'approvisionnement, lutte contre le marché noir, justice locale, droit des femmes (premier droit de vote), mise en place de théâtres populaires... Bref, une organisation administrative des montagnes qui n'avait jamais été faite par Athènes.

Le 25 mai 1944, date de l'accord du Liban, la délégation de l'EAM accepte de reconnaître le gouvernement grec en exil et de participer à un gouvernement d'union nationale dirigé par un centriste de droite, Giorgos Papandréou, républicain antimonarchiste, mais aussi très anticomuniste. Dans les montagnes grecques on parle de trahison. Les andartes ne savent pas que Pétros Roussos, délégué du KKE au Liban, est piloté par l'ambassadeur de l'URSS au Caire, Nikolai Novikov. Staline oblige le KKE à se plier aux desiderata de Churchill. Dans la même veine, la résistance de gauche devra signer les accords de Caserte en septembre 1944. Les andartes de l'ELAS doivent se mettre sous les ordres de l'armée britannique qui s'apprête à débarquer dans un mois au Pirée.

DE LA DEUXIÈME À LA TROISIÈME GUERRE CIVILE

À la mi-octobre 1944, alors que les Allemands battent en retraite, les premières troupes britanniques avec le gouvernement Papandréou en exil arrivent à Athènes. Ils intègrent dans leurs rangs les résistants anticomunistes et les milices collaboratrices, se préparant à la confrontation avec la résistance démocratique qui, dans la deuxième quinzaine d'octobre libère l'ensemble du pays. Début octobre, sur ordre de Tito qui pousse à la confrontation avec les Britanniques, les deux brigades slavo-macédoniennes de l'ELAS sont passées avec armes et bagages en Macédoine yougoslave. Pour Aris Velouchiotis, chantre de l'indépendance révolutionnaire grecque, l'heure est grave : au sud, les anglo-monarcho-fascistes, au nord les sécessionnistes slaves. Il réunit alors à Lamia les treize grands kapétanios, les 17 et 18 novembre, donne l'ordre aux divisions du centre du pays de descendre vers Athènes et à celles du nord de contrôler la frontière yougoslave, en opposition totale avec les directives du KKE, imposées par les émissaires soviétiques arrivés sur place. Mais parmi les treize kapétanios, Markos Vafiadis, le libérateur de Salonique, va divulguer la tentative révolutionnaire d'Aris au bureau politique du KKE et ainsi la stopper. Lors des manifestations massives des Athéniens demandant la *laokratia* (démocratie du peuple), les Anglais et les monarcho-fascistes tirent sur les manifestants les 2 et 3 décembre. La deuxième guerre civile commence, opposant les réserves de l'ELAS d'Athènes, peu aguerries, aux forces britanniques de plus en plus nombreuses, aidées par l'aviation qui bombarde les quartiers populaires. Les résistants sont écrasés après un mois de combats et doivent signer les accords de Varkiza le 12 février 1945. L'ELAS est désarmée. Alors que, dans tous les pays d'Europe, la Résistance prend le pouvoir et les collaborateurs sont pourchassés, en Grèce, c'est l'inverse. De Gaulle s'indignera officiellement de cette situation. Velouchiotis décide alors de reprendre le maquis contre le nouvel occupant en avril 1945. Isolé par la direction du KKE, sur ordre de Moscou, il est finalement livré aux monarcho-fascistes qui vont le tuer le 16 juin. Entre-temps, Nikos Zachariadis est revenu de captivité à Dachau. Il reprend en main la direction du KKE. En désaccord profond avec la ligne « défaitiste », il va tenter d'inverser le cours de l'histoire, sans succès. Comprenant après diverses ouvertures démocratiques en 1945-1946 qu'un compromis avec la droite revancharde est impossible, il réactive la lutte armée et la troisième guerre civile. Son idée est de s'appuyer sur Tito et de forcer la main à Staline. Bref, un pari impossible, surtout après le schisme Tito-Staline de juin 1948.

La lutte armée reprend en mars 1946. Le KKE fonde alors l'ADG (Armée démocratique de Grèce) puis un an plus tard le GDP (Gouvernement démocratique provisoire). En 1946-1947, l'ADG marque des points et libère 30 % du pays, surtout dans le nord, car les Slavo-Macédoniens reviennent en masse. Tito est le seul à aider l'ADG, alors que Staline, qui avait promis des armes lourdes, abandonne une nouvelle fois les communistes grecs.

Avec la doctrine Truman et le plan Marshall, les États-Unis prennent la place d'une Angleterre exsangue au printemps-été 1947. Dès le printemps 1948, la puissance financière et militaire américaine permet à l'armée royaliste de chasser les andartes du KKE du Péloponnèse, de l'Attique, de la Béotie, de la Grèce centrale et de la Thessalie. À l'été, l'ADG stoppe l'offensive américano-monarchiste sur le mont Grammos, mais cela correspond avec la rupture Tito-Staline. Le chef de l'ADG, Markos Vafiadis, passe alors clandestinement en Albanie, sur ordre de Staline. Désormais, la guerre civile continue uniquement adossée à la frontière yougoslave avec 60-70 % des andartes slavo-macédoniens.

Alors que, dès l'été 1948, tous les partis communistes ont dénoncé le « maréchal des traîtres » (Tito), Zachariadis ne voudra pas le dénoncer jusqu'au printemps 1949. Mais la pression du Kominform étant trop forte, il finit par s'y résoudre la mort dans l'âme. Dès lors, la messe est dite. Les derniers bastions du Grammos et du Vitsi (massifs montagneux aux trois frontières, Grèce, Yougoslavie, Albanie) sont pris. Le 25 août 1949, la troisième guerre civile grecque est terminée. Elle aura fait *a minima* quarante à cinquante mille morts. La minorité slavo-macédonienne majoritaire en Grèce du Nord rejoint massivement la République socialiste fédérative de Macédoine yougoslave (Skopje). Quant aux andartes grecs, ils sont envoyés avec leurs familles à Tachkent en Ouzbékistan. L'idéal d'une voie grecque vers le socialisme espérée par Aris Velouchiotis dans ses montagnes de Roumélie avec ses andartes, puis par Nikos Zachariadis, n'avait aucune chance de réussir dans un contexte géopolitique aussi défavorable. Mais finalement, l'arrivée au pouvoir de la Syriza (Coalition de la gauche radicale) d'Alexis Tsipras, en 2015, est une revanche posthume de ces militants de gauche (communistes ou pas) qui se sont battus les armes à la main de 1941 à 1949. Aujourd'hui, c'est la troïka (FMI-BCE-CE) qui remplace celle (germano-italo-bulgare) des occupants. Si l'histoire ne se répète pas, elle a une fâcheuse tendance à bégayer. ■

***Christophe Chiclet** est historien. Il est docteur en histoire contemporaine de Sciences-Po.

Les territoires sont des produits sociaux et le processus de production se poursuit. Du global au local les rapports de l'Homme à son milieu sont déterminants pour l'organisation de l'espace, murs, frontières, coopération, habiter, rapports de domination, urbanité... La compréhension des dynamiques socio-spatiales participe de la constitution d'un savoir populaire émancipateur.

Les glaciations du passé et le changement climatique

Reconstituer l'emprise spatiale et la chronologie des glaciations quaternaires est un défi auquel participent un très grand nombre de chercheurs à travers le monde. L'objectif est de vérifier dans quelle mesure les changements climatiques observés à l'échelle locale sont en phase avec ceux observés à l'échelle globale.

PAR **MAGALI DELMAS***

L'enjeu est de taille car la modélisation des changements climatiques à venir repose en grande partie sur la compréhension la plus fine possible de la variabilité spatiale des changements climatiques du passé. Les Pyrénées offrent à ce titre un domaine d'étude particulièrement intéressant en raison de la situation d'interface qu'occupe cette chaîne de montagnes, entre domaine océanique et monde méditerranéen.

La Terre a connu au cours des derniers millénaires des changements climatiques majeurs dont l'amplitude et la temporalité ont été établies à partir de l'analyse isotopique des coquilles de foraminifères piégés dans le fond des océans. Les carottes de glace extraites des inlandis des hautes latitudes fournissent un signal comparable. Ces enregistrements isotopiques saisissent avec une remarquable continuité et une excellente résolution temporelle les changements climatiques survenus à l'échelle globale.

Bien que plus discontinues et surtout plus difficiles à dater, les séquences de dépôts continentaux demeurent d'un grand intérêt dans la mesure où elles permettent de saisir la variabilité des réponses locales et régionales aux changements climatiques globaux et d'estimer leur influence sur les populations humaines, animales et végétales. Or l'efficacité des modèles climatiques destinés à prédire à l'échelle régionale l'effet du réchauffement global

actuel repose en grande partie sur la qualité et la finesse de ces reconstitutions paléoenvironnementales. L'enjeu sociétal est donc majeur.

LES GLACIERS, DES MARQUEURS SENSIBLES AUX FLUCTUATIONS CLIMATIQUES

Dans les montagnes des latitudes tempérées, la cartographie et la datation des dépôts de marge glaciaire permettent de reconstituer l'emprise spatiale et la temporalité des fluctuations des paléoenlacements à différents pas de temps. Or les glaciers actuels et passés sont des marqueurs climatiques très intéressants, d'abord parce qu'ils enregistrent les fluctuations climatiques avec un temps de

valent eau) cumulé au cours d'une année dans la section amont d'un glacier, c'est-à-dire là où les conditions thermiques estivales autorisent la transformation de la neige en glace (zone d'accumulation), rapporté au volume de glace perdu au cours de la même année à l'aval du système (zone d'ablation). La ligne d'équilibre glaciaire désigne la zone charnière entre zone d'accumulation et zone d'ablation.

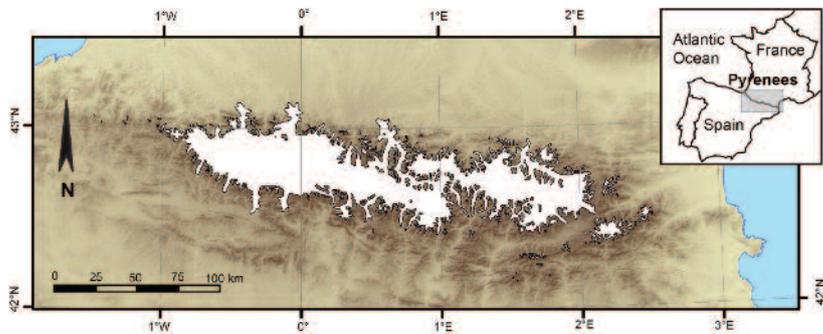
Lorsque les conditions thermiques et pluviométriques sont relativement stables à l'échelle pluriannuelle, le volume des gains et des pertes tend à s'équilibrer (bilan de masse nul). Cela se traduit par une stabilisation de la taille du glacier et de la position de la ligne d'équilibre glaciaire. Lorsque les conditions climatiques se dégradent (diminution des

« L'opportunité de reconstituer l'emprise spatiale des paléoenlacements à différents moments du passé, via la cartographie et la datation des dépôts de marge glaciaire, permet de remonter aux paléobilans de masse. »

réponse très bref, de l'ordre de quelques années à quelques décennies tout au plus, ensuite parce qu'ils cumulent, à travers les caractéristiques de leur bilan de masse, une information relative aux paléoprécipitations hivernales et aux paléotempératures estivales.

Le bilan de masse d'un glacier désigne le volume de glace (donné en mètre équi-

températures, surtout en été, augmentation des précipitations, surtout en hiver), le volume de glace « fraîche » qui entre dans le système au niveau de la zone d'accumulation augmente. Le bilan de masse devient positif ; cela se traduit dans un premier temps par une augmentation de l'épaisseur du glacier en amont, sa surface devient plus convexe tandis



Le dernier maximum d'englacement dans les Pyrénées.



Le glacier de la Maladeta, Pyrénées aragonaises, août 2012.



Moraine latérale sur la marge droite d'un glacier de vallée qui était fonctionnel il y a 16 à 17 000 ans, vallée de la Têt, massif du Carlit, Pyrénées-Orientales.

que l'altitude de la ligne d'équilibre glaciaire décroît. Dans un deuxième temps, le front du glacier progresse, avec un temps de réponse variable selon la taille et la vitesse d'écoulement de la glace, mais généralement court, de l'ordre de quelques années à quelques décennies pour les glaciers à base tempérée (c'est-à-dire dont la température est proche du point de fusion de la glace) des latitudes moyennes. Le front du glacier progresse jusqu'à ce que le volume de glace entrant dans le système au niveau de la zone d'accumulation soit compensé par le volume des pertes au niveau de la zone d'ablation. Inversement, une amélioration des conditions climatiques va déséquilibrer le bilan de masse en faveur des pertes (le bilan de masse devient négatif), la ligne d'équilibre glaciaire remonte et quelques années plus tard, le front du glacier régresse : c'est la situation qui prévaut actuellement.

L'opportunité de reconstituer l'emprise spatiale des paléoenglacements à différents moments du passé, via la cartographie et la datation des dépôts de

marge glaciaire, permet de remonter aux paléobilans de masse grâce aux marqueurs géomorphologiques de la ligne d'équilibre glaciaire. Sur ces bases, il est possible d'estimer les paléotempératures estivales et paléoprécipitations hivernales survenues dans les montagnes au cours des derniers millénaires.

SUR LES TRACES DES ANCIENS GLACIERS PYRÉNÉENS

Les paléo-englacements pyrénéens ont fait l'objet ces dernières années d'un fort regain d'intérêt, mais l'essentiel des avancées scientifiques concerne le dernier maximum d'englacement survenu il y a 60 000 à 80 000 ans, au cours du MIS 4 (stade isotopique marin 4). Le dernier maximum d'englacement pyrénéen est donc antérieur au dernier pic de froid enregistré à l'échelle globale (*Global Last Glacial Maximum* daté entre 20 000 et 24 000 ans avant le présent).

La position des fronts pyrénéens au cours du Global LGM n'est quant à elle pas encore identifiée de manière exhaustive ; mais les données actuellement disponi-

bles sont suffisamment nombreuses pour révéler un gradient est-ouest intéressant d'un point de vue paléoclimatique. En effet, les glaciers de vallée localisés à l'extrémité orientale de la chaîne ont enregistré au Global LGM une avancée des fronts glaciaires presque aussi ample que celle survenue au cours du MIS 4. En revanche, l'écart entre les emprises MIS 4 et Global LGM augmente progressivement vers l'ouest puisqu'il est de l'ordre de sept kilomètres en Ariège et d'une trentaine dans la vallée du Gállego. Ce contraste est-ouest des paléoenglacements pyrénéens au cours du Global LGM

« Il est possible d'estimer les paléotempératures estivales et paléoprécipitations hivernales survenues dans les montagnes au cours des derniers millénaires. »

traduit une cyclogenèse (formation de perturbations cycloniques susceptibles de provoquer des précipitations) d'origine méditerranéenne plus intense et relativement plus efficace en termes d'alimentation neigeuse que celle issue de l'Atlantique. Cela s'accorde bien avec les reconstitutions des paléotempératures de surface des eaux marines qui étaient, durant Global LGM, 6 à 7 °C plus chaudes en Méditerranée que dans le golfe de Gascogne.

Les modalités de la déglaciation postérieure sont quant à elles très peu renseignées. Pourtant, le potentiel est énorme car les dépôts de marge glaciaire localisés dans les hautes vallées pyrénéennes sont extrêmement nombreux, assez bien cartographiés et relativement bien conservés dans la plupart des vallées. Les travaux en cours au sein de l'université de Perpignan Via Domitia et du Muséum national d'histoire naturelle de Paris visent précisément à combler ce manque en cherchant à établir comment les paléoenglacements pyrénéens ont fluctué au cours des derniers dix-huit mille ans. ■

*Magali Delmas est géographe. Elle est maîtresse de conférences à l'université de Perpignan.

La culture scientifique est un enjeu de société. L'appropriation citoyenne de celle-ci participe de la construction du projet communiste. Chaque mois un article éclaire une question scientifique et technique. Et nous pensons avec Rabelais que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme » et conscience sans science n'est souvent qu'une impasse.

Y a-t-il (eu) une « guerre des civilisations » en sciences ?

La Revue du Projet (n° 49, septembre 2015) a consacré son dossier au prétendu « choc des civilisations », théorie à la mode depuis vingt ans. Voici un nouveau pas de côté, via les sciences et l'Asie.

ENTRETIEN AVEC **MARION COUSIN***
ET **SABINE RABOURDIN****

On dit que « la » science est née en Grèce et a ensuite essaimé dans le monde entier

S. R. L'activité scientifique commence en Inde vers le milieu du second millénaire avant J.-C., autour de l'astronomie, des mathématiques, de la médecine et de la grammaire. Les savants indiens (tels que Aryabatha ou Brahmagupta au VI^e siècle) ont créé notre système numéral actuel, précisé les techniques de calcul, amélioré la trigonométrie et la théorie des nombres. Il y a donc au moins deux traditions scientifiques dans l'Antiquité, la grecque et l'indienne. Elles n'ont pas seulement dominé la plus grande partie de l'Eurasie, en se la partageant, elles ont eu entre elles des contacts importants et répétés. La science grecque a été en présence des traditions de l'Orient classique, la science indienne les a rencontrées aussi, ainsi que celle de la Chine, moins largement répandue, mais dominant massivement l'Asie Extrême-orientale.

Une civilisation dominante impose-t-elle aux peuples dominés sa façon de pratiquer les sciences ?

M. C. En sciences, l'image d'une culture « dominante » qui aurait « diffusé » sa connaissance aux peuples « conquis » doit être relativisée à plusieurs niveaux. Les premières rencontres entre savants asiatiques et européens, en dehors d'un contexte de colonisation, n'ont pas débouché sur une importation massive des connaissances occidentales. Lorsque les missionnaires européens

essayent de convaincre « intellectuellement » les savants asiatiques (afin de les convertir au christianisme), on assiste plutôt à des importations ponctuelles, qui ne modifient que certaines pratiques ou certains enseignements. Ce fut le cas en Chine à la fin des Ming et au début des Qing, ou au Japon de l'époque d'Edo

la progression du savoir. Or une civilisation comme celle de l'Inde fonctionne de manière plus continue et ne peut rentrer dans le concept de « révolution », les innovations s'insèrent dans un renouvellement de la tradition.

Cela a certes pu freiner le désir d'innovation et la curiosité pour les décou-

« Inciter le lecteur à relativiser et à mettre fortement en doute les apparences sur la supériorité et la domination d'un esprit "occidental" dans les sciences. »

(1603-1868). Certaines connaissances donnent lieu à une nouvelle tradition de recherche : l'importation des études anatomiques au Japon. Toutefois, elles peuvent être presque ignorées par les savants : les mathématiques jésuites intéressent par exemple peu les mathématiciens japonais de l'époque d'Edo. De toute façon, il s'agit rarement d'un transfert (imposé ou non) pur et simple. Les scientifiques, les éducateurs et les traducteurs (étrangers ou non) modifient les connaissances importées, les adaptent aux cultures et aux langues du pays. Parfois même, certaines pratiques des « colonisateurs » sont modifiées à leur tour au contact des sciences asiatiques.

Peut-on alors parler de « révolutions scientifiques » manquées ?

S. R. Les « révolutions » scientifiques sont perçues en Europe comme des ruptures, des sauts liés à des blocages dans

vertes étrangères, mais la pensée indienne n'est pas pour autant « statique ». C'est une tradition savante de débats, de pluralisme, de diversité, où l'hétérodoxie est valorisée : il ne s'agit pas de mettre un savoir en avant au détriment des autres. Il n'y a donc pas eu besoin, comme en Europe au moment des Lumières, de se démarquer du passé. Il n'y a pas eu besoin non plus de séparer la science de la religion, car les deux ne s'opposent pas en Inde.

Par ailleurs, la révolution scientifique européenne s'est appuyée sur une révolution des techniques. Or, en Inde, il existe peu de traités de techniques et de sciences appliquées, même si celles-ci existent en particulier pour les techniques artistiques, mais sous forme d'un savoir transmis oralement. Il y a aussi la valorisation sous-jacente d'une maîtrise intérieure plus qu'extérieure : connaître le monde et transformer son esprit plutôt que transformer le monde.

M. C. Les critères utilisés pour juger les textes scientifiques diffèrent selon la culture dans laquelle ils sont considérés. Par exemple, en mathématiques, c'est la qualité et la validité des démonstrations qui sont mises en avant en Europe, alors qu'en Chine, c'est l'efficacité et la longueur des procédures de résolution qui prévalent.

Durant l'Antiquité ou les dynasties des Song et des Yuan (960-1368), en Chine, plusieurs travaux originaux que nous classerions aujourd'hui en géométrie, en arithmétique ou en algèbre auraient intéressé les mathématiciens européens de l'époque, comme les *Neuf chapitres* pour l'Antiquité ou les ouvrages de Zhu Shijie (1270-1330) pour l'algèbre. Mais les mathématiques des Ming (1368-1644), qui sont notamment reconnues pour le développement de l'outil du boulier, intéressent peu les missionnaires européens qui arrivent en Chine.

Au Japon, durant l'époque d'Edo, (XVII^e siècle), les mathématiciens du Shogun, qui travaillent notamment aux côtés des spécialistes du calendrier, établissent des méthodes qui auraient pu séduire les algébristes européens. Mais les travaux du *wasan* seront diffusés en Occident bien plus tard, lorsque les mathématiques occidentales auront été imposées au Japon, dans un contexte général de modernisation du pays. En médecine, les hôpitaux français importent l'acupuncture et la moxibustion (technique de stimulation par la chaleur de points d'acupuncture) à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, même si l'utilisation de ces techniques reste peu diffusée.

Quoi qu'il en soit, il faut replacer les pratiques dans leur contexte, décrire leur nature complexe, et non juger de niveaux sur une « échelle absolue » de la science, à partir de « valeurs » abstraites ou « établies » aujourd'hui. En considérant les pratiques en place on arrive bien mieux à comprendre les mouvements de modernisation qu'en décrivant comment la science européenne (ou occidentale) aurait été diffusée sur des « terrains vierges ».

Au XIX^e siècle, c'est l'ère des colonisations.

M. C. Oui. Les colonisateurs peuvent imposer les sciences de leur pays et leur enseignement (par exemple en Inde) ; mais cela peut se passer autrement, certains pays souhaitent prendre une position forte dans la configuration internationale (et éviter ainsi la colonisation), en modernisant leur armement, leurs sciences et leur enseignement (c'est le cas de l'Empire ottoman des Tanzimat [1839-1876] ou du Japon de l'ère Meiji [1868-1912]). Ils prennent alors les devants. C'est rarement la « dominance »,

ou la « supériorité » des sciences occidentales en elles-mêmes qui a impliqué leur importation dans les pays conquis (ou menacés par la colonisation). C'est plutôt le contexte politique qui a conduit ces pays d'Asie à importer de manière massive les connaissances occidentales.

Et dans la période contemporaine, les sciences occidentales n'ont-elles pas submergé toutes les autres ?

S. R. Il ne faut pas voir les choses ainsi.

« En comptant les expatriés, les indiens représentent la plus grande population de scientifiques de la planète. »

L'Inde a développé des enseignements de « science moderne » dans des universités, certes de type « occidental », dès la fin du XIX^e siècle ; elle a participé elle-même à la recherche scientifique internationale avec de grands savants tels Bose, Ramanujan, Chandrasekhar, Chatterjee. Ce n'est pas de l'importation. La vie de certains d'entre eux est d'ailleurs passionnante : elle illustre l'ambivalence entre le modèle du savoir issu de leur propre culture et la science prescrite par les élites britanniques (voir *Alternatives Sciences*, l'ouvrage d'Ashis Nandy sur la vie de Bose et Ramanujan, 1995). Après l'indépendance, l'Inde accorde une grande priorité à la science moderne et à l'enseignement supérieur, avec J. Nehru, Premier ministre. Enfin, aujourd'hui, elle produit le plus grand réservoir de scientifiques qualifiés dans le monde (10 000 thésards en sciences par an, 370 universités, 1 500 institutions de recherche, 10 428 instituts d'éducation supérieure. N'est-ce pas même un signe que ce serait à son tour de prendre l'« ascendant » à cet égard ?

D'ailleurs, en comptant les expatriés, les Indiens représentent la plus grande population de scientifiques de la planète : près d'un tiers des scientifiques travaillant aux États-Unis sont indiens ou d'origine indienne. L'Inde, quant à elle, est classée au 9^e rang en nombre de publications. Le pays propose des salaires plus attractifs pour les chercheurs, afin de faire revenir ou de garder ses scientifiques de pointe et augmente les fonds alloués pour la recherche (environ 20 % chaque année depuis 2009). Pourtant, les métiers de la recherche restent encore peu valorisés, peu lucratifs, et souvent les meilleurs élèves ne s'orientent pas vers eux.

Les méthodes, les publications, sont

totallement mondialisées, les expériences sont souvent menées par des laboratoires de plusieurs pays en collaboration. Mais des différences subsistent en ce qui concerne l'organisation du travail. Par ailleurs, les Indiens préfèrent souvent les disciplines théoriques aux expérimentales, même si cela change maintenant. C'est dû à des raisons autant culturelles que pratiques (ils n'ont pas toujours le budget nécessaire, par exemple au déploiement d'accélérateurs de particules). Malheureusement, le déve-

loppement des établissements d'enseignement supérieur, qui ouvrent la voie à l'ascension sociale, se fait souvent aux dépens de l'éducation primaire et secondaire. Enfin, la colonisation marque encore certains scientifiques quant à la confiance en leurs compétences, mais la jeune génération montre un renversement de cette tendance. Pour les visions du monde, les interprétations des théories, j'ai montré dans ma thèse que les rapports au réel restent différents. Les physiciens indiens sont notamment plus attirés que les physiciens français par le déterminisme, la subjectivité, le systémisme, le discontinu. Cela a une influence notable, non sur leur manière de faire de la recherche, mais sur la représentation du monde issu de cette recherche.

M. C. et S. R. Bien sûr, nous n'avons donné que quelques exemples tirés de l'Inde, de la Chine et du Japon, ils nous semblent cependant suffire pour inciter le lecteur à relativiser et à mettre fortement en doute les apparences sur la supériorité et la domination d'un esprit « occidental » dans les sciences. ■

***Marion Cousin** est historienne des mathématiques. Elle est postdoctorante à l'ENS de Lyon.

****Sabine Rabourdin** est historienne des sciences. Elle est docteure en histoire de la physique de l'université Claude-Bernard Lyon-1.

Propos recueillis par Pierre Crépel.

.....
Réagissez aux articles, exposez votre point de vue.

Écrivez à revue@pcf.fr
.....

Touche pas à ma Poste !

67 % des Français ont une bonne opinion de la Poste selon un sondage Odoxa pour *Le Parisien*, rendu public cet hiver. C'est un quasi-plébiscite. L'institution est même une fierté nationale pour 57 %. Même chose pour la Banque postale. Quand on leur demande quelle est, parmi les entreprises publiques, celle à laquelle ils sont le plus attachés, la Poste arrive en deuxième position, juste derrière l'audiovisuel public : (27 %), à égalité avec EDF : (25 %) et bien devant la SNCF ou la RATP.

Les Français estiment que la Poste a su rester efficace : (56 %) et se diversifier : (75 %). En même

temps, ils sont nombreux à s'inquiéter de son avenir : 65 %.

Si la Poste est sous pression, les citoyens refusent majoritairement les solutions « libérales » avancées. À 58 %, ils refusent une distribution du courrier seulement « cinq jours par semaine au lieu de six, pour faire des économies », comme le prétendent les austéritaires ! Ils refusent à 61 % sa privatisation. Comme l'écrit le quotidien : « Bref, à condition de poursuivre sa mue sans tout chambouler, la Poste a encore de beaux jours devant elle avec les Français. Voire des siècles ? » ■

QUELLE OPINION AVEZ-VOUS DE LA POSTE ?



SERIEZ-VOUS FAVORABLE OU OPPOSÉ À UNE PRIVATISATION DE LA POSTE ?



SERIEZ-VOUS D'ACCORD POUR UNE DISTRIBUTION DU COURRIER SEULEMENT CINQ JOURS PAR SEMAINE AU LIEU DE SIX ?



Depuis 2006, le solde migratoire représente 20 % de la croissance de la population

La population française a crû de 265 000 personnes en 2016, pour atteindre 66 991 000 habitants au 1^{er} janvier 2017. Cela représente une hausse de 0,4 % de la population, soit un rythme légèrement plus faible que les années précédentes : entre 2009 et 2014, la population française augmentait de 0,5 % chaque année. En valeur absolue également, la croissance de la population en 2016 est la plus faible que la France ait connue au cours des dix dernières années.

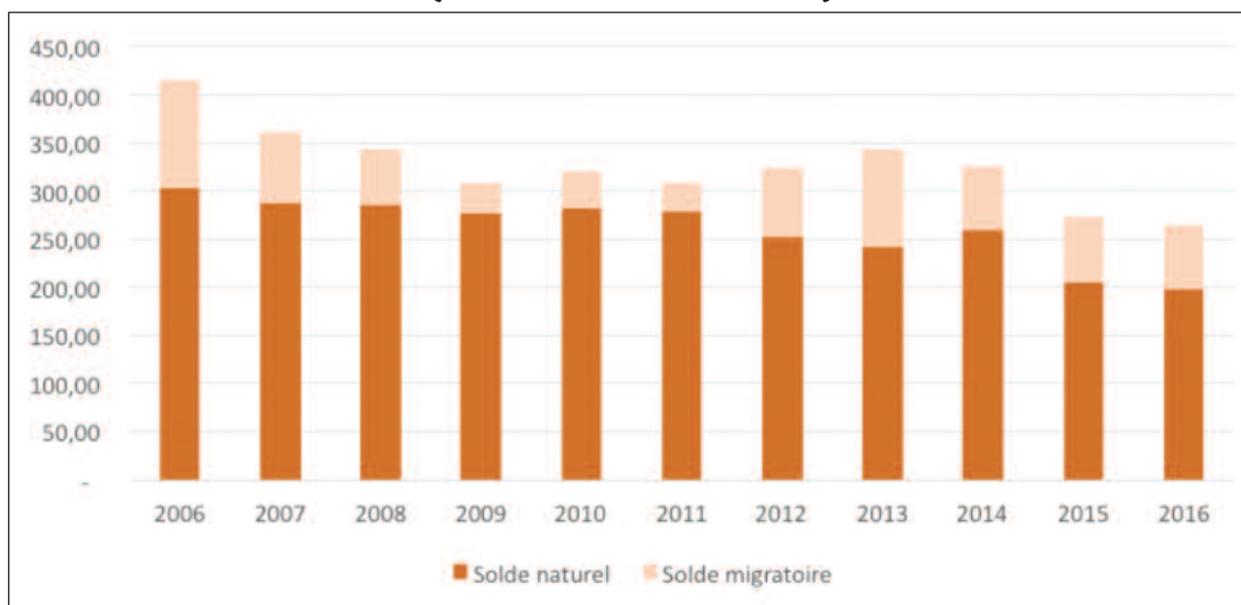
La principale composante de cette croissance est le solde naturel, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Depuis 2006, celui-ci représente en moyenne 80 % de la croissance de la population. En 2016, le nombre de décès décline par rapport à 2015 (où il était particulièrement élevé, en raison notamment d'une épidémie de grippe et d'épisodes de canicule), passant de 593 700 à 587 000. Malgré cela, la baisse du nombre de naissances (qui passent de 798 900 à 785 000) est également marquée, ce qui ne permet pas d'améliorer le solde naturel pour 2016. Il atteint le niveau le plus bas enregistré depuis 1976.

Le nombre de naissances reste cependant important en France, en particulier en comparaison avec nos voisins européens. En 2016, l'indicateur conjoncturel de fécondité était ainsi de 1,93 enfant par femme, soit une légère diminution par

rapport aux années précédentes, mais un niveau qui reste élevé : seule l'Irlande a une fécondité comparable dans l'Union européenne, avec 1,94 enfant par femme en 2014.

L'autre composante de la croissance démographique est le solde migratoire, c'est-à-dire la différence entre le nombre de personnes entrées en France et le nombre de personnes l'ayant quittée dans l'année, quelle que soit leur nationalité. Celui-ci représente en moyenne 20 % de la croissance de la population depuis 2006. Il a été particulièrement faible entre 2008 et 2011, avec moins de 50 000 personnes, et s'est stabilisé à 67 000 depuis 2014. Le solde migratoire ne représente pas directement la contribution de l'immigration à la population française, puisqu'il tient également compte des sorties, notamment d'individus de nationalité française. Mais, quoi qu'il en soit, on constate que les enjeux liés à la croissance démographique restent globalement le fait d'un accroissement naturel, et que les capacités d'accueil de la France restent importantes, avec près de 300 000 nouveaux habitants chaque année, sans que cela pose de problème particulier. ■

GRAPHIQUE : CROISSANCE DE LA POPULATION FRANÇAISE ENTRE 2006 ET 2016 ⁽¹⁾
(EN MILLIERS DE PERSONNES)



Source : INSEE, *Estimations de population*.

1. Jusqu'en 2014, le champ couvre la France hors Mayotte ; à partir de 2014, le champ comprend en plus Mayotte.

Didier Daeninckx et la littérature jeunesse Une écriture plus métaphorique

Didier Daeninckx accède à la littérature jeunesse un peu par hasard, et un peu aussi grâce à Charles Pasqua.

PAR GÉRARD STREIFF*

Cest toujours un peu difficile de repérer le début d'une histoire mais on dira que si Didier Daeninckx est devenu écrivain, c'est à cause de Charonne. En 1962, il a treize ans, habite Aubervilliers ; et une des victimes de Charonne, une militante communiste, est une voisine et amie de sa mère.

Adolescent, il prend l'actualité politique, la guerre d'Algérie, en pleine figure.

Plus de vingt ans plus tard, en 1984, le polar (adulte) qui assure durablement sa notoriété s'intitule *Meurtres pour mémoire*. Il y évoque, en arrière-plan d'une histoire romanesque criminelle, la manifestation réprimée dans le sang des Algériens d'Île-de-France, un soir d'octobre 1961, à Paris.

Le livre, outre son écriture efficace et l'intrigue précise, a le culot et le mérite de parler de l'histoire de France avant les historiens français. Car le sujet jusque-là était tabou. À sa manière, Daeninckx relance ainsi et redynamise le néopolar des premiers maîtres des années 1970, les Manchette, Vautrin et compagne.

Or donc, j'en arrive au sujet de notre article, un jour, sur un marché d'Aubervilliers, une institutrice reconnaît l'auteur, lui demande s'il voudrait bien venir plancher devant ses élèves. Comment refuser d'autant qu'il s'agit de l'école où il fit ses classes ! Le voici embarqué pour ce qui sera probablement son premier atelier d'écriture. Le contact est bon, les élèves écoutent puis racontent à leur tour une histoire. Ils se mettent à écrire. Tout cela se fait de manière pragmatique. Un livre prend corps ; il s'intitulera *La Fête des mères* et fera scandale.

Il s'agit d'un hold-up dont un enfant est témoin ; celui-

ci reconnaît un objet familier sur le voleur et il réalise que le gangster est son père ! Lequel, avec l'argent mal acquis, pourra enfin réaliser les rêves de la famille. Une petite histoire dont la prétention morale est limitée. Mais elle déclenche quasiment un scandale d'État. On était au temps où Charles Pasqua jouait les pères fouettards, les redresseurs de torts, les gardiens de l'ordre. L'ouvrage de Daeninckx est montré du doigt par le ministre de l'Intérieur de l'époque, il est exposé dans des lieux publics comme preuve de l'état de dépravation sociale, des ligues de bonne vertu s'agitent, etc. Daeninckx connaît soudain cent fois plus de problèmes, et de polémiques, avec ce petit opus pour enfants qu'avec ses livres pour adultes, pourtant sulfureux.

Une manière inattendue de mesurer la force de la littérature jeunesse, les batailles dont elle est l'enjeu. Résultat : Daeninckx va devenir, désormais, un fervent pratiquant de ce mode d'écriture.

UNE PRODUCTION « JEUNESSE » IMPOSANTE

On comptabilise plus d'une vingtaine de récits qui lui vaudront, à l'égal de ses polars adultes, la reconnaissance des lecteurs, petits et grands, enseignants et parents, et des institutions aussi, puisqu'il a été moult fois primé dans cette discipline (le Goncourt jeunesse entre autres). Les sujets abordés sont nombreux, variés, avec toujours le même souci de placer au centre de l'histoire, quels que soient l'époque ou le contexte, la figure d'un ou d'une ado – il s'agit, je crois, le plus souvent d'une jeune héroïne –, auquel (à laquelle) le lecteur (la lectrice) s'identifiera. Les guerres, et les moments de crise qu'elles suscitent, les choix immédiats à faire dans ces circonstances exceptionnelles (résister ? se résigner ? obéir ? désobéir ?) sont un des premiers thèmes de ces récits.

On pense par exemple à *Il faut désobéir* (la France de Vichy), *Un violon dans la nuit* (les camps), *Missak*, *l'en-*

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

• RUE DU MONDE

Il faut désobéir, 2002*Un violon dans la nuit*, 2003*Viva la liberté*, 2004*Nos ancêtres les Pygmées*, 2009*Mon maître est un clandestin*, 2010*Louise du temps des cerises*, 2012*L'Enfant du zoo*, 2004*Missak, l'enfant de l'Affiche rouge*, 2009*Maudite soit la guerre*, 2014*Papa, pourquoi t'as voté Hitler*, 2016

• SYROS

La Fête des mères, 1986*Le Chat de Tigali*, 1989

• OSKAR

Avec le groupe Manouchian (2010)*La Prisonnière du djebel* (2012)*Mortel smartphone* (2013)

• GALLIMARD

La Couleur du noir (1998)*Galadio* (2010)*À louer sans commission* (2011)

• LAROUSSE

Une oasis dans la ville (2013)*L'Esclave du lagon* (2014)*La Vengeance de Reama* (2016)*Une ombre dans la jungle* (septembre 2017)

fant de l'affiche rouge, Avec le groupe Manouchian, Maudite soit la guerre ou encore Papa, pourquoi t'as voté Hitler ? Le temps de la Commune – et de la guerre de 1871 – entre aussi dans cette catégorie : *Louise du temps des cerises*.

Mais les plaies des guerres coloniales sont aussi largement traitées tout comme la persistance du colonialisme – avec un intérêt particulier pour la Nouvelle-Calédonie : *Nos ancêtres les Pygmées*, *L'Enfant du zoo*, *Mortel smartphone*, *La Couleur du noir*, *L'Esclave du lagon* ou *La Vengeance de Reama*.

On retrouve ici la problématique du début de notre article, le traumatisme de la guerre d'Algérie. C'est un des sujets majeurs mis en scène par l'auteur. C'est le cas par exemple de *Le Chat de Tigali*, un grand classique du genre, *Mon maître est un clandestin* ou *La Prisonnière du djebel*.

Avec la guerre, les colonies, c'est l'étranger, la figure de l'étranger, de l'Autre – donc le racisme ou l'accueil, les discriminations ou la solidarité – qui est l'objet de plusieurs romans : *Viva la liberté*, *À louer sans commission* ou *Galadio*. Mentionnons encore un récit difficile à classer, *Une oasis dans la ville* sur trois jeunes, un jardin, des dealers et une utopie urbaine en gestation. Enfin, à venir, en septembre prochain, *Une ombre dans la jungle* ou les aventures d'une ado dans le bidonville de Calais. ■

DIDIER DAENINCKX ET L'ÉCRITURE POUR LA JEUNESSE

Vous sentez-vous plus responsable quand vous écrivez pour la jeunesse ? Écrivez-vous différemment ?

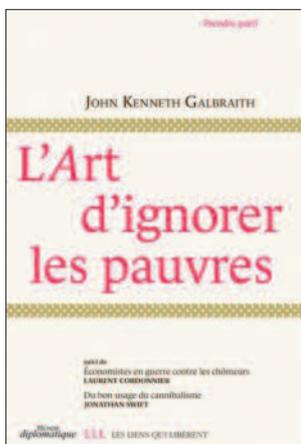
Non, je ne me sens pas plus responsable. Oui, mon écriture est différente, c'est évident. Pas mal de gens que je rencontre autour du monde de l'enfance me disent : « Vos bouquins sont compliqués, leur structure, retours en arrière, vocabulaire, construction... » Mais c'est ma manière et ça a l'air de passer, *Le Chat de Tigali* qui est presque devenu un classique contemporain le montre. La principale différence que je vois, quand j'écris pour Syros ou Rue du Monde, c'est que mon écriture est plus métaphorique et beaucoup plus poétique. Des problèmes que je résous par les dia-

logues ou d'autres procédés dans mes livres pour adultes, là je les résous par un autre travail sur le langage. C'est aussi en partie le résultat de mes souvenirs de mes lectures enfantines. Les livres lisses n'ont pas laissé de trace, les livres où il y avait d'un seul coup irruption d'incompréhension, d'inconnu sont ceux qui sont restés ; des livres compliqués, des phrases sibyllines, des mots dont on se demande ce qu'ils veulent dire... Le mystère n'est pas simplement dans l'intrigue, il est aussi dans les mots, les phrases, la langue. C'était pour moi un bonheur de découvrir l'Inde, Madagascar ou d'autres contrées par des contes et des légendes où apparaissaient des mots pratiquement imprononçables pour le gamin que j'étais. À l'occasion de ces lectures, je découvrais, et je pense que les lecteurs d'aujourd'hui ne sont pas différents.

Il est incompréhensible que l'on retradise, que l'on modifie des classiques comme *Le Club des cinq* sous prétexte de les rendre plus accessibles (on supprime le passé simple) et de les moderniser (les héros ont des portables mais, comme le boulot est vite et mal fait, ils cognent toujours à la porte d'une ferme pour demander s'ils peuvent téléphoner !). La structure de la phrase s'appauvrit (sujet-verbe-complément) dans un pseudo-besoin de se mettre au niveau supposé des enfants lecteurs. En fait avec cinq cents mots on peut faire le journal de midi de TF1 et l'œuvre de Simenon. Tout dépend des mots et de l'usage qu'on en fait... Regardez ce qu'on peut faire avec moins de dix notes !

Propos recueillis par
Gégène /site Internet Librairies
sorcieres juillet 2014

LA REVUE
DU PROJET
MARS 2017



L'Art d'ignorer les pauvres

Le Monde diplomatique / Les liens qui libèrent, 2011

JOHN KENNETH GALBRAITH, LAURENT CORDONNIER et JONATHAN SWIFT

PAR MORANE CHAVANON

Pour le philosophe Roland Barthes, dans son livre devenu classique *Mythologies* (Seuil, 1957), le politique doit être entendu comme l'ensemble des rapports humains dans « leur pouvoir de fabrication du monde ». Et c'est au travers de l'élaboration de mythes que sont naturalisés les rapports de pouvoir, accompagnant les transformations historiques de la société.

Dans ce recueil de trois textes publiés dans *Le Monde diplomatique*, c'est à la mythologie entourant la pauvreté que nous sommes invités à nous intéresser. Les inégalités sociales sont le fondement structurel du système capitaliste depuis son avènement. Si les promesses de prospérité économique censées s'accomplir par une ampleur toujours plus grande accordée au marché et à la libre concurrence, force est de reconnaître qu'elles n'ont concerné qu'une poignée des acteurs engagés. Mais alors, que faire des autres ? Les « surnuméraires », les « pauvres », les « précaires », les « chômeurs » ?

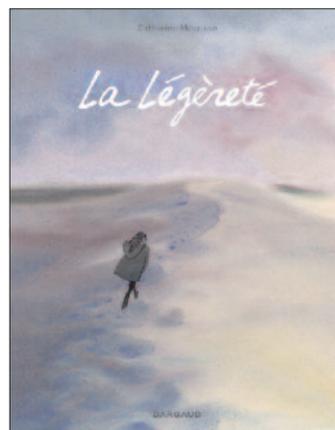
Pour en accepter la présence, voire mieux, pour justifier la place qu'ils occupent, élites politiques, économiques, et issues de certaines fractions du monde intellectuel se sont relayées dans l'histoire pour sophistiquer le vernis de légitimation des écarts de richesse, corollaire nécessaire à l'accumulation de profits de quelques-uns. Se donne à voir une mythologie de la pauvreté, chaque récit offrant un nouveau masque au capitalisme au gré de ses évolutions historiques.

Le texte de John Kenneth Galbraith fait l'analyse des moyens théoriques dont s'est dotée la pensée libérale pour évacuer la mauvaise conscience de la société au sujet des pauvres. On passe de l'utilitarisme d'un Jeremy Bentham (XVIII^e), pour qui la pauvreté est le mal nécessaire d'un système qui s'avère vertueux pour le plus grand nombre, et qu'on ne saurait donc remettre en question ; à la doctrine de Malthus (XVIII^e) pour qui, si les pauvres sont pauvres, c'est parce qu'ils sont trop nombreux, c'est alors leur fécondité qui est en cause ; au darwinisme social américain du XIX^e siècle, prémisse du mythe du *self-made-man*, dont la réussite repose sur des qualités exceptionnelles et une volonté de fer.

Sur une période plus récente, c'est à la lutte contre le chômage, et surtout la guerre faite aux chômeurs que s'attaque Laurent Cordonnier. L'économiste décortique les théories actuelles sur le chômage portées par les gouvernements des pays du Nord, dans la veine des recommandations faites par l'OCDE en 1994. Au premier rang de

celles-ci on trouve la thèse du chômage volontaire, justifiant l'impérieuse nécessité de lutter contre les « faux chômeurs » dont le coût s'avérerait exorbitant pour les États. Dans un fonctionnement économique marqué par les délocalisations, la baisse des investissements productifs, l'explosion des dividendes accordés aux actionnaires et la fraude fiscale, on assiste à un renversement du sablier. Si le chômage existe, c'est la faute des chômeurs ! Ces derniers verraient tant d'avantages à rester au chômage qu'ils se tiendraient d'eux-mêmes à bonne distance du marché du travail. Il s'agit là du mythe fondateur du *workfare state* (que l'on pourrait traduire par « travailler pour le bien-être » ou « rendre le travail enviable », en opposition au *welfare state*, « État-Providence » de l'après-guerre) ayant fait son apparition dans la bouche des gouvernants occidentaux à la fin des années 1970, et qui s'est durci à compter des années 1990, sous l'impulsion de l'OCDE. L'impératif de créations d'emplois s'est mué en un combat pour que les individus « activent » leurs démarches de recherche d'un travail, tout en multipliant les contrats précaires. Laurent Cordonnier parle d'une attaque coordonnée du système salarial, tel qu'il s'est façonné au gré des luttes ouvrières, par les flancs. La répression du chômage aurait pour effet de générer une peur telle qu'elle conduirait les individus à accepter un emploi sous n'importe quelle condition. L'OCDE, consciente qu'une réforme frontale du travail ferait prendre le risque d'une levée contestataire, préconise un grignotage par les côtés du noyau dur des acquis sociaux.

Enfin, Jonathan Swift propose une solution détonante pour régler le problème de la misère dans l'Irlande du XVIII^e siècle dont il se fait l'observateur : les pauvres font des enfants, au lieu d'être un problème à la charge de l'État, ces derniers peuvent devenir LA solution... Au lecteur de découvrir le dénouement de cette pépite d'humour noir, illustrant bien son potentiel subversif et sa portée critique ! ■



La Légèreté

Dargaud, 2016

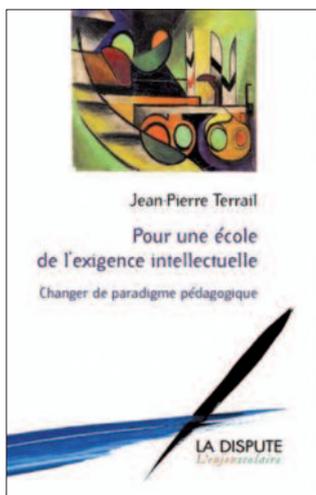
CATHERINE MEURISSE

PAR CÉLINE JUILLARD

Le livre de Catherine Meurisse est introduit par la préface émouvante de Philippe Lançon, chroniqueur à *Charlie Hebdo* et res-

capé de l'attentat. Ses mots résument à eux seuls le pouvoir de *La Légèreté* : « Catherine enlève à la beauté tout le poids qui nous empêche si souvent d'en profiter ». Catherine Meurisse est dessinatrice de presse depuis dix ans à *Charlie Hebdo*. Le matin du 7 janvier 2015, parce qu'une peine amoureuse, parce qu'une panne de réveil, parce que la chance, parce que le hasard d'un réveil et

d'un bus raté... elle évite de justesse le massacre de ses confrères, amis, mentors, journalistes dessinateurs avec qui elle avait rendez-vous. Survivante de la tuerie, commence alors pour elle un combat contre l'horreur et l'indicible, un combat pour reprendre goût à vie et retrouver la légèreté. Catherine Meurisse raconte avec pudeur le choc psychologique et la chute qu'il va entraîner ; elle raconte avec intimité sa perte de mémoire, mais aussi et surtout sa peur de perdre le goût de rire, le goût de l'art, le goût du beau. Sans jamais se départir de cet humour si délicat, elle entraîne le lecteur dans son cheminement, dans sa quête de survie. Guidée par cette pensée de Nietzsche « Nous avons l'art pour ne pas mourir de la vérité », Catherine Meurisse va tenter de retrouver les souvenirs tout d'abord, puis l'émotion, face au beau de la nature et de l'art. Persuadée que le choc esthétique annulera le choc de l'horreur, elle part à la rencontre de Proust, son « auxiliaire de vie », de Gontcharov, de Baudelaire, jusqu'à la Villa Médicis, à Rome, où elle renaîtra grâce à Stendhal, à Bach, au Caravage. *La Légèreté*, c'est parler de l'innommable avec dérision, c'est raconter sa rage avec poésie, c'est entremêler la peur et l'espoir, le texte et les dessins. Les couleurs y sont distillées avec douceur et parcimonie. Le trait est délicat. Quelques belles doubles pages viennent ponctuer l'histoire de ce retour à la vie. Le lecteur ressortira ému de sa lecture mais aussi grandi et fort d'un espoir nouveau : celui de la victoire de la légèreté sur l'absurdité de l'horreur. ■



***Pour une école
de l'exigence
intellectuelle***
***Changer de
paradigme
pédagogique***

La Dispute, 2016

**JEAN-PIERRE
TERRAIL**

**PAR MARIE-PIERRE
ET PHILIPPE DUCROT**

Sociologue de l'éducation, Jean-Pierre Terrail propose dans cet ouvrage un vibrant plaidoyer pour une école réellement démocratique, donnant à tous des outils intellectuels de haut niveau, nécessaires à la construction du citoyen dans une société en perpétuelle mutation. Il nous explique que les deux principales abstractions, celle du langage écrit et celle des mathématiques, devraient être enseignées sans renoncement dans une école commune, avec pour seul objectif l'entrée normale de tous dans la culture écrite.

Il remet d'abord en cause le présupposé du déficit intellectuel des enfants de milieu populaire, au nom duquel sont mises en place depuis près de cinquante ans les

pédagogies d'« adaptation au manque », qui pour lui sont plutôt des pédagogies du renoncement. Son constat est sévère : les dispositifs visant soi-disant à aider les élèves en difficulté seraient, selon lui, la cause même de leur échec, en interdisant l'entrée de ces élèves dans les processus d'abstraction nécessaires à toute poursuite d'étude. Étant son propos de nombreux exemples, de la maternelle au lycée, Jean-Pierre Terrail s'attache à démontrer ce qu'il appelle « le paradigme déficitariste », principale cause des inégalités scolaires.

Il développe ensuite les conditions dans lesquelles un enseignement véritablement démocratique pourrait se mettre en place : de l'entrée au CP jusqu'à la fin des études secondaires, il est nécessaire de proposer le même enseignement à tous les élèves, le maître prenant à sa charge tous les moments de compréhension et de conceptualisation des notions et proposant, ensuite, une mise en activité efficace, pertinente et méthodique. Il prône, pour les jeunes élèves, une entrée dans la culture écrite par le biais d'une méthode syllabique assurant ainsi à chacun la capacité de déchiffrer, condition première de toute compréhension de l'écrit.

Jean-Pierre Terrail affirme que des enseignants respectueux des élèves, bienveillants, dépourvus d'arbitraire et d'autoritarisme, sauront mettre à la disposition des jeunes, les ressources intellectuelles, les richesses culturelles et les techniques de pensées nécessaires à tout apprentissage sensé. L'auteur, par ailleurs, doute de l'intérêt des « phases de découverte » dans les enseignements, arguant que ce moment de recherche ne doit pas empiéter sur les apprentissages (leçons) et la mise en exercices. Le maître doit être aidant, « l'allié dans la place », les ratés d'apprentissage étant un processus intellectuel normal, il doit veiller à ce que l'élève ne se décourage pas. Il affirme que les enseignants qui ont le moins de problèmes de discipline sont ceux qui imposent des exigences cognitives élevées, et qui ont clarifié *a priori* les règles et les sanctions. Il s'appuie sur les différentes expériences accumulées dans les écoles alternatives (Montessori et Freinet) pour proposer la mise en œuvre d'un parcours commun, qu'il appelle « école commune ».

L'auteur propose enfin ses pistes pour la mise en place effective de cette réforme démocratique de l'école. Pour les jeunes, il préconise l'organisation d'un parcours commun des élèves, débarrassé des notes, des redoublements, des classes d'adaptation... et sans concurrence avant l'âge de 18 ans (obligation scolaire reportée). Porteur d'une pédagogie de l'exigence, l'enseignement de haut niveau sera commun jusqu'à son terme : « L'échec des uns n'assurera plus la réussite des autres. »

Pour les enseignants, plus de notation, de classement, d'orientation, ils se consacreront à leur enseignement. L'auteur plaide pour laisser les enseignants libres de gérer leur propre travail, d'expérimenter, d'innover, les « experts » et chercheurs leur proposant un débat permanent, d'égal à égal.

Un livre utile pour tous ceux qui s'intéressent aux débats sur l'école, quand approchent des échéances qui scelleront probablement, dans un sens ou dans l'autre, le destin de l'institution scolaire. ■

Le projet communiste de demain ne saurait se passer des élaborations théoriques que Marx et d'autres avec lui nous ont transmises. Sans dogme mais de manière constructive, *La Revue du projet* propose des éclairages contemporains sur ces textes en en présentant l'histoire et l'actualité.

De la situation révolutionnaire

Pour qu'une révolution éclate, suffit-il qu'existe une situation révolutionnaire faite de crise politique, de misère sociale et de révolte populaire ? Pour Lénine, ces conditions sont évidemment nécessaires mais elles ne sont pas suffisantes. L'avènement de la révolution nécessite un facteur « subjectif » : « la capacité » politique de la classe révolutionnaire qui procède de l'action du parti entraînant les masses pour faire « tomber » le gouvernement.

Pour un marxiste, il est hors de doute que la révolution est impossible sans une situation révolutionnaire, mais toute situation révolutionnaire n'aboutit pas à la révolution. Quels sont, d'une façon générale, les indices d'une situation révolutionnaire ? Nous sommes certains de ne pas nous tromper en indiquant les trois principaux indices que voici : 1) Impossibilité pour les classes dominantes de maintenir leur domination sous une forme inchangée ; crise du « sommet », crise de la politique de la classe dominante, et qui crée une fissure par laquelle le mécontentement et l'indignation des classes opprimées se fraient un chemin. Pour que la révolution éclate, il ne suffit pas, habituellement, que « la base ne veuille plus » vivre comme auparavant, mais il importe encore que « le sommet ne le puisse plus ». 2) Aggravation, plus qu'à l'ordinaire, de la misère et de la détresse des classes opprimées. 3) Accentuation marquée, pour les raisons indiquées plus haut, de l'activité des masses, qui se laissent tranquillement piller dans les périodes « pacifiques », mais qui, en période orageuse, sont poussées, tant par la crise dans son ensemble que par le « sommet » lui-même, vers une action historique indépendante.

Sans ces changements objectifs, indépendants de la volonté non seulement de tels ou tels groupes et partis, mais encore de telles ou telles classes, la révolution est, en règle générale, impossible. C'est l'ensemble de ces changements objectifs qui constitue une situation révolutionnaire. On a connu cette situation en 1905 en Russie et à toutes les époques de révolutions en Occident mais elle a existé aussi dans les années 60 du siècle dernier en Allemagne, de même qu'en 1859-1861 et 1879-1880 en Russie, bien qu'il n'y ait pas eu de révolutions à ces moments-là. Pourquoi ? Parce que la révolution ne surgit pas de toute situation révolutionnaire, mais seulement dans le cas où, à tous les changements objectifs ci-dessus énumérés, vient s'ajouter un changement subjectif, à savoir : la capacité, en ce qui concerne la classe révolutionnaire, de mener des actions révolutionnaires de masse assez vigoureuses pour briser complètement (ou partiellement) l'ancien gouvernement, qui ne « tombera » jamais, même à l'époque des crises, si on ne le « fait choir ».

Lénine, *La Faillite de la II^e Internationale*, 1915, *Œuvres complètes*, tome 21, Éditions sociales, Paris, Éditions du progrès, Moscou, 1960, p. 216-217.

PAR FLORIAN GULLI ET
AURÉLIEN ARAMINI

QU'EST-CE QU'UNE SITUATION RÉVOLUTIONNAIRE ?

« La révolution est impossible sans une situation révolutionnaire », c'est-à-dire sans un ensemble de conditions objectives précises. Le rappel de ce fait élémentaire a souvent permis de critiquer un certain aventurisme estimant que la révolution est possible à tout moment puisqu'elle est fondamentalement affaire de détermination et de volonté. Au volontarisme, on oppose alors couramment la patience et le travail d'organisation en attendant que davantage de conditions du changement soient réunies. Néanmoins, ici, le thème de « la situation révolutionnaire » a un tout autre objectif. Lénine ne polémique pas contre des naïfs croyant que la révolution peut naître dans toute situation. Il polémique contre les socialistes qui n'ont pas vu, ou qui n'ont pas voulu voir, la situation qu'ils avaient sous les yeux. En énumérant les principales caractéristiques de la situation révolutionnaire, Lénine veut démontrer que l'Europe tout entière, depuis août 1914, est entrée dans une « situation révolutionnaire ». Refusant de le voir, les dirigeants de la Deuxième Internationale ont compromis les chances de la révolution en Europe. On peut parler de situation révolutionnaire, pour Lénine, lorsque se conjuguent crise politique au sommet de l'État, crise économique aggravée et activité indépendante des masses.

Premier indice, donc, « une crise de la politique des classes dominantes ». Pour que la révolution éclate, il ne suffit pas, habituellement, que « la base ne veuille plus » vivre comme auparavant, mais il importe encore que « le sommet ne le puisse plus ». Cette « crise du sommet » affecte tous les gouvernements européens depuis l'entrée en guerre : « Pas un des gouvernements n'est sûr du lendemain, pas

un qui ne soit exposé à subir un krach financier, à être dépossédé de son territoire et expulsé de son pays (comme le gouvernement de Belgique s'est vu expulser du sien). » Lénine poursuit : « Tous les gouvernements vivent sur un volcan » (p. 218) ; ils ne sont pas loin de tomber. Quelques années plus tard, dans l'ouvrage, *La Maladie infantile du communisme (le gauchisme)*, Lénine, reprenant au mot près les expressions de ce texte de 1915, nommera cette situation révolutionnaire « crise nationale », pour insister sur le fait qu'elle affecte non seulement les exploités mais aussi et surtout les exploités.

Deuxième indice de l'entrée dans une ère de révolution : une crise économique. Néanmoins, une telle crise, même particulièrement grave, ne fait pas à elle seule une crise révolutionnaire. La misère conduit aussi bien à la résignation, au repli sur des solutions individuelles, etc. L'exaspération de ceux d'en bas ne suffit jamais. Il n'y a de véritable crise nationale que lorsque les dominants ne sont plus en mesure de gouverner comme ils le faisaient jusque-là. C'est le cas à partir d'août 1914.

Dernier indice de la situation révolutionnaire : les masses agissent. À noter que cette activité des masses, qui refusent de se faire « piller » comme avant, ne définit pas la révolution elle-même, mais seulement la situation révolutionnaire. Cette activité des masses naît spontanément du fait de l'aggravation de la crise économique et de l'évidence de la crise du sommet. Paradoxalement, dans les circonstances exceptionnelles du déclenchement de la Première Guerre mondiale, elle est encouragée par le sommet lui-même qui appelle à l'héroïsme des masses, accentuant sans avoir conscience le caractère révolutionnaire de la crise.

L'ACTION RÉVOLUTIONNAIRE DU PARTI

Si une révolution est impossible en l'absence d'une situation révolutionnaire, les éléments caractéristiques d'une « crise nationale » sont néanmoins insuffisants pour l'engendrer. Les circonstances, quand bien même il s'agirait du déclenchement d'un conflit mondial, n'ont jamais produit de révolutions, par elles-mêmes.

L'histoire du XIX^e siècle montre qu'il

ne suffit pas que les conditions objectives soient réunies pour que la révolution éclate. Lénine rappelle en effet qu'une telle situation révolutionnaire s'est déjà présentée en Allemagne dans les années 1860 lorsque l'industrialisation et l'urbanisation bouleversèrent les structures sociales des différents États germaniques alors engagés dans un douloureux processus d'unification politique. Une même situation était visible en Russie en 1859-1861 et 1879-1880 lors des premières grandes grèves ouvrières qui furent des mouvements spontanés. Pourtant, ces situations de crise nationale profonde n'ont pas engendré de révolution car il manquait un élément essentiel : un « changement subjectif ».

Ce « changement subjectif » désigne la capacité du prolétariat à mener « des actions révolutionnaires de masse », à mener efficacement la lutte qui conduira au renversement du pouvoir bourgeois. Cependant, cette capacité révolutionnaire ne dérive mécaniquement ni des circonstances ni du mouvement spontané des masses. Elle relève de son organisation politique, capable de donner une direction unique à des dizaines de milliers de volontés. Elle procède de la *fusion* du parti révolutionnaire et du mouvement des classes exploitées, c'est-à-dire de la *fusion* de la théorie socialiste et des expériences des masses ouvrières (voir *La Revue du projet* n° 59). Ainsi, lorsque la situation est révolutionnaire, il incombe aux socialistes organisés en parti « de révéler aux masses l'existence d'une situation révolutionnaire, d'en expliquer l'ampleur et la profondeur, d'éveiller la conscience et l'énergie révolutionnaires du prolétariat, de l'aider à passer à l'action révolutionnaire et à créer des organisations conformes à la situation révolutionnaire pour travailler dans ce sens » (Lénine, *La Faillite de la II^e Internationale*, p. 220). En ce début de conflit mondial, le mot d'ordre des socialistes aurait dû être, pour Lénine : « transformation de la guerre impérialiste en guerre civile » (p. 324).

Au lieu de cela, au lieu de dénoncer le caractère impérialiste et anti-prolétarien de cette guerre, au lieu de transformer les organisations légales en organisations illégales pour continuer la lutte dans des conditions nou-

La brochure *La Faillite de la II^e Internationale* est publiée en juin 1915. Lénine essaie d'expliquer le soutien à la guerre de tous les partis socialistes d'Europe, à l'exception des partis russe et serbe. Ce soutien est surprenant d'abord parce que ces mêmes partis, encore en 1912, au Congrès de Bâle de l'Internationale, s'étaient engagés à s'opposer de toutes leurs forces à la guerre, si elle advenait. Il est surprenant en outre parce que la nature de cette guerre ne fait aucun doute aux yeux de Lénine. La guerre qui débute en 1914 n'est ni une guerre défensive, ni une guerre de libération nationale. Il s'agit d'un conflit impérialiste, d'une « guerre d'esclavagistes pour la consolidation de l'esclavage », contraire aux principes socialistes.

velles, les partis sociaux-démocrates ont choisi la guerre et la collaboration avec la bourgeoisie. Pourquoi ? Parce qu'en dépit d'une phraséologie révolutionnaire, ils refusaient tout moyen révolutionnaire de lutte. Karl Kautsky, théoricien du parti social-démocrate allemand, écrivait en 1893 : « Le parti socialiste est un parti révolutionnaire ; il n'est pas un parti qui fait des révolutions. Nous savons que notre but ne peut être atteint que par une révolution, mais nous savons aussi qu'il ne dépend pas de nous de faire cette révolution, ni de nos adversaires de l'empêcher¹. » Lorsque la situation est révolutionnaire, estime Lénine, l'erreur fondamentale est de croire que la révolution éclatera et que le système capitaliste ainsi que la bourgeoisie s'effondreront d'eux-mêmes sans que la lutte soit nécessaire. Ce « radicalisme passif » – c'est ainsi qu'on caractérise parfois la position de Kautsky – doit céder la place à l'action du parti révolutionnaire essayant d'entraîner les masses dans une action visant le renversement du gouvernement et l'instauration du socialisme. ■

1. Karl Kautsky, « Catéchisme socialiste », *Neue Zeit*, 1893, repris dans Karl Kautsky, *Le Chemin du pouvoir*, 1909, Éditions Anthropos, 1969, p. 67.

COMMANDEZ LES NUMÉROS QUE VOUS SOUHAITEZ

à *Revue du projet* - Association Paul Langevin 6 av. Mathurin-Moreau 75167 Paris Cedex 19
chèque à l'ordre de « La Revue du projet »

Prix spécial : 6€ : 1 n° • 10€ : 2 n°s • 20€ : 5 n°s • 30€ : 10 n°s (port compris). Au delà, le prix au numéro reste de 3 €. Certains numéros sont épuisés, mais vous pouvez les télécharger sur le site du PCF.

<input type="checkbox"/>	N°1: LA SÉCURITÉ • octobre 2010	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°2: LES SERVICES PUBLICS • novembre 2010	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°3: Quelle ÉCOLE pour aujourd'hui et pour demain • décembre 2010	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°4: Comment changer dans LA MONDIALISATION • janvier 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°5: LA GAUCHE DE L'AVENIR? 80 thèses pour remettre la gauche sur le bon pied • février 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°HS: Rencontre nationale pour un PROJET POPULAIRE ET PARTAGÉ • mars 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°6: ÉCOLOCOMMUNISTE, sans complexe • mars 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°7: EUTHANASIE: a-t-on le droit de mourir? • avril 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°8: PROJET SOCIALISTE: une analyse critique pour avancer à gauche • mai 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°9: LE MULTICULTURALISME, un cauchemar? • juin 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°10: CLASSE OUVRIÈRE: le fantôme de la gauche • septembre 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°11: Place au PEUPLE • octobre/novembre 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°12: DÉMONDIALISATION • décembre 2011	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°13: Lumières sur L'ÉNERGIE • janvier 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°14: CRISES: construction et subversions • février 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°15: Politiques du GENRE • mars 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°16: LE VOTE UTILE? le vote utile! • avril 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°17: MIGRATIONS au-delà des fantasmes • mai 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°18: SPORT\$, l'humain d'abord • juin 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°19: Le polar imagine 2013 • septembre 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°20: ART ET CULTURE, les sentiers de l'émancipation • octobre 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°21: Habiter LA VILLE • novembre 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°22: NOUVEAUX ADHÉRENTS Qui sont-ils? Que veulent-ils? Faut-il les garder? • décembre 2012	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°23: Vive LE PROGRÈS • janvier 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°24: LES MOTS PIÉGÉS • février 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°25: Bien NOURRIR LA PLANÈTE • mars 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°26: À la conquête d'une nouvelle CONSCIENCE DE CLASSE • avril 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°27: NATIONALISATIONS: l'intérêt général • mai 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°28: LA RETRAITE: une bataille capitale • juin 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°29: COMMUN(ism)E et municipales • septembre 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°30/31: Vive LA RÉPUBLIQUE • octobre/novembre 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°32: LES TERRITOIRES de l'égalité • décembre 2013	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°HS: Refonder l'EUROPE	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°33: Dessine-moi une VILLE HUMAINE • janvier 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°34: PEUR • février 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°35: Pour en finir avec LA DROITISATION • mars 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°36: Sous les pavés, L'EUROPE • avril 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°37: Enseignement supérieur et recherche SAVOIRS où aller? • mai 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°38: LE CORPS • juin 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°39: La fabrique de L'ASSISTANAT • septembre 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°40: FAB-LAB du bidouillage informatique à l'invention sociale • octobre 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°41: LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE • novembre 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°42: COMMUNISME de nouvelle génération • décembre 2014	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°43: LIBERTÉ! • janvier 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°44: MÉDIA Besoin d'oxygène • février 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°45: FÉMINISME au cœur des luttes révolutionnaires • mars 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°46: NATION, une voie vers l'émancipation • avril 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°47: MUSULMANS: dépasser les idées reçues • mai 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°HS: Convention nationale du PCF sur l'INDUSTRIE • juin 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°48: LES MOTS GLISSANTS • juin 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°49: Non! Il n'y a pas de GUERRE DES CIVILISATIONS • septembre 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°50: 4 essais sur LA GAUCHE • octobre 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°51: CLIMAT, le temps des choix politiques • novembre 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°52: LAÏCITÉ, outil d'émancipation • décembre 2015	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°53: ÉDUCATION, état d'urgence • janvier 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°54: POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA FRANCE: de la guerre à la paix • février 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°55: LOGEMENT, le droit au bien-être • mars 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°56: (ANTI-)PRODUCTIVISME? De quoi parle-t-on • avril 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°57: Nouvelles vagues en MÉDITERRANÉE • mai 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°58: LE BONHEUR • juin 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°59: JEUNESSE sacrifiée? ou engagée! • septembre 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°60: COMMUN ET/OU COMMUNISME? • octobre 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°61: LE TRAVAIL dans tous ses états • novembre 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°62: JUSTICE pour qui et pourquoi? • décembre 2016	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°63: De NOUVEAUX DROITS dès maintenant! • janvier 2017	X	ex.
<input type="checkbox"/>	N°64: Quelle politique (VRAIMENT) ANTITERRORISTE? • février 2017	X	ex.

TOTAL ex. = €

ORGANISEZ DES DÉBATS !



Organisez des débats avec les membres de l'équipe de *La Revue du projet*, autour des livres ou des thèmes des dossiers, c'est possible. Contactez-nous à revue@listes.pcf.fr



Retrouvez *La Revue du projet* sur Facebook

..... L'ÉQUIPE DE LA REVUE



Guillaume Roubaud-Quashe
Directeur



Davy Castel
Rédacteur en chef



Jean Quétier
Rédacteur en chef



Gérard Streiff
Rédacteur en chef
Combat d'idées
Sondages



Sébastien Thomassey
Mise en page



Frédéric Coyère
Mise en page
et graphisme



Noëlle Mansoux
Secrétaire
de rédaction



Camille Ducrot
Critiques/Lire



Florian Gulli
Dans le texte



Aurélien Aramini
Dans le texte



Saliha Bouskedra
Féminisme



Mickaël Bouali
Histoire



Bradley Smith
Philosophiques



Victor Blanc
Poésies



Corinne Luxembourg
Production
de territoires



Séverine Charret
Production
de territoires



Étienne Chosson
Regard



Pierre Crépel
Sciences



Fanny Chartier
Statistiques



Michaël Orand
Statistiques



Léo Purguette
Travail
de secteurs



Alexandre Fleuret
Lectrices & lecteurs



Benjamin Sozzi
Vidéo



Claudine Périllaud
Relecture



Vincent Bordas
Relecture



Hélène Bidard



Igor Martinache



Josua Gräbener

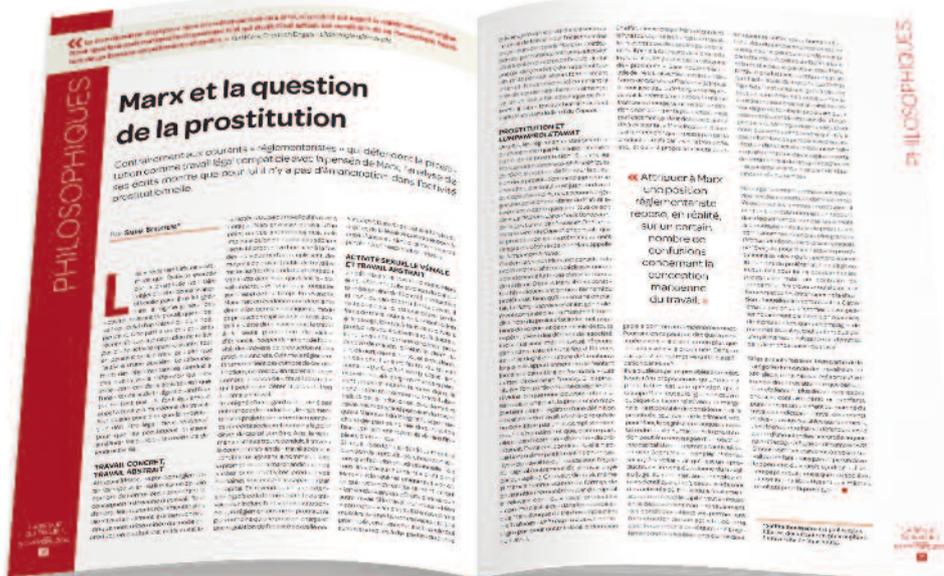


Stéphanie Loncle



Marine Roussillon

Saliha Bouskedra est désormais responsable de la rubrique Féminisme. Un grand merci à Nadhia Kacel qui a lancé cette rubrique et l'a animé avec talent et conviction depuis mars 2015.



La Revue du projet continue son tour de France et... passe les frontières

L'excellent article de Saliha Boussedra, paru dans la rubrique philosophiques de novembre, « Marx et la question de la prostitution » a été d'ores et déjà traduit en trois langues...

(en espagnol : <http://traductorasparaabolicondelaprostitucion.weebly.com/blog/marx-y-la-cuestion-de-la-prostitucion>)

en anglais : <https://ressourcesprostitution.wordpress.com/2017/02/13/marx-and-prostitution/>
et en portugais : <https://solemgemeos.wordpress.com/2017/02/13/marx-e-prostituicao/>)

PROCHAINS NUMÉROS

Avril : **Santé**

Mai : **Solidarité**



Parti communiste français

